

L'Action

NATIONALE

Volume XCII, numéro 6, juin 2002

Loi 101 : réflexions pour le 25^e anniversaire



1917 2002
DES IDÉES POUR BÂTIR

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin, *Bachelière en Droit*

Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski*

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Micheline Dumont, *historienne*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Roland Giguère, *Fleurir la nuit*, 1964, Acrylique sur toile, 92 x 73 cm,
Musée du Québec 70.241, photo : Jean-Guy Kérouac, Don du
ministère de l'Éducation du Québec, Copyright Sodart

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

Un idéal exigeant <i>Robert Laplante</i>	3
---	---

DÉBATS

Le gouvernement des quidams <i>Pierre Vadeboncoeur</i>	9
--	---

Un fleuve inaccessible <i>Stéphane Bouchard</i> <i>Léonce Naud</i>	13
--	----

Hommage à Sylvain Lelièvre La Badloque <i>Jean-Luc Gouin</i>	25
--	----

Le patrimoine vivant, l'histoire d'un peuple et de sa continuité <i>Julie Dorval</i>	29
--	----

DOSSIER

La langue au cœur de notre destin <i>Jean-Marc Léger</i>	37
--	----

La Loi 101 et la politique linguistique du XXI ^e siècle <i>Guy Rocher</i>	43
--	----

La politique linguistique du Québec à l'heure des TIC et de la diversité culturelle <i>Michel Plourde</i>	50
--	----

La langue française dans le monde <i>Jean-Louis Roy</i>	58
---	----

La francisation des entreprises <i>Fernand Daoust</i>	64
--	----

L'école française ne suffit pas <i>Jean Dorion</i>	82
---	----

Le français à l'école <i>Paul-Émile Roy</i>	88
--	----

La Loi 101, entre la nécessité et une redoutable ambiguïté <i>Jean Larose</i>	95
---	----

Nos « médias » desservent gravement la langue chaque jour <i>Jean-Marc Léger</i>	102
---	-----

La langue « standard » d'ici : innovation périlleuse <i>Claude Sauvage</i>	109
--	-----

Bibliographie sélective	115
----------------------------	-----

**85^e ANNIVERSAIRE
POUR MÉMOIRE**

• Les langues officielles devant la Commission Laurendeau- Dunton <i>François-Albert Angers</i> – 1968	123
--	-----

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Andrée Ferretti Culture et démocratie <i>Élaine Audet</i>	137
---	-----

LECTURES	147
-----------------	-----

LE BULLETIN DU LUNDI	151
-----------------------------	-----

INDEX DE NOS ANNONCEURS	2
--------------------------------	---

INDEX DES ANNONCEURS

- | | |
|---|---|
| 145 Allard & Carrière | 172 Optimum, Société d'assurance |
| 167 Bijouterie emblématique Lamond & fils | 136 Ordre naturiste social |
| 167 BLC Valeurs mobilières | 146 Poitras, Larue & Rondeau inc. |
| 34 Caisse d'économie des travailleurs de Québec | 146 Rassemblement pour un Pays souverain |
| 23 <i>Cap-aux-Diamants</i> | 146 Sansregret, Taillefer et Associés |
| 173 Conseil québécois du patrimoine vivant | 12 SAQ |
| 8 <i>Devoir, Le</i> | 145 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal |
| 24 FondAction | 145 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec |
| C4 Fonds de solidarité | 167 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ |
| 146 Laboratoire D' Renaud | 167 Translatex Communications + |
| 122 Loto-Québec | 174 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc. |
| 145 Mouvement national des Québécoises et Québécois | |
| 33 Optimum, Gestion de placements | |
| C3 Optimum placements | |

Un idéal exigeant

.....

Robert Laplante

La Charte de la langue française aura vingt-cinq ans à la fin de l'été. Un quart de siècle, ce n'est pas très long dans l'histoire d'un peuple. Ce n'est pas très loin non plus pour les contemporains. Et pourtant, il nous paraît bien glauque ce temps d'avant la Charte, ce temps qu'a dû vaincre Camille Laurin pour imposer un fait d'évidence: il est normal pour un peuple de vivre dans sa langue. Mais vingt-cinq ans c'est néanmoins une génération. Entre le souvenir de l'humiliation pour ceux-là qui ont connu, avec l'âge de raison, cet âge de plomb du Québec du *Speak white*, et l'incrédulité de ceux et celles qui ont grandi en dégustant les premiers fruits de la Charte, il y a tout un espace insidieux dont il faut réapprendre à se méfier, même et surtout à l'occasion de cet anniversaire.

La chose n'a rien à voir avec le pessimisme ou l'optimisme. S'il y a tout lieu de se réjouir des progrès réalisés, il y aurait faute contre la lucidité à tenter de se faire croire que l'avenir est assuré. Ce serait se tromper sur nous-

mêmes et surtout mal lire la réalité et les conditions qui sont les nôtres.

Le français est encore en danger au Québec. En dépit de progrès tangibles, malgré l'extraordinaire puissance de ralliement de la Loi 101 et le sentiment de sécurité qu'elle a inspiré, il faut voir les choses en face. Jamais la Charte n'a été acceptée par le Canada. Pis encore, c'est en lançant contre elle une véritable machine de guerre que l'État canadien a négocié sa modernité unitaire. La Charte canadienne des droits et libertés a été voulue et conçue pour contrer toute forme de reconnaissance et de consécration du fait français comme fait national. Les assauts contre la Loi 101 n'ont jamais cessé. Des pans entiers de la Charte ont été invalidés, sa force instituante a été mise à mal par des actions concertées menées avec le soutien financier d'Ottawa et ses nombreux et hypocrites appuis institutionnels. Et cela va continuer tant que la Charte n'aura pas été vidée de sa substance. Il ne faut pas se laisser leurrer par le respect que nos propres symboles nous inspirent.

Ceux-là qui voudraient voir dans la situation présente un état de relative paix linguistique confondent l'accalmie dans les combats avec ce qui pourrait résulter d'un pacte, d'une véritable entente entre protagonistes. Or, pour l'essentiel, rien n'est réglé : les tensions restent inhérentes entre deux systèmes de représentation, on peut toujours voir les Québécois comme minoritaires au Canada plutôt que majoritaires au Québec. Et tant que la concurrence de ces systèmes se traduira, dans les faits au Québec, par la concurrence de deux modèles d'intégration non seulement pour les immigrants mais pour les citoyens, il est certain que continuera de s'éroder la puissance d'attraction du français, de se miner le socle de la Charte. Un ordre juridique en subordonne un autre. Il n'y a que les velléitaires – et ils sont légion chez les politiciens – pour penser que les accommodements peuvent finir par tempérer le rejet. En matière linguistique comme en bien d'autres, la

démission se donne bien souvent les allures du réalisme pragmatique.

Pour l'instant, le travail de sape de l'ordre juridique de la Charte n'a pas encore assez affaibli le terrain pour que n'y apparaisse toute la profondeur d'autres lézardes causées, celles-là, par les réalités sociologiques que la loi seule ne suffit pas à contenir ou transformer. Mais il est un fait qu'à Montréal en particulier, les transformations démographiques et les modifications dans la composition de la population et dans les flux migratoires créent des conditions nouvelles, un contexte inédit qui limitent singulièrement l'efficacité de la législation linguistique. Et ces conditions peuvent sérieusement faire dégénérer le statut du français si elles ne sont pas abordées pour ce qu'elles sont. Rien n'est plus malsain en ces matières que le conflit des légitimités et le laxisme devant ses expressions larvées. Cela nous renvoie à des dimensions beaucoup plus larges et qui nous obligent à refaire le parcours qui a conduit à l'adoption de la Charte de la langue française.

La langue, en effet, est à la fois le matériau, le véhicule et le foyer de la culture. Le sort du français au Québec est indissociable du destin de la culture québécoise. Guy Rocher le souligne ici avec force et justesse, il faut faire une plus large place et miser sur un plus fécond rapprochement entre la promotion de la langue et celle de la culture. C'est à cette condition seulement que la loi peut trouver à élargir son efficacité en activant dans la culture les vecteurs qui donneront sens à des actions et des obligations qui ne peuvent puiser dans la loi seule la puissance inspirante pour aller porter ses lumières dans les zones où la législation seule ne peut suffire. C'est par l'action dans la culture, par le rôle qu'elle peut et doit jouer au cœur de la vie collective comme foyer central de la fusion des valeurs que les diverses mesures de francisation du travail et des services se trouvent prolongées et en quelque sorte relayées par des logiques qui ne sont plus celles de l'obliga-

tion légale mais bien celles de la convivialité et du partage. On peut dire de même pour soutenir l'effort et l'attention à l'égard de la qualité de la langue. La vitalité du français sera illusoire si notre culture reste anecdotique pour des pans entiers de la population. Un peuple ne peut consentir à devenir exotique pour lui-même sans condamner sa langue à l'exil intérieur, au repli domestique et au reliquaire folklorique.

C'est par le renouveau de l'alliance avec la culture qu'il faut célébrer l'anniversaire de la Charte. Et cela interpelle l'ensemble de la population, pas seulement le gouvernement. Certes, l'État peut et doit jouer son rôle et, en l'occurrence, il lui revient d'être beaucoup plus énergique et audacieux en matière de politique de la culture, mais c'est à l'ensemble des citoyens, dans tous les milieux de vie, que revient d'abord cette responsabilité. C'est non seulement la meilleure façon d'accroître l'efficacité de la Charte mais encore et surtout, le moyen le plus sûr de l'inscrire dans un ordre qui saura lui permettre de transcender les contingences politiciennes. Parler français au Québec restera toujours un acte politique. Un acte d'incarnation et d'expression d'un projet de civilisation original. Et en cela, les débats sur le statut politique du Québec ne feront jamais que prolonger ou nier ce fait incontournable. Les modalités historiques pourront toujours changer, mais ce fait restera fondateur et fondamental. Le combat pour la langue est notre combat pour la vie. C'est pourquoi il faut situer bien au-delà de l'ordre juridique le statut de la Charte de la langue française.

A jamais minoritaire sur le continent, le Québec est condamné à demeurer vigilant. Toute complaisance à l'égard de la santé de la langue française nous affaiblit inéluctablement devant les puissances d'uniformisation. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de le constater, notre rigueur et nos exigences pour nous-mêmes peuvent être des sources d'inspiration. Nous ne sommes pas seuls.

Notre aventure est porteuse d'un sens qui va bien au-delà de la seule fidélité à l'héritage. L'exemplarité de la Charte, tous ceux qu'elle a inspirée nous le prouvent : le Québec peut enrichir la diversité et l'avenir des nations.

À l'occasion de la Fête nationale et pour revenir, encore une fois en cette année de quatre-vingt-cinquième anniversaire, sur l'un des combats qui donnent sa raison d'être à la revue, le dossier de ce mois-ci est consacré à une réflexion sur la situation et l'avenir du français au Québec. Il ne s'agit point d'un exercice exhaustif même si son ambition est large. Il nous apparaissait néanmoins nécessaire de marquer le vingt-cinquième anniversaire de la Charte de la langue française par un retour critique sur la situation d'ensemble. Le dossier est sévère, inquiet à plusieurs égards mais jamais démissionnaire. Car c'est faire honneur à la Charte et à la mémoire de Camille Laurin que d'aborder en toute confiance les problèmes difficiles que son existence même soulève et souligne pour nous-mêmes et pour l'avenir de la langue française. Car s'il est une chose précieuse que le père de la Charte nous a laissée en héritage c'est bien cette conscience aiguë que la défense et la promotion de la langue française sont au cœur de notre culture comme un idéal exigeant. Un idéal qu'on ne saurait servir en oubliant que la grandeur des peuples est d'abord faite du courage de persévérer pour mieux se donner toutes les audaces de se renouveler. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

**Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!**

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

LE GOUVERNEMENT DES QUIDAMS

.....

Pierre Vadeboncoeur

Il s'agit de se demander si les intérêts des particuliers – aristocrates jadis, castes militaires, bourgeois – ou les intérêts particuliers des grands États eux-mêmes, qui toujours ont gouverné l'humanité, peuvent avec des moyens maintenant centuplés continuer d'inspirer le comportement politique des nations dominantes et, en somme, de faire à leur gré l'histoire. Le XX^e siècle semble avoir démontré que non.

Les conséquences de leur action, souvent terribles mais relativement limitées, à bien des égards, jusqu'au XIX^e siècle, se sont, au siècle suivant, avérées une menace contre le genre humain. Cette menace, d'ailleurs, n'a fait que grandir depuis 1945.

La puissance extrême, apparue au XX^e siècle, loin d'amener à modifier les anciennes perspectives de la force et celles de la politique, les a gardées comme si rien n'avait changé, pour n'aboutir par deux fois qu'à

des hécatombes universelles. Guerre de 14 : 9 millions de morts. Guerre de 39 : 49 millions de morts.

Ni les intérêts particuliers des pays, ni notamment ceux de l'entreprise privée ne devraient désormais pouvoir appliquer une telle puissance à la poursuite de leur propres visées. Or ils le font et peut-être plus que jamais, car la force est maintenant si grande qu'elle n'en devient que plus ambitieuse.

Le risque s'est considérablement aggravé. Des problématiques encore inconnues jusque dans la première moitié du XX^e siècle ont fait leur apparition et elles sont d'une folle ampleur. La survie de l'humanité est en question, comme on le rappelle maintenant souvent. Elle l'est à cause des développements de l'atome. À cause de l'épuisement des ressources. À cause de la pollution de l'air, de l'eau, des terres, de la matière vivante. Et puis à cause de l'accroissement des dangers correspondant à l'accroissement inouï des moyens.

Voyez la monstrueuse absurdité : tout cela est pratiquement entre les mains d'intérêts privés ou étroitement politiques aussi bien que jadis dans l'histoire. Quidams du pétrole, des métaux, de l'alimentaire, des communications, des transports, de la colossale industrie de l'armement. Et quidams de la politique menés par le bout du nez par tous ceux-là.

L'essentiel de la pensée politique en action ne s'est pas modifié. Ses horizons restent ceux du temps passé. Mais ce qui a changé du tout au tout, c'est le registre des causes et des effets, désormais démesuré.

Une bataille, avant 1900, c'était une bataille. Aujourd'hui, ce peut être le bouleversement du monde et même sa fin. Ce n'est absolument plus de même ordre.

Par conséquent l'horizon des intérêts particuliers n'est plus raisonnablement applicable.

On parle de mondialisation ? Fort bien, mais, pour le gouvernement du monde, il ne peut plus y avoir sensément de politique particulière ou privée, alors qu'en fait la politique particulière et privée continue de tout régenter.

La mondialisation – ou ce qu'on appelle ainsi – s'accomplit dans la ligne des intérêts particuliers et selon des politiques à l'avenant. Les politiques particulières empêchent une politique générale et concertée de s'établir et tiennent le gouvernement du monde dans les ornières du privé.

L'un des aspects de cette pensée révolue mais toujours actuelle, c'est l'emploi de la guerre comme moyen, comme si l'on était encore au temps de Louis XIV, voire de Napoléon ou de Bismarck.

Une figure typique du penseur politique raisonnant encore selon des schèmes obsolètes est Henry Kissinger, esprit figé comme bien d'autres sur le modèle classique de l'histoire imitant l'histoire.

L'histoire ne peut plus imiter l'histoire. C'est justement cela qui est nouveau.

On ne peut plus copier les conquérants. Les conditions actuelles augurent de conséquences n'ayant plus aucune commune mesure avec celles que la politique d'avant le XX^e siècle pouvait imaginer. Mais les quidams ne font pas la différence. ♦



LA VIE EN VERRE

Savez-vous que la SAQ est
à l'origine de la collecte sélective ?
Nous récupérons ainsi la grande
majorité des bouteilles de vin et
de spiritueux mises sur le marché.
Un engagement d'entreprise dont
nous sommes fiers.

Recycler pour protéger notre environnement.



Un fleuve inaccessible

.....

Stéphane Bouchard*
Léonce Naud**

« Retourne sur tes pas, ô ma vie,
tu vois bien que la rue est fermée... »

Anne Hébert, *Tombeau des rois*

Si vous n'êtes pas vous-même une embarcation, vous aurez des problèmes à accéder aux plans d'eau du Québec. Depuis une génération, des centaines de millions de dollars en fonds publics ont servi à faciliter la délicate mise à l'eau et le remisage dans des parkings liquides de yachts de plusieurs tonnes. Cependant, il existe fort peu d'endroits où une jeune mère peut faire tremper son rejeton dans l'eau pour le rafraîchir, même s'il a chaud et ne pèse que quelques kilos.

.....

* Diplômé en philosophie de l'Université de Montréal, Stéphane Bouchard est conseiller au ministère du Conseil exécutif, gouvernement du Québec. Il œuvre également au sein de groupes de citoyens qui visent à redonner aux Québécois l'accès et l'usage de leurs plans d'eau.

** Diplômé en philosophie ainsi qu'en géographie de l'Université d'Ottawa, Léonce Naud s'intéresse aux relations urbano-portuaires ainsi qu'au devenir des rivages urbains. Il collabore avec plusieurs réseaux internationaux, dont l'Association internationale Villes et Ports (Le Havre) et le Centro Internazionale Città d'Acqua (Venise).

Ce texte est paru tout d'abord dans la revue TÉOROS, (Revue de recherche en tourisme).

Depuis trois décennies, les Québécois ont consacré plusieurs milliards de dollars à l'assainissement des eaux. Ces efforts portent maintenant fruit : la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de nos grands cours d'eau navigables s'est grandement améliorée. Il est ici question de l'eau dans laquelle on se baigne, on pêche, de l'eau sur laquelle on fait du canot, du kayak, du dériveur, de la voile, de l'eau que l'on côtoie en marchant sur la grève ; bref, de l'eau du fleuve.

Cependant, la pratique d'activités aquatiques en été ou d'usages sur glace en hiver présuppose des accès publics et bien aménagés aux plans d'eau. On pourrait penser que le Québec étant faiblement peuplé, cette question ne se pose pas, mais ce serait oublier que les deux tiers des Québécois (4,3 millions de personnes) habitent désormais à l'intérieur d'une zone de dix kilomètres de largeur de chaque côté du fleuve. Il est probable que nous assisterons dans les prochaines décennies à un renforcement de cette tendance.

Or, en raison d'une occupation privative des rives, de larges sections du littoral fluvial sont totalement dépourvues d'accès publics, au moment même où la population s'attend à pouvoir tirer profit de l'effort consenti à la dépollution des eaux au Québec. Une telle situation résulte d'une part de carences au niveau du droit québécois de l'eau et, d'autre part, de pratiques qui transforment graduellement le fleuve en canal inutilisable pour la plupart des usages publics ou privés – des enrochements tous azimuts, entre autres.

Le droit québécois de l'eau

Contrairement à ce qui prévaut dans la plupart des pays occidentaux, le Québec ne dispose d'aucune législation expresse quant à l'accès public aux rives et littoraux.

Les cours d'eau navigables et flottables font pourtant partie du domaine public et, à cette propriété publique cor-

respond, *en principe*, un accès public. En effet, l'article 920 du Code civil du Québec prévoit que « toute personne peut circuler sur les cours d'eau et les lacs ». Mais le problème de l'accès à ces cours d'eau demeure entier, puisque ce même article soumet ce droit à d'importantes restrictions : « à condition de pouvoir y accéder légalement, de ne pas porter atteinte aux droits des propriétaires riverains, de ne pas prendre pied sur les berges et de respecter les conditions de l'utilisation de l'eau ».

Dans les nombreux endroits où l'on retrouve une occupation privative intense des rives, ces restrictions sont suffisantes pour priver la très grande majorité de la population – et les touristes éventuels – de l'usage d'un bien qui appartient bel et bien au domaine public.

Au Québec, le droit d'accès à l'eau est un attribut de la propriété. La propriété privée étant le droit de priver les autres de l'usage d'un bien que l'on possède, un propriétaire riverain n'est donc aucunement tenu de tolérer que l'on passe sur sa propriété pour accéder à un cours d'eau, même si le cours d'eau est public. Par ailleurs, en milieu urbain, les accès publics relèvent des municipalités, ce qui n'est pas toujours un facteur d'encouragement au caractère accessible des rives et littoraux.

Pourtant, il y a déjà eu dans l'histoire du droit québécois des mesures législatives garantissant le caractère public des rives. L'ordonnance *De la Marine* (1681), laquelle déclarait *non aedificandi* le littoral lui-même, avait elle-même été précédée en Nouvelle-France d'une mesure législative concernant le fleuve Saint-Laurent, adoptée par le Conseil souverain, à savoir « ...qu'il reste deux perches libres au-dessus des plus hautes marées, pour la liberté tant du passage des charrettes et bestiaux que de la navigation ». Ces deux perches de servitude publique équivalaient à 36 pieds (11,6 mètres).

Une fois la Nouvelle-France réduite à la *Province of Quebec* (1763), le droit littoral dans ladite *Province* s'alignera progressivement sur les intérêts commerciaux du XIX^e siècle industriel, c'est-à-dire principalement le commerce du bois ainsi que les activités portuaires. L'ancienne servitude de 36 pieds fut abolie en 1850 par une loi stipulant qu'« aucune personne n'entrera ni ne passera... le long d'aucune rivière ou ruisseau... sans la permission du propriétaire...¹ ». En 1857, le législateur précisera la notion d'utilisation publique des cours d'eau et de leurs rives : cela signifie « la navigation et le transport du bois² ».

Dans le passé, le droit québécois de l'eau a donc déjà comporté des dispositions garantissant le caractère public des rives. Ces dernières ont cependant été abolies sous la pression d'intérêts privés, il y a de cela un siècle et demi. L'état actuel de la législation québécoise, moins soucieuse des droits publics que ne l'était le droit littoral français d'avant 1760, apparaît encore plus choquant lorsqu'on se livre à un exercice de droit comparatif.

En France

En France, le législateur a jugé nécessaire, à partir des années soixante, de renforcer le caractère public des plans d'eau ainsi que des accès à ces derniers. C'est ainsi que les piétons disposent d'un droit de passage paisible sur une bande de trois mètres sur l'ensemble des propriétés situées sur le bord de mer.

Cependant, c'est une chose de pouvoir circuler le long du rivage, c'en est une autre de pouvoir y accéder. En maints endroits, une occupation privative du bord de mer rendrait inopérant ce droit. La loi du 3 janvier 1986 permet

1. Brun Henri, *Histoire du droit québécois de l'eau 1663-1969*, Gouvernement du Québec, 1969, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 29.

donc l'ouverture de passages transversaux pour accéder au rivage à partir d'une voie publique et ce, à tous les 500 mètres. C'est l'État qui détermine et aménage à ses frais cette servitude de passage.

En ce qui concerne les plages, la loi française repose sur le principe que « l'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages ».

Cette liberté d'accès de tous aux rivages et plages de France constitue sans aucun doute l'une des causes fondamentales de l'extraordinaire popularité de ce pays à titre de destination touristique (74,5 millions de visiteurs en l'an 2000). Que deviendrait l'économie des régions littorales françaises si l'on introduisait en France le droit québécois de l'eau, selon lequel « le public n'a pas accès aux rives » *en tant que public*³?

Bien plus, au-delà même des voies d'accès, de nombreux pays européens ont promulgué des interdicts de construction sur le littoral non encore urbanisé. Cette zone littorale *non aedificandi* n'est alors pas inférieure à 100 mètres; il va sans dire que de telles interdictions n'existent pas au Québec.

Aux États-Unis, la doctrine du « Public Trust »

Plus près de nous, les Américains favorisent eux aussi l'accessibilité publique aux plans d'eau. Adopté en 1972, le *Coastal Zone Management Act* définit les principes que doivent appliquer les États quant à la gestion côtière. Ces derniers doivent assurer « a public access to the coasts for recreation purposes ».

3. Latulippe, Jean-Maurice, directeur, Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement du Québec. *Correspondance*, 14 mai 1999. « Votre seconde question a trait aux législations en matière d'accès public aux rives. Il n'y en a pas. Selon ce document [Le droit québécois de l'eau], le public n'a pas d'accès aux rives; le droit d'accès appartiendrait aux riverains et il n'y a pas de loi là-dessus. »

Pour ce faire, on invoque la doctrine du *Public Trust*. Prenant appui sur le code Justinien⁴, ce corpus législatif soutient que l'air, les cours d'eau ainsi que la mer – rivages inclus – sont communs à toute l'humanité. Dans cette optique, les gouvernements ne sont que les gestionnaires des ressources riveraines dont la propriété revient de plein droit aux citoyens : tout l'espace intertidal ainsi qu'une partie de la plage au-dessus font ainsi automatiquement partie du bien commun.

Inaccessibilité également physique

Favoriser – si nécessaire avec des fonds publics – l'accès et l'usage des littoraux, fleuves, rivières, lacs et autres plans d'eau par l'ensemble de la population d'un pays constitue l'un des fondements les plus sûrs de progrès économique et social. En plus des ports militaires, commerciaux ou des marinas, ouvrages côtiers à accès contrôlé, réservés en pratique aux travaux ou à la jouissance de membres de corporations privées, un État soucieux du bien public verra à mettre en place des structures riveraines d'accueil destinées à des usages accessibles au grand public et d'intérêt pour ce dernier.

Car l'utilisation des plans d'eau pour le commerce, la récréation, le tourisme et le loisir repose géographiquement sur de rares points d'ancrage dispersés ici et là le long des rives, essentiellement des quais, des estacades, des bassins et d'autres ouvrages publics. Il convient donc d'en répartir sagement l'accès et l'usage entre plusieurs catégories concurrentes d'utilisateurs, aussi bien aujourd'hui que pour les générations futures, et ne pas en anéantir le potentiel par des aménagements inconsidérés.

Plusieurs ont déjà signalé qu'à l'urbanisation graduelle des littoraux fluviaux et maritimes correspond en pratique

4. *Corpus Juris Civilis*, V^e siècle après J.-C.

la disparition d'une multitude de voies d'accès aux cours d'eau – la plupart informelles – dont ont depuis toujours bénéficié les populations humaines et animales. En de nombreux pays, les fleuves sont en train de devenir, comme jamais auparavant, fermés à l'accès et à l'usage général.

Par exemple, au cœur des villes, là où vit maintenant la majorité de la population, il convient de récuser avec force cette conception réductrice selon laquelle un accès à l'eau se résume à un trottoir ou à un quai sur lequel le public ne peut que déambuler, parfois littéralement coincé entre un parking ou un édifice et une surface liquide en contrebas, cette dernière inaccessible pour quelque usage que ce soit. De tels *déambulateurs tristes* seraient d'ailleurs inadéquats même pour des populations animales utilisatrices d'un point d'eau, car la surface liquide elle-même demeure interdite d'usage⁵.

Dans le cas de plans d'eau urbains, l'accès public à l'eau entre autres, veut dire présence en plusieurs endroits d'escaliers, de gradins, de surfaces et de plans inclinés, de pentes qui permettent aux gens d'atteindre l'eau, d'y toucher, voire d'y entrer et d'en ressortir ; bref, de l'utiliser de diverses façons. La plupart de ces usages publics nécessitent l'utilisation de terrains riverains assez vastes adjacents aux plans d'eau. C'est pourquoi l'érection de bâtiments privés sur les rivages urbains est généralement perçue comme contraire à l'intérêt public.

À l'avenir, les progrès accomplis dans la dépollution et la régénération des cours d'eau se traduiront en outre par un retour de la pêche en ville à partir de rives ou de quais et par un développement de la baignade, spontanée ou organisée.

.....
5. Prelorenzo, Claude (1993), *La ville au bord de l'eau*, Paris, Parenthèses.

Polyvalence des structures et rentabilité

Comme c'est le cas pour d'autres équipements de même nature, la rentabilité économique et sociale d'infrastructures riveraines est fonction de leur polyvalence et de leur aptitude à satisfaire l'éventail le plus diversifié possible des goûts et des besoins du plus grand nombre d'utilisateurs, qui pourront aussi être les clients des prestations offertes sur les lieux. Il tombe sous le sens qu'une installation planifiée pour répondre aux besoins d'une seule catégorie d'utilisateurs des plans d'eau – à la façon des marinas, par exemple – ne satisfait pas les critères économiques, qui prescrivent de répartir de la façon la plus efficace possible des ressources rares entre différents groupes concurrents d'utilisateurs pour atteindre un maximum de profitabilité sociale ainsi qu'économique.

À l'orée du nouveau millénaire, rades et bassins fluviaux en milieu urbain trouveront leur rentabilité en offrant une polyvalence de services. Jeux aquatiques, baignade, pêche récréative, location de voiliers, forfaits de pêche, bateaux d'excursions et de plaisance, tous solliciteront l'usage de ces plans d'eau protégés. Rives artificielles, digues et jetées promenade devront être conçues expressément pour en favoriser l'accès et l'usage en toutes saisons par le grand public.

Le fleuve : un grand canal enroché ?

À ce sujet, il faut souligner l'urgence de s'interroger publiquement sur certaines pratiques actuelles. Ces dernières années, dans le but d'en réduire le coût d'entretien, la plupart des quais du Saint-Laurent se sont vus corsetés dans de prodigieux amoncellements de roches. M. Gilbert Normand, ex-secrétaire d'État au gouvernement fédéral canadien, a pu déplorer « qu'entre Gaspé et Lévis, on ne peut plus accrocher une chaloupe nulle part⁶ ». L'opération ne laisse

6. In *Le Soleil* (Québec), 17 août 1998.

souvent subsister qu'une plate-forme de béton dépourvue de toute fonction, de tout attrait ou utilité. Nous n'avons alors plus affaire à des quais, mais à de gros tas de roches avec une plaque de béton au milieu, dont les municipalités prennent alors livraison. Ces tas de roches représentent de véritables *no man's land* où devient impossible tout usage humain ou animal de cette fragile zone d'interface entre la terre ferme et un plan d'eau, sauf certains types de pêche à la ligne. De nombreux brise-lames construits à la va-vite ces dernières années présentent des caractéristiques analogues. Il faut ajouter à cela plusieurs dizaines de kilomètres de rives fluviales et littorales d'ores et déjà dûment enrochées... pour l'éternité ?

Comment les enfants de demain pourront-ils aller jouer sur les grèves du fleuve comme les générations précédentes ont pu le faire, si les rives en sont enrochées, souvent aux endroits précis où elles seraient les plus accessibles au grand public ? Comment pourra-t-on aller se baigner, pêcher au milieu de ces gros blocs, dont la seule et unique fonction consiste à briser la force des vagues ? Comment un passant pourra-t-il s'approcher de l'eau, y toucher sans danger ? Comment pourra-t-on amarrer une chaloupe sans crainte de la voir mise en pièces par le premier coup de vent qui pourrait l'amener à donner contre ces rochers ? Comment les arbres feront-ils pour pousser sur la rive, ombrageant l'eau de leur feuillage ?

Dans l'Empire romain, selon l'historien Pline le Jeune, les ingénieurs construisaient déjà leurs brise-lames « par des travaux dignes d'être contemplés : un grand navire transporte de gros rochers ; ceux-ci sont immergés, entassés et retenus par leur seul poids, et l'ensemble monte en une sorte de digue... ». Par la suite, cependant, Pline ajoute que « l'on couronnait avec d'autre matériel cet entassement de blocs de pierre, de sorte que l'ensemble prenne peu à peu l'aspect d'une île naturelle⁷ ».

7. Lettre à Cornelianus, 1^{er} siècle après J.-C.

On pratiquait donc déjà sous Trajan l'aménagement paysager des enrochements, ouvrages rébarbatifs à tous usages ou presque. Les ingénieurs romains trouvaient important de leur donner un caractère plus naturel et par conséquent plus accueillant pour les multiples activités humaines.

Impact économique des littoraux

Un littoral accessible et convivial constitue un attrait touristique de première grandeur. Des études américaines ont montré que les plages sont l'élément clé du tourisme ; à titre d'exemple, les États côtiers reçoivent 85 % de tous les revenus liés au tourisme aux États-Unis. En France, on a évalué à 100 millions de francs le préjudice causé par le déficit d'image affectant les côtes atlantiques françaises, à la suite des multiples articles de presse sur la marée noire causée par le naufrage du pétrolier Érika (plus douze millions en Belgique, quinze millions aux Pays-Bas, cinq millions en Grande-Bretagne⁸). Au Québec, a-t-on déjà réalisé une seule estimation de la valeur économique de nos littoraux maritimes ou fluviaux, où encore l'ampleur du préjudice financier causé par certains types d'aménagements, par exemple la destruction par enrochement ou autrement de la plupart des plages publiques dont pouvait s'enorgueillir le Saint-Laurent il y a une cinquantaine d'années ?

L'urgence d'agir

Le Québec accuse un retard considérable en matière de protection des accès publics au littoral. Or, il est important de s'assurer que les générations futures pourront jouir elles aussi de ce bien inestimable. Un littoral accessible constitue au surplus un attrait touristique d'importance. Il est

8. Bostnavaron, François (2000), « La saison touristique estivale s'annonce aussi bonne que celle de 1999 », *Le Monde*, Paris, éd. électronique, 16 août 2000.

essentiel que des mesures législatives soient adoptées afin de préserver les accès publics existants sur l'ensemble du littoral et de désenclaver ce dernier là où ces accès font actuellement défaut.

Ainsi, nous proposons qu'un groupe de travail dresse un portrait clair de l'accessibilité passée et présente des rives du Saint-Laurent, des cours d'eau navigables, lacs, réservoirs et autres plans d'eau, examine les législations étrangères en matière d'accès public à l'eau et de préservation du littoral et définisse le mandat d'un organisme assez analogue au *Conservatoire du littoral* français. Cette unité aurait pour vocation unique la préservation et la mise en valeur des rivages et littoraux québécois dans le respect des intérêts du plus grand nombre. Les Québécois n'habiteront leur territoire que lorsqu'ils auront véritablement un accès libre et entier à celui-ci. La conservation du caractère public des rives est un enjeu national. ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

J'aime l'action!

Avec Fondation, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondation pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs**



FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

La Badloque

À Sylvain Lelièvre, lettre d'un survivant

.....

Jean-Luc Gouin

*De Brel à Gilbert, Léo, Félix et Dor
'Y'a vraiment trop de morts'
Chez les invivants du Nord du Nord
J'ai beau connaître 'La règle du jeu'
Et 'Mettre d'la ouate' dans mes oreilles
Ça fait mal pareil
De se voir ainsi excentré dans 'La banlieue'
Des cieux*

*Et puis
Presque plus personne
Pour tenir le fort
Pour faire le guet au bout de l'Île
Sinon quelques dieux
Immortels certes, mais mortels aussi*

*Car ils se font vieux
Faut bien le dire sans pardon
Ces Claude et ces Gilles
Farouches et loyaux vigiles
Mais tout fin seuls à tenir pays*

Comme on tient maison

Les 3 et 4 mai derniers, sur les deux chaînes radiophoniques de Radio-Canada, l'auditoire eut droit à deux journées extraordinaires en compagnie de feu tout flamme Sylvain Lelièvre ; journées dans lesquelles en outre, tel un trou normand, se

sont vues serties les deux premières heures d'une fabuleuse série de plus de 500 minutes autour de Jacques Brel. Quand un grand du mélodire en croise un autre. Par-delà la vie, la lumière. À des années-lumières du ici-et-maintenant.

Heureusement, la SRC sait parfois faire merveille : quand elle est désertée de l'intérieur, vraisemblablement. Ou lorsque, bien involontairement, elle oublie un instant les recommandations politiciennes et les stupéfiants budgets d'intoxication de l'État fédéral canadien. Comme quoi, et en l'occasion nos amis hindouisants ne nous désavoueraient certainement pas, on n'atteint l'essentiel, le nirvāna dis-je, qu'en faisant le vide en soi.*

Sylvain, tu m'as fait très mal. Et comme je voudrais aujourd'hui te rendre hommage à la mesure de l'estime que je te porte sans faillir depuis presque trente ans (je ne connaissais pas ton labeur d'écriture avant ce fabuleux *Petit matin* d'album, en 1975, hormis les tendres 'Amours anciennes' manière Leyrac). Mais les mots, bien sûr, sont atrocement ridicules devant le néant des 'Choses inutiles' de l'avoir-été, et singulièrement face à ton 'Aller simple' après t'être pourtant entêté à 'Venir au monde'. Je suis prostré, pétrifié, et cependant verbeux de phrases non moins inutiles, allez comprendre, au constat de ta fugue précipitée de lièvre solitaire dans le sylvain maquis.

Douleur subite. Oh ! Comme une gifle monumentale. D'autant plus que j'ai pris connaissance de ton « malaise » alors que je me déplaçais très précisément sur ta 8^e rue, à Limoilou. Le lendemain, je me trouvais légèrement plus au sud de la même nationale capitale. Et c'est Radio-Canada derechef qui m'apprenait ton envol définitif sans autre promesse d'atterrissage. À ce moment-là, très exactement, crois-le ou non, "j'avais" l'Hôtel-Dieu de Lévis devant les

.....
* Nonobstant, à la faveur du présent et interminable conflit de travail, l'intransigeance décidément injustifiable de la direction de la *Canadian Broadcasting French*.

yeux... Je te croyais pourtant alité et récupérant tout près d'une 'Blouse blanche' au CHUM de la métropole. Ça ne s'invente pas.

À contrario de cette Québécoise puissamment impuissante, largement démissionnaire, et où la résignation tranquille est devenue un mode d'existence – et dans laquelle matriciellement les fils de ta génération ont pour la plupart abandonné le pays-à-venir pour mieux engranger leurs pensions et calculer soigneusement leurs REERS gonflés à bloc –, toi tu faisais figure de Fidèle, de Debouteur, de Souverain tranquille. Au reste, du haut de ta quasi-sexagénie tu incarnais l'avenir plus solidement que nombre de tit-culs de vingt ans. Parce que l'avenir, c'est d'abord des racines. Et des racines, c'est d'abord la fidélité. À soi, à ses idées, à ses convictions – lorsque le temps n'en patine pas l'invulnérable noblesse: «*Y'a pas 'Plus beau métier' que tenir parole*», chanssonais-tu il y a peu.

Mais... que fais-tu ensuite? Eh bien, tu t'en vas! Comme jadis l'héroïne de Barrière. Comme un voleur. Comme un 'Drop-out'. Mais Nous, maintenant, dis-moi: 'Qu'est-ce qu'on fera de tes rêves'...?

Qu'on tende l'oreille de 'Tombouctou', de 'Place T'ian an men' ou de 'Quelque part dans un bar', que l'on ouvre notre âme à ta voix chaude depuis 'Old Orchard', Gravelbourg ou 'Drummondville', 'Du nord au sud', 'Du bord de l'eau', voire d'Hiroshima', et même 'Dans le métro' qui nous ramènera 'Tôt ou tard' vers ta 'Basse-ville', nous sommes tous aujourd'hui – dans ton 'Drôle de pays' – des soeurs et des frères unis dans la sororité familiale de tes sonorités exclusives, singulières, raffinées, et à tout jamais emballées dans l'écrin précieux du 'Temps des chansons'.

Et si 'Moman [n']est [plus] là', sa fille 'Marie-Hélène', elle, t'embrasse de ses 46 larmes (eh oui!) en s'abreuvant jusqu'à la lie, pour une mil'ultième fois, de son ondulant et gricheux *Harmonium*, de son *Let it be* chéri aussi, qu'elle

n'avait jamais jusque-là si bien compris. Avant de fracasser tout de même, définitivement, les vieux vinyles. De dépit. Puisque tu nous répètes sans cesse désormais, en écho dans ton langage codé d'outre-ici – 'À frais virés' bien entendu –, et c'est décidément trop lourd, que tu n'es 'Plus là pour personne'. 'Une fois pour toutes'. Ce satané 'Croque-mort à coulisse' est parvenu à ses fins. À la tienne. Intolérable 'Erreur de calcul'.

Il reste que dans mon existentiel et persistant 'Blues du courrier' – permets-moi cette faiblesse, 'Toi l'ami', d'imaginer obstinatio 'L'Embellie' –, je veux à compter de ce 'Petit matin' de mai novembreuse espérer autre chose qu'une 'Lettre de Toronto'.

'Quand même'...

Sylvain Lelièvre, 7 février 1943 - 30 avril 2002

Petite-Rivière-St-François, en Charlevoix.

Ce 4 mai 2002, où poussière tu es retourné

PS: Tout bien réfléchi, sais-tu, dans mon affliction je n'avais au fond vraiment 'Rien à déclarer'. Sinon – Salut Nougaro – que « Je t'aime. Salaud ! »

Quelques références :

Le Parolier: <http://site.iframe.com/leparolier/quebecois/classartistes/s/sylvainlelievre.htm>

L'Île: <http://www.litterature.org/ile32000.asp?numero=301>

Québec Info Musique: <http://www.qim.com/artistes/artiste.asp?artistid=235&frame2=biographie>

Le Devoir: http://ledevoir.com/public/client-css/news-webviewde2a.html?newsid=10048, SRC: http://radio-canada.ca/url.asp?culture/musique/v2/200205/01/001-sylvain_lelievre.asp

Voir (Québec): <http://www.voir.ca/quebec/actualite/actualite.asp?Id=20915>

Cyberscol: http://felix.cyberscol.qc.ca/LQ/AuteurL/leliev_s/lelievre.html

GSI-Musique: <http://www.gsimusique.com/lelievre/lelievr1.htm>, « Hergé »:

<http://www.comnet.ca/~rg/lelievre.htm>

Le patrimoine vivant, l'histoire d'un peuple et de sa continuité

.....

*Julie Dorval**

Le patrimoine, cet héritage définitionnel de la culture populaire, comporte des principes matériels, mais aussi immatériels, ceux-là plus difficiles à cerner puisqu'ils évoluent dans la temporalité et qu'ils apparaissent comme une notion polysémique et polymorphe où différents sens se bousculent, où de plus en plus d'éléments se greffent. Le patrimoine immobilier, mobilier, archéologique, archivistique et documentaire fait d'emblée partie intégrante du concept de patrimoine puisque « dépositaire » d'un fait marquant inscrit dans un contexte spatio-temporel disparu ou en voie de disparition. Le patrimoine est en effet plus souvent reconnu, plus facilement reconnaissable, lorsqu'il parle d'un objet disparu. Pourtant, la part intangible de l'histoire d'un peuple, bien que paradoxalement investie dans le présent, active et constamment renouvelée, représente un secteur important du patrimoine. Elle traite de l'émergence identitaire de la société, tant au niveau culturel qu'artis-

.....
* Directrice des communications au Conseil québécois du patrimoine vivant

tique et linguistique. C'est donc dire qu'elle est proprement constitutive du patrimoine au même titre que le patrimoine bâti ou matériel, qu'elle a légué et qu'elle lègue toujours ses traditions, ses assises, ses ficelles.

La culture traditionnelle relève de la synthèse des créations d'une communauté, inspirées de la tradition, véhiculant son identité, sa régulation interne, ses valeurs inhérentes. Le terme « porteurs de tradition », qui chapeaute l'ensemble des individus qui oeuvrent, à travers des manifestations concrètes, à la pratique d'un art ou d'un métier traditionnel, réfère à ces artistes et artisans de la collectivité. Musiciens, chanteurs, conteurs, danseurs, ébénistes, dentellières, forgerons... Les usages s'inscrivent d'abord dans le réel et de manière factuelle par le biais de ces praticiens, et ensuite dans les traces documentaires, résultats d'enquêtes et de collectes par des chercheurs, et dans diverses autres conjonctures grâce à l'initiative des diffuseurs.

Pour assurer la cohésion et l'existence de cette richesse intangible, le patrimoine vivant se transmet, oralement et par imitation surtout, de façon intergénérationnelle et en continuité. Il va sans dire que l'idée de sa conservation amène une complexité au niveau de la reconnaissance, car il est considéré, de manière réductrice, comme un système référentiel social et culturel, et qu'en dehors de ses témoignages devenus outils de travail ou démonstrations, il se révèle tels des objets immatériels qui s'expriment, viennent et vont, glissent entre les doigts en quelque sorte, et demeure donc difficilement palpable. La circulation du patrimoine vivant passe conséquemment par sa spécificité; elle n'existe que par la transmission humaine, vivante, que par la tâche volontaire des cueilleurs de traditions qui disséminent au demeurant la mémoire commune et réaffermissent le territoire mythologique, linguistique, musical, rituel, etc., bref identitaire, ici de la société québécoise.

Ce patrimoine à la fois racines et avenir renforce l'autonomie et l'identité collective du peuple, encore davantage s'il est mis en parallèle avec d'autres cultures d'autres peuples. Il circonscrit notre langage social vis-à-vis du monde. D'une part, il « peut contribuer non seulement au développement individuel des Québécois, mais aussi au rapprochement des diverses composantes de ce polyèdre ethnique qu'est en train de devenir le Québec »¹. D'autre part, ce foyer culturel permet l'essor de l'espèce humaine, considérant que chaque communauté, riche de son passé et perméable aux échanges, intègre et/ou diffuse les réalités étrangères conciliables avec ses propres mécanismes pour ainsi poursuivre son incessante progression et par ricochet celle de l'humanité. Il est l'éloquent reflet d'une culture distincte et de celui de l'universalité.

Le patrimoine vivant tente de rallier les exigences symboliques et matérielles vitales. Il transforme l'imaginaire en manifestations réelles et les manifestations réelles en imaginaire. Il permet de retourner aux sources et d'en donner un souffle second, en même temps que divertir et étonner, aussi banalement que cela puisse paraître. En définitive, sa concrétisation, même ponctuelle, reste un trésor de verbes sucrés, de rythmes endiablés, de mœurs encensées, de vestiges dont l'animation est en fait une réanimation et une volonté de perpétuation. La sauvegarde, la mise en valeur et la transmission du patrimoine vivant composent avec sa rigueur et simultanément son caractère festif ; ils appellent la réunion d'un dessein opiniâtre de reconnaissance politique et d'une diffusion populaire libre. Les comprendre et les confiner dans la voie unique du loisir serait néanmoins fausser et négligemment évaluer leur portée culturelle, tant le patrimoine vivant invoque l'origine même d'une nation et par corrélation sa structure culturelle particulière. Malgré sa fonction primaire « d'empreinte génétique »,

1. Mémoire du Conseil québécois du patrimoine vivant adressé à la Commission nationale sur l'Avenir du Québec, 17 mars 1995.

d'expression de l'âme populaire, le patrimoine vivant, filamment du tissu culturel, contemporain parce que toujours actif, sinon de plus en plus, s'accorde effectivement aux tenants et aboutissants de notre modernité. Il se veut et se montre accessible, métissé, remodelé à la convenance de l'ère, des airs, tous horizons déployés. Il participe à la définition évolutive de la société, il s'adapte, s'enrichit et fait preuve d'une créativité féconde, cette dernière tirée en partie ou totalement de la mémoire collective, de l'ensemble de ses expressions passées. Justement, la roue tourne.

Né du désir des intervenants de regrouper les ressources du secteur, suite à la tenue d'états généraux en 1992, le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV) a été fondé avec pour mission de voir à la préservation et à la promotion de l'ensemble des disciplines liées au domaine. Dans une perspective générale, il vise à rassembler et à représenter les individus et les organismes voués à la cause. Les ramifications de cet objectif incorporent les différentes régions du Québec, cultures, disciplines et multiples domaines d'intervention, et touchent les valeurs humaines, culturelles, artistiques, sociales et économiques, à l'échelle locale, nationale et internationale. Le CQPV encourage la diffusion de ces richesses et diversité identitaires, d'un processus de développement du patrimoine vivant, de revitalisation de la matrice culturelle.

Concrètement, certains projets ont vu, voient et verront le jour. Le Réseau MemoArt des festivals en patrimoine vivant, entre autres, a été créé sous les bonnes auspices du Conseil mandaté pour tenir les rênes du milieu, en 2001. Ayant pour but d'illustrer les maintes branches du secteur, de Trois-Pistoles à Mont-Tremblant, en passant par Tadoussac, Sherbrooke, Carleton, Joliette, Beauce, Québec, Montréal et ses environs, ce projet qui, d'un œil globalisant, pourrait être le constat ou l'addition des segments variés, des régions dispersées, des cultures aux couleurs uniques, est reconduit pour la deuxième

année. Accueillant conteurs, musiciens, chanteurs, danseurs et artisans, les nombreux festivals qui constituent le Réseau MemoArt incitent la population à croire au pouvoir de notre genèse, au pouvoir également de l'art et de ses tangentes sensibles et émotives. Ne fait-il pas grand bien, à l'intérieur d'une civilisation individualiste en accélération croissante, de se réunir au cœur de la création, sens propre et figuré confondus ?

Somme toute, le patrimoine vivant est une clé de voûte du « système » social, reliant la tradition et la modernité par le pont du dynamisme et de l'authenticité. ♦

Pour en savoir plus

www.memoart.qc.ca

www.cqp.v.qc.ca



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

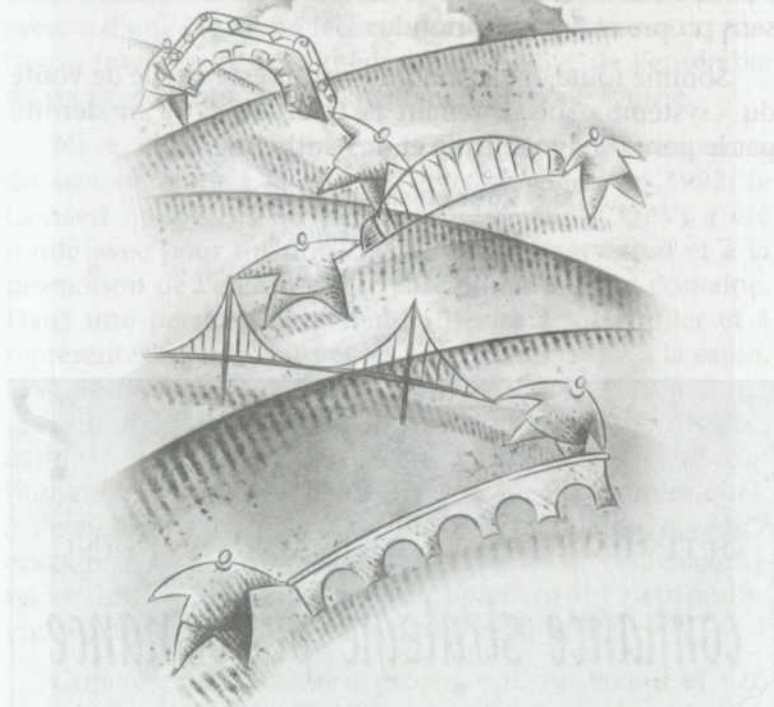
Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2 % en actions canadiennes et de 6,3 % en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

La *passion* des *êtres*



Desjardins

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Loi 101 : réflexions pour le 25^e anniversaire

DOSSIER



La direction et la rédaction de
L'Action nationale
tiennent particulièrement à remercier
M. Jean-Marc Léger
pour sa contribution à l'élaboration de ce dossier.
Sa précieuse collaboration a permis
la production d'un dossier de qualité que
nos lecteurs apprécieront sans aucun doute.

SOMMAIRE

La langue au cœur de notre destin <i>Jean-Marc Léger</i>	37
La Loi 101 et la politique linguistique du XXI^e siècle <i>Guy Rocher</i>	43
La politique linguistique du Québec à l'heure des TIC et de la diversité culturelle <i>Michel Plourde</i>	50
La langue française dans le monde <i>Jean-Louis Roy</i>	58
La francisation des entreprises <i>Fernand Daoust</i>	64
L'école française ne suffit pas <i>Jean Dorion</i>	82
Le français à l'école <i>Paul-Émile Roy</i>	88
La Loi 101, entre la nécessité et une redoutable ambiguïté <i>Jean Larose</i>	95
Nos « médias » desservent gravement la langue <i>Jean-Marc Léger</i>	102
La langue « standard » d'ici : innovation périlleuse <i>Claude Sauvage</i>	109
Bibliographie sélective	115

La langue au cœur de notre destin

.....

*Jean-Marc Léger**

On ne mène jamais le même combat, quoi qu'il puisse paraître à l'énoncé des thèmes et des motifs, que celui que l'on a livré jadis pour une cause identique et avec une semblable préoccupation. Cela se vérifie singulièrement à notre époque où l'accélération de l'histoire, selon la juste formule de Daniel Halévy, tend à modifier rapidement et parfois sensiblement, le contexte, national et international, dans lequel se posent les grands problèmes de société, ce qui peut autoriser ou exiger une nouvelle approche. Cette affirmation vaut particulièrement lorsqu'il s'agit de la situation et de l'avenir d'une langue, dont les dimensions historique, culturelle, sociale, psychologique, voire éthique et esthétique, en font le fait de société fondamental et par là même la question politique essentielle.

Pour toute communauté humaine, pour toute nation, la langue s'inscrit au cœur de l'identité et de l'histoire, fruit et compagne de celle-ci, fondement principal de celle-là. Et

.....
* Journaliste, ancien haut fonctionnaire québécois et international

pour une petite nation comme la nôtre, dominée à tous égards et contrainte en permanence à une extrême vigilance en raison de la précarité de sa condition, la langue est en quelque sorte sa véritable patrie. Il en découle pour cette nation à la fois un devoir de respect exigeant envers sa langue, dans la qualité comme dans l'usage, un devoir de valorisation permanente de la langue par la créativité, un devoir d'intransigeance dans la défense quotidienne de la langue, obligation qui ne tolère ni concession, ni compromis.

La question de la langue chez nous, plus que toute autre, signale et signe depuis plus de deux siècles l'anormalité de notre condition. Elle est au principe du combat pour la survivance tout comme elle évoque avec une triste éloquence notre dépendance et notre fragilité. L'histoire de la langue française chez nous se confond naturellement avec celle du peuple canadien-français : il ne peut guère en aller autrement puisque la langue non seulement nous définit et nous situe, dans l'histoire et dans le monde, mais nous sert de carte d'identité. Quel que doive être le statut politique du Québec, demain, une extrême vigilance s'imposera toujours à propos de la langue (usage et qualité), ne serait-ce qu'en raison de l'énorme et inévitable pression de l'Amérique du Nord massivement anglophone. Il est évident, cependant, qu'étant seul maître de sa politique linguistique, un Québec souverain pourrait beaucoup plus aisément prendre les mesures de salut et de promotion de la langue que dans le cadre d'un régime mi-fédéral, de plus en plus centralisateur.

Actualiser et affermir la Loi 101

Voici un quart de siècle, l'adoption de la Loi 101 marquait, par son caractère innovateur et ambitieux, un moment déterminant de notre histoire contemporaine. Cette mesure salvatrice allait avoir des effets considérables dans les décennies suivantes en conférant à la langue des

moyens élémentaires de protection et en lui rendant des chances d'avenir. Aujourd'hui, la montée de nouveaux périls, à la fois sur le plan intérieur, et sur le plan international (avec une fausse « mondialisation », qui cache mal un néo-impérialisme culturel autant que politique), nous impose de repenser et d'actualiser, c'est-à-dire de renforcer, notre législation linguistique. Les pouvoirs publics et l'opinion en général ont tiré de la mise en œuvre de la Loi 101 un sentiment excessif de sécurité qui a endormi leur vigilance. Oubliant ou négligeant les conséquences de la contestation permanente et des arrêts de Cour qui ont abouti à réduire dans une large mesure la portée de la nouvelle législation, nous n'avons pas pris garde suffisamment, non plus, à l'action persévérante de groupes de pression anglophones acharnés contre tout ce qui tend à protéger ou à valoriser le français, ni à la réapparition sournoise du bilinguisme au Québec, ces dernières années.

Langue et pouvoir politique

Fondement premier de l'identité, élément premier du patrimoine, la langue constitue dans toute collectivité humaine le fait socioculturel majeur et, par voie de conséquence, le fait politique majeur. Dès lors, il y a entre la langue et le pouvoir politique non seulement liaison étroite mais interaction permanente, puisque l'État est lui-même usager quotidien de la langue et en quelque sorte garant de celle-ci, dans la mesure où, au regard du citoyen, la langue de l'administration a valeur exemplaire. De surcroît, l'État, par sa responsabilité en matière d'instruction publique notamment, par sa responsabilité moins directe mais réelle dans le domaine de l'audiovisuel, est un agent de premier plan de l'usage, de la qualité, de la diffusion et de l'évolution de la langue. Aujourd'hui, plus que jamais dans le passé, la façon dont le pouvoir politique s'acquitte de son immense responsabilité en ce domaine, la mesure dans laquelle il l'assume, ont un effet capital sur la préser-

vation, l'usage, la qualité de la langue. À fortiori, cette affirmation vaut-elle pour les nations peu nombreuses, vivant dans un environnement marqué par un autre idiome que le leur, plus encore si la nation placée dans pareille condition est, de surcroît, politiquement et économiquement dominée.

Un peuple s'affirme et se développe à partir de sa langue et grâce à elle : c'est elle qui le spécifie, elle est sa carte d'identité comme son moyen d'accès à la connaissance et d'ouverture sur l'univers. Pour chaque communauté humaine, la langue maternelle est le bien le plus précieux, ce par quoi se transmet le patrimoine et s'élabore l'avenir. C'est assez dire que chaque enfant a un droit élémentaire, fondamental, à l'acquisition de sa langue dans des conditions optimales, à un apprentissage d'une qualité et d'une durée telles qu'il lui en assure la parfaite maîtrise. Un système scolaire qui ne satisfait pas à cette exigence essentielle correspond à un abus de confiance, à une sorte d'imposture et constitue une gigantesque supercherie.

Double péril

« Quand les citoyens perdent la maîtrise de la langue et du passé communs, quand l'institution scolaire n'a plus pour souci premier d'inculquer la vigueur et la rigueur de la pensée, le pays perd bientôt la maîtrise de sa politique et de son destin ». Ce propos de Régis Debray (*Traité de médiologie*) nous concerne tous. Et cela d'autant que, par notre langue, nous participons d'emblée à l'universel. Il serait paradoxal et pour le moins incohérent de prétendre rejoindre la communauté mondiale des pays de langue française si, au même moment, nous laissons se dégrader chez nous cette langue, se multiplier les chevaux de Troie et s'étioler les instruments de sa défense et de sa promotion. Reconnaissons que notre langue est menacée à la fois sur le plan intérieur et sur le plan international, qu'il ne s'agit pas

d'un phénomène superficiel et passager dont il suffirait d'attendre la résorption, mais d'une donnée lourde et durable du nouveau paysage mondial, et qu'il s'impose dès lors de prendre la véritable mesure du danger. Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de notre comportement collectif que l'attachement encore profond, sentimental, à la langue et, d'autre part l'indifférence à la qualité de cette langue.

Dimension universelle

La défense de la langue, et par là même de la culture dont elle est le fondement et l'expression, apparaît comme la forme première et la plus pressante du combat national. Il est vrai que la survivance d'une communauté de langue française en Amérique du Nord n'ira jamais de soi ; il n'est pas moins vrai que les mesures qu'appelle cette survivance supposent que le Québec dispose de la plénitude des moyens d'une véritable politique linguistique, ce qui implique naturellement la souveraineté nationale. Si la langue française doit être plus que le bien commun, une sorte de patrie commune, de patrie spirituelle, le lieu de notre solidarité et de l'héritage partagé, alors il nous faut lui vouer la même piété attentive et exigeante, lui porter le même attachement vigilant et passionné que commande légitimement la patrie charnelle. Il nous faut aussi inventer et exprimer par elle, et grâce à elle, les réponses que nous pouvons proposer, tant aux défis qui nous sont propres qu'aux grandes interrogations que nous partageons avec l'homme d'aujourd'hui.

Et puis, au-delà, il y a la dimension internationale du problème de la langue française comme de celui de toutes les langues. Nous sommes comptables avec les autres pays francophones, et peut-être plus que la plupart d'entre eux, de l'avenir d'une langue qui fait partie du patrimoine universel. C'est dans l'émouvante et mystérieuse complicité de

l'homme et du verbe que nous prenons conscience à la fois des promesses et de la singularité de chaque communauté, d'où l'éminent devoir de respecter le verbe, c'est-à-dire la langue, qui est la passerelle fragile et merveilleuse entre l'éternel et l'éphémère.

Il faudrait n'avoir à parler de sa langue qu'avec une sorte d'allégresse, une grande ferveur et une discrète piété, avec un sentiment de sécurité aussi. Et s'il advient qu'il faille lutter pour en conforter le statut, comme c'est le cas chez nous, voire simplement pour en assurer l'avenir, il importe de le faire avec conviction, avec ambition et avec la sereine intransigeance qu'appelle toute entreprise où l'essentiel est en cause. ◊

La Loi 101 et la politique linguistique du XXI^e siècle

.....

Guy Rocher*

Avant de déposer à l'Assemblée nationale le Projet de loi sur la Charte de la langue française en avril 1977, le Gouvernement Lévesque rendait public, sous la signature du ministre d'État au développement culturel, le docteur Camille Laurin, un Énoncé de politique. L'intention qui avait présidé à la préparation de ce document était, bien sûr, de résumer les grandes lignes du projet de loi annoncé, mais, surtout et plus encore, d'explicitier les motifs qui justifiaient les orientations et les décisions qu'il comportait¹.

Si on relit aujourd'hui cet Énoncé de politique, on peut dire qu'il n'a pas vieilli et que les justifications et explications demeurent valables. En même temps, on peut aussi dire qu'elles appartiennent au contexte historique où elles ont été écrites. Il y a lieu, en conséquence, de reprendre la

.....
* Professeur au département de sociologie et chercheur au Centre de recherche en droit public, Université de Montréal.

1. *La politique québécoise de la langue française*, présentée à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec, par Camille Laurin, ministre d'État au développement culturel, Gouvernement du Québec, mars 1977.

réflexion sur le fondement de la législation linguistique dans le contexte du début du XXI^e siècle, vingt-cinq ans après la promulgation de la Charte de la langue française.

La mondialisation et la langue

Un élément contextuel qui a rapidement changé depuis 1977, c'est assurément la nouvelle réalité de la mondialisation, qui n'était pas évoquée dans l'Énoncé de politique. La mondialisation a plusieurs figures, sans doute interreliées, mais qu'il y a souvent avantage à distinguer pour éviter la confusion : elle est tout à la fois politique, économique, culturelle, juridique, militaire. En ce qui a trait à la langue, la mondialisation culturelle devient prééminente. Mais en lien étroit avec la mondialisation économique, dans laquelle on peut encore distinguer entre mondialisation industrielle, commerciale, financière. La mondialisation culturelle, associée à la mondialisation économique, pose le problème du statut et de l'avenir de la langue française, et des autres langues. L'hégémonie sans cesse croissante de la langue anglaise paraît définitivement identifiée à la mondialisation. Elle est en cela portée par tous les médias, l'impérialisme militaro-économique des États-Unis, la recherche et les publications scientifiques et par l'image de la modernité performante attachée à l'anglais et à la toute-puissance états-unienne. D'une manière que l'on peut presque dire ironique, l'anglais est devenu, on le répète à l'envi, la *lingua franca* du monde du XXI^e siècle.

En Amérique du Nord, la continentalisation économique engendrée, ou plutôt accélérée par l'ALENA, est une des formes – peut-être la principale – que prend pour nous la mondialisation. Or, si l'anglais risque de devenir – ou est déjà devenu – la langue dominante dans la nouvelle communauté européenne, on imagine comment, si près du colosse yankee, l'anglais est la langue qui s'impose comme allant de soi.

Qu'il s'agisse donc des multiples voies de la mondialisation ou de celles de la continentalisation, ce nouveau contexte, qui ne cesse de s'accélérer, rend plus impérieuse encore qu'en 1977 une politique linguistique éclairée, orientée sur la défense et la promotion du français au Québec. En effet, on le sait assez, mondialisation et continentalisation sont dominées par la logique du marché, la logique de la concurrence pour le profit. Même la défense des droits fondamentaux des droits de la personne et en particulier des droits des travailleurs passe après celui du profit pour l'entreprise. Et cette « philosophie » du « développement » est aujourd'hui plus ouvertement affirmée et reconnue que jamais. Il n'est donc pas difficile de démontrer que dans un tel contexte, le souci de la langue vienne encore plus au nième rang des préoccupations des grands décideurs. L'efficacité étant la règle, si le recours à une seule langue, l'anglais, s'avère plus efficace, il n'y a plus de raison d'en respecter d'autres.

La force d'attraction de l'anglais

Loin de s'atténuer, la force d'attraction de l'anglais n'a fait que croître au cours des dernières années. Ce n'est plus un phénomène québécois, c'est un phénomène mondial. Un ami africain, d'un pays où le français était la principale langue seconde, me disait qu'il reçoit maintenant de ses petits-enfants, vivant là-bas, des lettres écrites uniquement en anglais : on leur a expliqué, m'a-t-il dit, que c'est la langue de l'avenir, la langue du succès.

Ceci s'accompagne d'une vigilance décrue, dans la population québécoise, à l'endroit des menaces à la langue française. Il n'y a plus de débat linguistique ; nous vivons une paix relative, qui a succédé à la période des conflits, des luttes et des manifestations de rue. Nous sommes peut-être installés dans un sentiment de trop grande sécurité : on croit assez facilement que la Loi 101 protège le français ; l'on peut même

aller jusqu'à croire que la Loi 101 a fait tout son travail et deviendra bientôt inutile. La conscience du danger diminue au moment où la menace est plus grande que jamais.

Bien sûr, les fruits de la Loi 101 sont palpables : il ne faut ni les nier, ni les minimiser. Mais il ne faut pas non plus les brandir avec triomphalisme. En réalité, le contexte d'aujourd'hui, malgré les acquis vingt-cinq ans plus tard, demeure aussi inquiétant qu'en 1977 et rend toujours aussi nécessaire l'action d'une vigoureuse Charte de la langue française.

Les milieux de travail

La Charte de la langue française a exercé pour l'avenir du Québec et du français au Québec, une influence, que l'on peut espérer décisive, dans deux domaines surtout : la francisation des enfants d'immigrants par l'école primaire et secondaire et la francisation des milieux de travail. De ces deux champs, celui qui demeure toujours à parfaire et toujours menacé, c'est le milieu de travail. Concernant ce dernier, la Charte de la langue française du XXI^e siècle devra être révisée pour mieux répondre à deux impératifs. Le premier concerne l'évolution technologique qui n'a cessé de s'accélérer au cours des deux dernières décennies. Avec une économie mondialisée, continentalisée et technologisée, les communications internationales font partie du travail d'un nombre croissant de Québécois et Québécoises. L'anglais est généralement la langue des communications internationales. Or, on sait que ce facteur exerce une puissante influence sur les conditions quotidiennes de travail : il a « des effets d'entraînement » en ce sens que « l'usage de l'anglais dans les communications internationales amène une anglicisation des communications locales »². Il y a donc là une raison plus impérieuse que jamais non seulement de maintenir une politique énergique de francisation des entreprises, mais de s'assurer que les entreprises dotées du certificat de francisation ne revien-

ment pas subrepticement en arrière, sous prétexte de s'adapter à des impératifs de concurrence sur un marché international.

À l'occasion de l'un de ses derniers discours, pour marquer en 1997 le 20^e anniversaire de la Charte de la langue française, celui qui en fut l'auteur, le docteur Camille Laurin, évoquait « les menaces, difficultés de parcours, attaques, dangers que nous avons connus et continuerons de connaître » et il mentionnait en particulier « le retour offensif de l'unilinguisme anglais dans les secteurs de pointe que sont l'informatique, l'électronique, le numérique et le multimédia, les normes techniques qu'imposent les organismes américains de certification et les traités nord-américains de libre-échange »³. Cette description des mutations en cours du marché du travail des sociétés modernes correspond tout à fait à ce que signifie l'évolution de la société industrielle vers la « société informationnelle ». Les conséquences qu'une telle mutation entraînera pour les langues sont devenues problématiques : la bilinguisation du marché de l'emploi au Québec se répand très rapidement dans tous les milieux de travail. Les immigrants le constatent et optent pour l'anglais. La Loi 101 du XXI^e siècle devra en conséquence exiger qu'une réglementation des communications internationales fasse explicitement partie des programmes et certificats de francisation des entreprises. On sait que la technologie informatique est maintenant capable de faire des traductions instantanées en diverses langues. Il faut cependant s'assurer que ces innovations ne demeurent pas à l'état virtuel et qu'elles soient effectivement utilisées dans la vie courante des Québécois.

Le deuxième problème qui interpelle la Charte de la langue française est ce « trou noir » du milieu du travail : les petites et moyennes entreprises qui ne sont pas soumises à

2. Paul BÉLAND, « L'effet des communications internationales sur la langue du travail dans les entreprises québécoises en 1997 », Conférence présentée lors des journées thématiques « La langue du travail », 16 février 2001.

3. *Bulletin du Conseil de la langue française*, vol. 15, n° 1, juin 1998, p. 6.

l'obligation d'un programme et d'un certificat de francisation. Ce sont les entreprises de moins de 50 employés. Or, il se trouve que c'est dans ces entreprises que les immigrants sont en plus grand nombre ; il se trouve aussi qu'elles sont souvent administrées et gérées en anglais. Mais parce qu'elles sont évidemment très nombreuses, tous les gouvernements successifs ont reculé devant une mission déclarée d'avance impossible. Pourtant, au lieu de regarder l'ensemble dont la taille effraie, il faudrait procéder par secteurs d'activités, par coupes dans la taille, par grappes d'usage de la langue du travail. Pas plus pour ces petites et moyennes entreprises que pour les grandes, l'incitation et l'appel à la bonne volonté ne suffisent pour la très grande majorité d'entre elles. Les grandes entreprises ont accepté – pas toujours de bon gré, on le sait – d'entreprendre des programmes de francisation quand la Loi 101 les a obligées à le faire. Il faudra bien maintenant l'imposer aux moyennes entreprises.

Les travailleurs ont eu à lutter – et ont encore, à l'occasion, à lutter – pour faire reconnaître la légitimité de leur participation à la prise de décision concernant leurs propres conditions de travail. C'est dans la même tradition de justice sociale que la Loi 101 a comme objectif de faire reconnaître la légitimité de la langue française dans tous les milieux de travail.

Une Charte de la langue et de la culture françaises

Mais le changement le plus profond que devrait connaître la Loi 101 du XXI^e siècle, c'est d'en élargir la portée à la promotion de la culture française au Québec. Le statut de la langue française au Québec, on le constate plus que jamais, est lié au respect de la culture française québécoise. En 1977, cela était déjà apparent et était inscrit dans le Préambule de la Loi 101. Il faut maintenant l'explicitement ouvertement dans le titre de la loi et dans des sections par-

ticulières destinées à la valorisation de cette culture française québécoise aux yeux de tous les Québécois et peut-être plus particulièrement des nouveaux venus, des immigrants. La nouvelle Loi 101 devrait désormais s'appeler la *Charte de la langue et de la culture françaises*.

Quand on relit aujourd'hui l'Énoncé de politique de mars 1977, on ne peut qu'être frappé de la dissymétrie entre le chapitre II qui énonce les « Principes d'une politique de la langue » et le chapitre III qui résume ce que sera « La Charte ». Le chapitre II situe la politique linguistique dans une perspective largement culturelle, qui n'apparaît plus dans la Charte elle-même, qui ne porte que sur la langue. En effet, le premier des quatre « principes d'une politique de la langue » se lit ainsi : « Au Québec, la langue française n'est pas un simple mode d'expression mais un milieu de vie ». Et le deuxième principe annonce qu'« on doit respecter les minorités, leurs langues, leurs cultures ». Et le texte justificatif de ces deux principes fait largement état de la dimension culturelle de la langue. Parlant du français, l'Énoncé annonce qu'« il s'agit de protéger et de développer dans sa plénitude une culture originale » (p. 21) que le « problème linguistique », rappelle-t-il, est « un problème de culture » (p. 22). Tout comme le deuxième principe évoque « la culture des premiers habitants du pays, les Amérindiens » (p. 22), la « culture anglaise » (p. 23) du Québec et les « cultures minoritaires » (p. 26).

Il faudrait aujourd'hui corriger cette dissymétrie, en rétablissant dans la Charte elle-même le lien entre langue et culture, à la fois pour affirmer la priorité de la culture française au Québec, dans le respect de ce qui s'appelle aujourd'hui « la diversité culturelle », c'est-à-dire des cultures minoritaires du Québec. C'est en remontant à cette source largement étendue et humaniste que la Charte de la langue française du XXI^e siècle pourra efficacement inspirer le respect de la qualité de la langue, aussi bien que le rôle du Québec dans la francophonie internationale. ♦

La politique linguistique du Québec à l'heure des TIC¹ et de la diversité culturelle

.....

*Michel Plourde**

Depuis les sommets de Cotonou et de Moncton, la Francophonie est devenue – par ses rencontres, ses séminaires, ses déclarations – le chef de file de la diversité culturelle, méritant ainsi les félicitations de l'UNESCO². Au Québec comme ailleurs, le discours officiel est ponctué des mots « mondialisation », « nouvelles technologies » et « diversité culturelle³ ». Il convient de se questionner sur le sens et l'importance que la politique québécoise de la langue française doit accorder à ces réalités.

.....

* Ancien président du Conseil de la langue française.

1. TIC au lieu de NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication), pour inclure aussi bien celles d'aujourd'hui que de demain...
2. Voir : www.francophonie.org/oif/secretariat/communiques.
3. À la fin de ses consultations publiques, la Commission Larose tenait un colloque international sur « La diversité culturelle et les politiques linguistiques dans le monde ». Voir : www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca.

Les TIC : obligation de maîtrise et de créativité

Trois aspects de la mondialisation devraient particulièrement être pris en compte par la politique linguistique du Québec : la langue des échanges commerciaux avec les autres pays de la planète, les langues officielles de la ZLÉA⁴, et la langue des (nouvelles) technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'avènement des TIC marque la possibilité d'accès de tous et de chacun à la quasi-totalité des connaissances et de l'information planétaire. En principe, cet accès est possible dans toutes les langues. En pratique cependant, il reste des obstacles à lever pour réduire l'écart existant entre l'anglais et les autres langues.

Le premier obstacle est de nature technique. Il sera franchi le jour où les comités de normalisation internationale auront réussi à « faire passer » les autres langues dans le cyberspace avec autant de facilité que l'anglais. Pourquoi, par exemple, est-on forcé de dépouiller le français de ses accents dans une adresse électronique ? Si l'on veut permettre au français et aux autres langues de transiter correctement, il faut prendre en compte leurs spécificités dans toutes les opérations d'instrumentation, de mise en réseau et de gestion reliées aux TIC.

Le second obstacle – ou freinage – est de nature politique. Pour ne parler que du français, il faut d'abord vouloir donner le maximum de place et de visibilité au français, et ensuite concrétiser cette volonté par des engagements durables. Cela est particulièrement vrai dans la perspective de l'intégration des Amériques, qui accentuera le contact des langues. Or, le Québec semble remettre en cause sa participation aux comités de normalisation internationale (ISO), comme s'il n'avait aucune responsabilité à cet égard.

4. L'instauration de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) est prévue pour 2005.

Par ailleurs, on peut se demander aussi quelles sont la nature et l'importance de son engagement face au français dans les inforoutes, puisqu'aucune politique à ce sujet n'est venue compléter la politique officielle de développement de ce secteur.

Toutes les langues peuvent occuper la place qu'elles veulent sur la Toile. L'espace est infini, et la place que prend une langue n'enlève rien aux autres. Mais comparer la place du français à celle de l'anglais n'est pas une bonne méthode. Ce qui est important, c'est que le français soit adéquatement numérisé et qu'il réponde avant tout aux besoins des utilisateurs francophones (travailleurs, chercheurs, etc.).

Au-delà de cet objectif, on peut aussi viser l'augmentation du nombre de personnes – en commençant par l'Amérique – susceptibles de s'intéresser au français. Il n'est pas dit qu'à défaut de volume, une langue ne puisse s'imposer et se faire respecter par sa qualité et celle de ses produits. Quoi qu'on dise, l'attrait et l'importance du français continuent, de par le monde, à dépasser de beaucoup son poids démographique (ex. : dans les Jeux Olympiques, dans les instances internationales, etc.).

Utiliser les TIC au maximum, cela veut dire d'abord : fournir au plus grand nombre possible de Québécois l'accès à des logiciels *rédigés* et *parlés* dans un français de qualité. Grâce aux logiciels multimédia, n'importe quel élève québécois – avec un minimum de soutien et d'encouragement – est capable de s'intéresser à un apprentissage personnel et stimulant de la lecture et de l'écriture.

On pourrait retrouver, un peu partout dans le réseau scolaire, des « espaces » ou « carrefours TIC » (comme celui de l'Université de Montréal) spécifiquement consacrés à l'apprentissage du français (et des autres langues). Certains devraient d'ailleurs devenir des centres d'excellence, connus et reconnus, qui attirent des étudiants de l'ensemble des

Amériques désireux d'apprendre le français ou de s'ouvrir aux cultures francophones. Le président de l'Association américaine des professeurs de français disait récemment, à propos des œuvres francophones (autres que françaises), qu'« il est plus facile de trouver ce que l'on veut dans des librairies à Québec ou à Montréal, qu'à Paris ou à Lyon »⁵ ? C'est déjà un bon point.

Au-delà de l'apprentissage par les TIC, il y a aussi la création. Au premier niveau, bien sûr, la création sur la Toile de sites, qui permettent de faire connaître le Québec dans l'ensemble des Amériques et de susciter, en français, en anglais, en espagnol et en portugais, l'intérêt pour la réalité historique, culturelle et linguistique du Québec. Au second niveau, la création, dans un français de qualité, de sites, de contenus et de logiciels spécialisés. Certes, le Québec s'est déjà fait connaître par ses réalisations dans le monde et il se classe parmi les premiers partenaires économiques des États-Unis. Mais il correspond démographiquement à un petit pays et, de ce fait, il est condamné, s'il veut percer, à l'excellence, à l'innovation, à la spécialisation.

L'identification de créneaux porteurs, encouragés par les pouvoirs publics, devrait tenir compte du potentiel québécois existant et prospecter aussi des pistes d'avenir. Par exemple : l'apprentissage du français, la mise en valeur des littératures francophones, le développement de la terminologie française notamment dans les hautes technologies, les enjeux linguistiques de l'intégration des Amériques, la réflexion sur les politiques linguistiques et la diversité culturelle.

Pour notre politique linguistique, cela suppose, au-delà de mesures appropriées incluses dans la *Charte de la langue française*, que des programmes de soutien adéquats soient instaurés sous l'égide des ministères responsables de l'éducation, de la langue ou de la culture, pour favoriser des

5. Voir : conférence de Jean-Pierre PIRIOU, dans les *Actes de la XVII^e session du Haut Conseil de la Francophonie*, 30 mai 2001, p. 163.

lieux d'excellence en rédaction, traduction et production de TIC en français. Si le Québec doit jouer un rôle déterminant dans la reconnaissance et le renforcement de la langue française en Amérique, ce doit être avant tout par le poids de son histoire, la qualité de ses interventions, la force de sa présence et de son engagement dans le champ de la langue et de la culture.

Diversité culturelle : l'ouverture dans l'assurance

Oui, il faut opter carrément pour l'ouverture et la mondialisation. Mais, chacun le sait, la mondialisation comporte des risques. Elle profitera d'abord aux pays les plus forts. Sur les plans culturel et linguistique, il y a risque d'uniformisation. Avec 40 % d'hispanophones, 38 % d'anglophones et 20 % de lusophones sur le continent américain, les 2 % de francophones auront sans doute fort à faire pour obtenir en français tous les documents de la ZLÉA⁶. Il est donc nécessaire de faire valoir le principe de la diversité culturelle au nom duquel chaque nation a droit au respect de sa langue et de sa culture.

Or, avec la diversité culturelle, on fait face à trois problèmes. D'abord, le message relatif à la diversité culturelle est souvent mal compris. Plusieurs traduisent : si je veux m'inscrire dans la mondialisation, je dois augmenter ma diversité linguistique, donc je dois pouvoir communiquer en anglais!... Et ils s'empressent de renforcer l'usage de l'anglais dans leurs entreprises, que ce soit dans les logiciels de travail, les notes de service ou les réunions internes. Ce faisant, ils favorisent davantage l'uniformité linguistique de la planète que le respect de la diversité mondiale. De plus, ils ne travaillent même pas dans leur propre intérêt économique et commercial.

6. *Les enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*, Conseil de la langue française, 2001, p. 8.

De l'avis de Bill DUNLAP, Directeur général de Global Reach et spécialiste de la création de sites web multilingues pour les entreprises, le marketing doit toujours se faire dans la langue du marché cible, même si les clients comprennent l'anglais. On sait, par exemple, que la plupart des Hollandais et des Suédois peuvent lire l'anglais, mais la question n'est pas là. Quand ils naviguent sur Internet, ils le font principalement dans leur langue. Voilà ce qui compte. D'ailleurs, ajoute Dunlap, le nombre total d'internautes de langue anglaise est déjà dépassé par le nombre d'internautes d'autres langues.⁷ Si vous voulez survivre à vos concurrents, conclut-il, et si vous prenez la mondialisation au sérieux, vous n'avez pas le choix : c'est dans leur langue, et non en anglais, que vous devez rechercher l'accès aux non-anglophones.⁸

Le second problème est celui de la réciprocité. La diversité culturelle bien comprise commande de s'ouvrir aux autres, mais de rester soi-même. Car, comment l'autre pourrait-il s'ouvrir à moi si je m'empresse de devenir lui ? L'ouverture aux autres est un des deux fondements de la diversité culturelle ; l'autre fondement est le respect de sa propre identité. La diversité culturelle est essentiellement un échange : elle n'existe pas sans la réciprocité. Ce « maître mot » décrit à la fois sa nature et sa condition. « Sans une réciprocité linguistique et culturelle fondée sur l'égalité des chances, il n'y aura pas de dialogue durable »⁹.

Si je m'ouvre à la culture et à la langue mexicaine ou américaine, je m'attends à ce que le Mexicain ou l'Améri-

7. Voir : www.global-reach.biz/globstats/index.php3. On compte actuellement 231 M d'utilisateurs anglophones d'Internet (43 %), contre 307 M d'utilisateurs d'autres langues (57 %). Notons qu'aux États-Unis, 32 M d'internautes naviguent en espagnol, près de 2 M en français, et 1,3 M en chinois.

8. www.glreach.com/eng/ed/art/rep-eur8.html et www.glreach.com/eng/ed/art/rep-eur17.html. Voir : courrier électronique du 25 avril 2001 de Bill DUNLAP à Michel PLOURDE.

9. Mot de Boutros BOUTROS-GHALI (H.C.F., séminaire sur l'arabofrancophonie, février 2001).

cain s'ouvre aussi à ma culture et à ma langue française. Sinon, nous sommes dans un marché à sens unique, et le discours sur la diversité culturelle devient un discours de perdants qui fait sourire ceux qui peuvent s'en passer.

Le troisième problème est celui de savoir comment gérer la diversité culturelle. Le discours est noble et généreux, mais aucune action – fondée sur une réflexion sérieuse – n'a été entreprise en ce sens. Pourtant il y aurait beaucoup à faire pour clarifier le discours, sensibiliser la population et les étudiants, favoriser les attitudes équilibrées, prévenir les situations problématiques. Par exemple : comment conjuguer diversité culturelle et diversité linguistique ? comment favoriser le multilinguisme des Québécois et le plurilinguisme officiel de la zone Amérique pour que l'un et l'autre contribuent au respect et au renforcement de la langue française au Québec ? comment convaincre les créateurs et les entreprises culturelles de ne pas séparer langue et culture et de continuer à créer et à échanger en français au nom même de la diversité ? comment amener les États à pratiquer la réciprocité en s'ouvrant à l'accueil et à la circulation des biens culturels « autres » ? comment prévenir les situations qui seraient contre-productives pour la diversité elle-même et pour le français (ce pourrait être le cas, par exemple, si tous les élèves du Québec n'apprenaient que l'anglais comme langue seconde) ? quels moyens prendre pour que les représentants des divers États du continent américain soient fermes dans l'utilisation de leurs langues nationales respectives dans les divers comités de la ZLEA ?

Le discours sur la diversité culturelle recèle un enjeu caché, celui du nécessaire rééquilibrage des rapports entre l'économique, le politique et le social. La mondialisation fonctionne actuellement sur la loi absolue de la libre « circulation » et non du libre « échange » : c'est pourquoi elle s'intéresse aux produits culturels et non à la culture. Sans réciprocité, il n'y a pas d'échange, il n'y a que de la circulation. Or, la culture et la langue ne font pas partie des produits

qui circulent mais de la réciprocité qu'il faut respecter. Faudra-t-il bientôt un organisme international pour replacer la langue et la culture à leur vraie place, c'est-à-dire au-dessus de l'économie ?

Pour le Québec, l'ouverture à la diversité culturelle doit être accompagnée d'une double assurance. Une assurance interne d'abord, à savoir la certitude que l'État québécois assume toute sa responsabilité face aux enjeux culturels et linguistiques issus de la diversité. Une assurance externe ensuite, c'est-à-dire la garantie de respect et de réciprocité, négociée au plus haut niveau des États et de la politique linguistique des Amériques, dans le but de reconnaître et de respecter le français à la fois comme langue officielle du Québec et du continent américain. Cela touche directement notre politique linguistique, qui ne peut plus se passer désormais d'un volet international, surtout dans la perspective de l'intégration prochaine des Amériques. ♦

La langue française dans le monde

De l'urgence d'une stratégie de consolidation et d'expansion

.....
*Jean-Louis Roy**

Sur les débris de l'ancien système global qui a tenu ensemble, tour à tour divisée et unie, la société internationale, une reconstruction se déploie, puissante et provisoire. Ses finalités sont connues.

Transformer la planète en un vaste espace ouvert à la circulation sans contrainte des capitaux, des services et des biens. Il s'agit d'assurer la prépondérance absolue du libéralisme économique et de l'économie de marché, de les poser comme références premières et exclusives aux travaux et interventions des États, de les élever au niveau de règles communes et universelles, de les constituer source et objet du Droit.

En moins d'une décennie, la dernière du dernier siècle, cette puissante offensive idéologique s'est déployée dans l'ensemble des grands domaines de l'activité humaine. Aucun ne lui échappe y compris la culture devenue matière

.....
* Secrétaire général honoraire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

de l'économie et dont les œuvres, dans cette perspective, seraient réduites à une production et à une marchandise comme toutes les autres.

Cette entreprise compte certes des adversaires. Mais à ce jour, ces derniers ont eu peu de prise sur une doctrine et une offensive conquérantes et impériales, gourmandes de tous les territoires, matériels et immatériels.

Elles prédisent croissance et développement pour tous, croissance et développement qui se sont avérés inaccessibles pour un grand nombre, dont notamment les pays francophones du Sud. Elles ont mobilisé les ressources considérables des organisations internationales. Elles en ont créé de nouvelles vouées à la consolidation du nouveau système global. Elles ont fait des technologies de la communication la référence inédite, puissante et multi-sectorielle d'une croissance et d'un développement partagés. Mais elles ont largement contrôlé l'expansion du réseau des réseaux, le réduisant à une main mise confortant la prépondérance de ceux qui maîtrisent l'offre de marchandises et de services à l'échelle globale.

Dans ce contexte inédit, les repères initiaux de la francophonie ont été durement ébranlés. On pense notamment à la souveraineté des États et à leur capacité de conforter et de développer des coopérations hors des champs de l'idéologie dominante, à l'aide publique au développement dont le volume global a chuté de plus de 40 % depuis 1990, à la prise en compte de la culture comme facteur du développement mise à mal par l'émergence et le caractère prioritaire des communautés économiques, régionales ou continentales, qui innervent désormais l'ensemble de la planète. La communauté francophone internationale est directement frappée par « l'ouragan de la mondialisation ». Certains évoquent son déclin, son inexorable marginalisation comme inspiration et chantier d'un aménagement culturel et linguistique transnational.

Les innovations qui commandent la réorganisation du monde, leur esprit, leur finalité et leurs matériaux ne sont pas venus d'elle, pour l'essentiel. En conséquence, elle est réduite à une position de miroir et de critique face à une conception des sociétés humaines et de leur rapport qui a peu à voir avec son histoire, sa philosophie et ses besoins.

Sa composition, sa réalité actuelle et virtuelle, son enracinement majoritaire dans le Sud, et plus précisément dans le Sud africain, constituent la référence stratégique première et incontournable pour l'avenir de la communauté francophone internationale, pour l'avenir de la langue française dans le monde. Là et là seulement se trouvent réunis ses espaces de consolidation et d'expansion. En 2020, si la situation actuelle perdure, dans un monde de 8 milliards d'habitants, les pays francophones du Nord totaliseront 114 millions d'habitants dont 24 millions auront moins de vingt ans; ceux du Sud, très largement ceux d'Afrique, 640 millions dont près de 280 millions auront moins de vingt ans.

Entre 1990 et 1996, le pouvoir d'achat a diminué de 0,6 % sur le continent, les flux d'investissements internationaux, privés et publics, y ont représenté moins de 5 % de l'ensemble des investissements mondiaux et selon la CNUCED, pour chaque dollar investi en Afrique, c'est 1,06 \$ qui la quitte au triple titre du service de la dette, de la sortie des capitaux et de la détérioration des termes de l'échange.

Dans sa réaction face au nouveau système global, la francophonie a soutenu les thèses successive de l'exception et de la diversité culturelle. Majeur, ce choix apparaît cependant insuffisant. La Francophonie du siècle naissant doit absolument définir et proposer une initiative d'envergure, à contre-courant des idées dominantes, visant à inclure dans la reconstruction du monde la prise en compte, prioritaire et durable, du développement d'un continent où se joue son avenir et où se joue l'avenir de la langue française.

Certes la langue française dont la surface a connu une réduction significative ce dernier quart de siècle ne disparaîtra pas de la réalité linguistique du monde. Mais son statut de langue internationale ne pourra être rétabli que si elle est maîtrisée par une masse critique suffisante. Nous nous éloignons dangereusement, inexorablement pour certains, de cette condition. On ne peut dissimuler ce fait incontestable en accueillant de nouveaux membres dans la communauté francophone internationale. Ces derniers ajoutent peu à cette masse critique pour dire le moins. On ne peut dissimuler ce fait non plus en forgeant des alliances d'intention avec d'autres communautés linguistiques, en proclamant et en exaltant la dimension politique de la francophonie.

De telles expansions ne sont pas sans intérêt. Elles ne doivent pas cependant voiler les enjeux et les défis de l'approfondissement de notre communauté, de l'impérieuse nécessité d'une stratégie rigoureuse de consolidation et de développement de l'usage de la langue française. La réussite de cette stratégie sera la jauge de la substance de la communauté francophone internationale, de son poids, de son influence et de son rayonnement dans le monde. La consolidation et l'expansion du français se produiront en Afrique ou ne se produiront pas. D'où l'importance de redonner à ce continent la place centrale qui est naturellement la sienne dans la communauté francophone internationale.

D'autres enjeux et défis interpellent notre communauté :

- tous les États membres de la francophonie devraient avoir l'obligation de promouvoir la langue française dans leur système éducatif.
- tous les États membres devraient concrétiser leur appartenance à cette communauté en faisant une place significative à la langue française dans leur offre médiatique.

- tous les États membres devraient utiliser cette langue en conjonction le cas échéant avec leurs autres langues officielles dans la conduite de leur politique extérieure. Ils devraient de plus lui assurer un statut officiel et réel dans les nouvelles communautés régionales et continentales dont ils sont membres.

Certes, la bataille visant à ce plein respect de la langue française dans les instances internationales doit être poursuivie. Mais cette exigence doit aussi impliquer le réseau d'institutions nouvelles qui se multiplient dans le monde et qui impliquent tous les pays francophones sans exception. Dans le cas de l'Afrique subsaharienne, les pays francophones sont partout minoritaires, largement minoritaires au sein de la CEDEAO, de la SADC ou de la COMESA. La situation est identique en Asie, en Europe ou en Amérique. L'état présent et l'avenir prévisible du français doivent à nouveau occuper une place centrale dans l'analyse, la politique et la coopération francophone. Pour restaurer ce qui doit l'être, une réflexion rigoureuse doit être engagée, des propositions stratégiques doivent être dégagées, débattues et déployées. Le Québec qui a maintenu et affirmé ses exigences en matière linguistique dans la communauté francophone internationale doit proposer et soutenir cette réflexion.

Dans la conduite de cette entreprise essentielle, on pourrait s'inspirer des travaux remarquables conduits par le « British Council » travaux stratégiques consacrés à « The future of english ». Si les responsables de cette langue parlée demain, dit-on, par une personne sur deux dans le monde, ont éprouvé le besoin de se doter d'une stratégie globale, il va sans dire que les responsables de la langue française ne peuvent se contenter de naviguer à vue dans ce temps de radicales mutations.

La francophonie est plus fragile, infiniment plus fragile, aujourd'hui, qu'elle ne l'était voilà trente ans quand elle a fait irruption dans l'histoire. Elle a besoin d'une stratégie

de salut pour ce temps nouveau et, au cœur de cette stratégie, d'une politique puissante de mobilisation et d'affirmation de la langue française, de reconquête d'une masse critique de locuteurs de cette langue. Autrement, elle se marginalisera elle-même, en elle-même et dans le monde. ♦

La francisation des entreprises

.....

*Fernand Daoust**

Introduction

Dès le lendemain de la conquête, la langue française fut mise en danger aussi bien par de nouvelles institutions politiques qui se mettaient en place que par la mainmise anglo-saxonne sur les différents rouages économiques, financiers et commerciaux du Québec. C'est surtout dans la deuxième partie du XIX^e siècle, dans cette nouvelle colonie britannique, que s'introduisirent et s'installèrent des modèles de comportement et de gestion économique, s'appuyant sur une langue et sur des capitaux de nature à conforter cette domination.

Ainsi s'explique pourquoi le Québec a livré un long et dur combat pour la survie de sa langue. C'est toujours le cas, sous d'autres formes bien sûr, du combat d'aujourd'hui et il n'en ira pas autrement dans l'avenir. Dans ce processus ardu de ré-appropriation identitaire, la Charte de la langue

.....
* Ancien Secrétaire général et ancien président de la FTQ, ancien président du Fonds de Solidarité

française promulguée le 26 août 1977 est perçue comme un légitime accomplissement. Inspiré tout à la fois par cette revendication identitaire récurrente et par une exigence de justice sociale, ce texte fondateur est, à bien des égards, le révélateur des évolutions politique, économique et sociale du Québec contemporain.

La Charte de la langue française fut accueillie avec enthousiasme au Québec et particulièrement dans le monde du travail qui constituait l'enjeu principal dans les luttes menées pour que le fait français soit nettement affirmé partout au Québec. Elle s'est donné pour objectif de réaliser l'aménagement linguistique des rapports sociaux, notamment dans le domaine de la langue du travail, en faisant de la francisation des entreprises le pivot de la politique linguistique du Québec.

Le mouvement syndical a connu à partir des années 60, une remarquable progression dans le monde de l'entreprise et dans le secteur public et parapublic. Il est impliqué au plus haut point dans la mise en œuvre de la Loi 101 dans le monde du travail, où il a apporté sans nul doute une indéniable contribution. Partie prenante dans ce mouvement, la FTQ a joué un rôle moteur dans la francisation des lieux de travail, surtout dans les grandes entreprises, considérées jusqu'aux années 70, comme des espaces où les outils et procédures de gestion ainsi que les personnels de direction et d'encadrement étaient fortement anglicisés.

Les deux grandes étapes de la francisation du monde du travail

Pendant la première période, de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e, marquée par l'industrialisation, la langue était en usage dans les échanges sociaux, elle était parlée dans les familles et elle était le véhicule d'une culture riche et diversifiée. Mais elle n'était présente dans les entreprises qu'aux seuls niveaux d'exécution et de faible qualification,

tandis que les postes de direction et la gestion administrative et financière étaient des fonctions qui exigeaient l'utilisation systématique de l'anglais. Cette marginalisation amenait les Québécois francophones à ressentir une profonde humiliation face à l'hégémonie de l'anglais qui les dépossédait des leviers de prise de décision économiques. C'était une période où, bien souvent, ils travaillaient dans une langue qui n'était pas la leur et ils ne pouvaient accéder à des postes de responsabilité dans les entreprises.

La deuxième période s'ouvre avec la Révolution tranquille qui sera le prélude à de grands changements au Québec. Ce fut une période de réveil et de prise de conscience à l'égard des problématiques politiques et identitaires, notamment culturelles et linguistiques. Une série de lois ont été adoptées et tout un travail juridique et législatif a été entrepris pour aboutir à la Loi 101, intitulée Charte de la langue française. Cela a été rendu possible par l'action, entre autres, du mouvement syndical qui a mené des luttes pour que les travailleurs puissent négocier les conventions collectives dans leur langue et faire de celle-ci l'instrument de communication, d'échange et de promotion sociale et économique.

Cette période est marquée en 1974 par la consécration du français comme langue officielle, qui devait ultérieurement prendre toute sa place dans les entreprises, dans les affaires, dans l'affichage, dans l'administration publique et l'enseignement.

Resté longtemps sur la défensive, le Québec en adoptant la Loi 101 mettait rapidement en place les conditions d'un renversement de stratégie. La Charte de la langue française créait d'abord un rempart de protection tout en faisant valoir l'obligation d'une présence effective du français dans le monde du travail. Pour la première fois, cette loi conférait à la langue le rôle de levier offensif de changement au cœur même de la vie économique.

Les positions d'avant-garde de la FTQ

Expression des attentes et des revendications des travailleurs et plus largement encore des aspirations populaires des Québécois, la FTQ a forgé ses positions sur la question linguistique à partir de son expérience faite de multiples batailles qu'elle a livrées à l'égard de l'utilisation du français dans les lieux de travail. Elle a joué un rôle de pionnier dans ce domaine et elle avait déjà adopté vers la fin des années 60 des positions, que l'on peut qualifier sans exagération de visionnaires et de prémonitoires. Cette sensibilité marquée de la FTQ à l'égard de la langue s'est exprimée concrètement, lors de son congrès tenu en 1969, par l'adoption d'une résolution qui revendiquait une politique linguistique dont les axes essentiels consistaient dans :

- *l'adoption par voie législative, du principe que le français est la langue normale du travail et des communications à l'intérieur du Québec, et que le français doit être la langue officielle de travail à tous les paliers de l'activité économique au Québec ;*
- *la création d'une régie ayant des pouvoirs d'évaluation, de modification et d'application des programmes de francisation lancés par l'entreprise ou un secteur économique ;*
- *la modification du Code du travail de façon à permettre au syndicat accrédité de choisir la langue de négociation, de rédaction et d'administration de la convention collective ;*
- *l'élaboration par le gouvernement d'une politique d'accueil afin que les personnes s'établissant au Québec acquièrent, dès leur arrivée, la connaissance du français, et l'obligation pour tout enfant néo-québécois de s'inscrire à l'école publique francophone. Tout immigrant désirant s'installer au Québec doit être avisé de ces exigences avant son départ ;*
- *le retrait de la Loi 63, dans l'attente d'une véritable politique linguistique globale.*

Ce n'est que huit ans plus tard, en 1977, sous le gouvernement de René Lévesque, que ces principes seront repris intégralement dans la Charte de la langue française. Les politiques linguistiques et culturelles ont toujours été au centre des préoccupations de la FTQ. Cet intérêt de la Centrale renvoie à sa particularité d'être massivement présente dans les grandes entreprises privées qui sont souvent les lieux où les luttes sont exacerbées du fait de la domination économique anglophone.

Un bref rappel du dispositif de la Loi 101

Tout le monde reconnaît l'immense mérite de la Charte et d'abord en ce qui a trait à la langue d'enseignement. Elle faisait obligation aux parents nouveaux arrivants d'inscrire leurs enfants dans les écoles où l'enseignement est dispensé en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires. Il s'agissait là d'une transformation profonde et radicale introduite par la Loi 101 qui a permis de mettre fin au libre choix de l'école qui était en vigueur jusque-là et qui avait eu pour conséquence une anglicisation marquée des allophones.

En outre, cette Loi 101 plaçait la langue de travail au cœur de la politique et de la législation linguistique du Québec. Elle prévoit des mesures structurelles et législatives très précises pour assurer la francisation des entreprises, la promotion et la pérennité du français dans les milieux de travail.

Ainsi toute entreprise québécoise qui emploie 50 personnes et plus (il y a pour l'année 2000, environ 4800 entreprises de cette taille) doit se doter d'un programme de francisation qui a pour but de généraliser l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise.

Rappelons qu'aux termes des dispositions de l'article 141 de la Loi, la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise se réalise notamment par :

- la connaissance de la langue officielle chez les dirigeants, les membres des ordres professionnels et les autres membres du personnel,
- l'augmentation, s'il y a lieu, à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée,
- l'utilisation du français comme langue du travail et des communications internes,
- l'utilisation du français dans les documents de travail de l'entreprise notamment dans les manuels et les catalogues,
- l'utilisation du français dans les communications avec l'Administration, la clientèle, les fournisseurs, le public et les actionnaires sauf, dans ce dernier cas, s'il s'agit d'une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières,
- l'utilisation d'une terminologie française,
- l'utilisation du français dans l'affichage public et la publicité commerciale,
- une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée,
- l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Les entreprises de 100 salariés et plus doivent quant à elles obligatoirement se doter d'un *comité de francisation* dont le tiers de ses membres sont des représentants des travailleurs. Le comité de francisation effectue l'analyse linguistique de l'entreprise et établit un rapport à ce sujet aux fins de transmission à l'OLF (Office de la langue française). Il élabore, s'il y a lieu, le programme de francisation de l'entreprise et en surveille l'application et il veille enfin à la pérennité de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise.

Pour mettre en œuvre des programmes de francisation, l'article 142 stipule que doivent être pris en compte :

- *la situation des personnes qui sont près de la retraite ou qui ont de longs états de service au sein de l'entreprise,*
- *les relations de l'entreprise avec l'étranger,*
- *le cas particulier des sièges sociaux et des centres de recherche établis au Québec par des entreprises dont l'activité s'étend hors du Québec,*
- *dans les entreprises produisant des biens culturels à contenu linguistique, de la situation particulière des unités de production dont le travail est directement relié à ce contenu linguistique.*

Après avoir approuvé le programme de francisation adopté par l'entreprise, l'Office lui délivre une attestation d'application de ce programme et lorsque cette application est achevée, l'Office ayant estimé l'objectif atteint, délivre un certificat de francisation. Rappelons que toute entreprise qui possède un certificat de francisation a l'obligation de s'assurer que l'utilisation du français y demeure généralisée à tous ses niveaux d'activité et qu'elle doit remettre à l'Office un rapport triennal de suivi.

Il faut préciser que les dispositions de la Charte de la langue française évoquées plus haut, concernent environ les deux tiers des travailleurs des entreprises privées. Le dernier tiers est constitué des 190 000 entreprises de moins de 50 employés qui ne sont pas assujetties à ces dispositions.

Quelques points forts

Après vingt-cinq ans de mise en œuvre, des réussites significatives peuvent légitimement être mises à l'actif de la Charte de la langue française. Quelques chiffres puisés au Rapport annuel 2000/2001 de l'Office, sont éloquentes à cet égard : en 1980, 7,7 % des entreprises avaient obtenu le certificat de francisation, tandis qu'en 2000 ce pourcentage

avait atteint 72,2 %, tout en sachant, et les études menées à ce sujet le révèlent, que ce pourcentage peut difficilement excéder la barre des 90 %, en raison notamment des évolutions technico-organisationnelles inhérentes au monde du travail (fusions, rachats, délocalisations, faillites, restructurations, etc.).

Aujourd'hui, la grande majorité des travailleurs et travailleuses du Québec exercent, échangent et assurent leur promotion socioprofessionnelle dans leur langue et ceci dans la plupart des secteurs d'activité.

Par ailleurs l'Office a développé une incontestable expertise reconnue mondialement dans le domaine de la terminologie (citons l'exemple du *Grand dictionnaire terminologique*) et dans la francisation des technologies de l'information.

Quelques points faibles

Il y a plusieurs dizaines de milliers de travailleurs québécois qui échappent, malgré eux, à la Charte du fait qu'ils sont employés dans des secteurs d'activité relevant de la compétence fédérale. Ces travailleurs ne jouissent pas des droits prévus par la Charte pour des raisons qui touchent à des dispositions constitutionnelles.

En effet, plusieurs entreprises relevant de la compétence fédérale sont exemptées du processus de francisation. Elles sont réparties à travers les secteurs des transports (international et interprovincial), de la navigation aérienne, des banques, des télécommunications et télédiffusion ainsi que des sociétés d'État relevant du gouvernement fédéral comme Postes Canada. Le personnel de la fonction publique fédérale (services gouvernementaux, institutions publiques, agences) n'est pas assujéti à la Charte de la langue française.

Par ailleurs, en dépit des résultats atteints par les entreprises qui sont dans le champ d'application de la Charte de

la langue française, on observe depuis quelques années un phénomène de plafonnement dans un contexte de mutations profondes de l'économie, des sciences et des technologies de l'information et des communications. Indéniablement on se trouve face à de nouveaux défis dans la généralisation de l'utilisation du français au sein des entreprises.

Quant aux *comités de francisation* qui ont été salués à leur création comme une innovation majeure en matière partenariale au sein de l'entreprise, ils n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés. En effet, ils fonctionnent au ralenti. Le rapport remis en 1996 par le Comité interministériel sur la situation de la langue française, signale que seuls 6 % des comités de francisation fonctionnent dans de bonnes conditions. Cela donne une idée de l'ampleur de la tâche à accomplir pour redynamiser ces outils essentiels dans les processus de francisation des entreprises.

Plusieurs causes peuvent expliquer cette inefficacité des comités de francisation. La première réside dans la tiédeur et un certain laxisme de l'employeur. La seconde touche aux syndicats qui, de leur côté, ne sont pas outillés pour encadrer et maîtriser des activités qui ressortent de leur mandat en la matière. Dans tous les cas, on constate que les comités de francisation sont dépourvus des appuis, notamment financiers, pour accomplir leur tâche.

Dans les entreprises non syndiquées, les comités de francisation n'affichent pas tous cette volonté d'action attendue de telles instances. Phénomène aggravant, les comités de francisation ne sont pas paritaires et cela entraîne un déséquilibre manifeste que le mouvement syndical souhaite voir corrigé.

À l'égard de *l'immigration*, on remarque plus de vulnérabilité des francophones qui découle du pouvoir d'assimilation disproportionné de l'anglais auprès des immigrants allophones. La prise en charge linguistique des nouveaux

arrivants est parfois tâtonnante et dans bien des cas, inappropriée.

Quel bilan ?

Disons-le sans ambages, la valeur d'une loi ne vaut que par sa mise en œuvre. Force est de constater que si la Loi 101 énonce sans ambiguïté le caractère prioritaire de la francisation du monde du travail, cette priorité n'a cependant pas toujours été accompagnée d'une volonté politique manifeste et permanente. De la même façon, cette priorité ne se concrétise pas par des soutiens en ressources humaines et financières conséquentes. Voilà où réside l'une des faiblesses criantes du processus de francisation des entreprises.

Les crédits qui ont été consacrés par le gouvernement du Québec à l'application de la Charte de la langue française ont diminué de façon draconienne entre 1980 et 2001, passant de 38 millions en dollars constants à 22 millions au cours de cette période soit une diminution de 40 %. L'effectif global en personnel des organismes en charge de la Charte est passé quant à lui, de 497 employés en 1980 à 273 employés en 2001, accusant ainsi une chute spectaculaire qui démontre s'il en était besoin, tout le décalage qui existe entre les discours lénifiants et les contraintes de la réalité.

Monsieur Bernard Salvail, ancien directeur de la francisation à l'Office, a commenté les insuffisances de la francisation aux niveaux stratégiques de l'entreprise et de l'État. Il déclarait à ce propos, le 16 février 2001, devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec : « la francisation n'est pas une priorité pour les entreprises. Un plan d'aménagement linguistique, pour être efficace, a besoin non seulement de s'appuyer sur une loi mais également d'être dirigé d'une manière ferme et soutenue. Il faut du courage politique et

une grande détermination pour en assurer la mise en œuvre. »

Il y a certes des données objectives qui peuvent expliquer la difficulté de parvenir à une généralisation et à une pérennité de l'utilisation du français dans le monde du travail. Parmi les particularités propres à l'entreprise, il importe de considérer son champ d'activité où l'on retrouve une utilisation plus ou moins intensive de la technologie.

Selon l'Office de la langue française, les entreprises à fort taux d'utilisation de la technologie ont tendance à se franciser moins rapidement que celles qui en font une utilisation moyenne et ces dernières moins que celles à faible utilisation. Il faut aussi signaler que le ralentissement des processus de francisation tient au caractère multinational et au contexte organisationnel dans lequel elles évoluent. C'est le cas des hôtels qui n'ont pas pu résoudre encore le problème de la langue du logiciel de réservation qui est compatible avec tous les établissements de la chaîne à travers le monde. Il en est de même des concessionnaires d'automobiles et des distributeurs des pièces et accessoires, qui se retrouvent dans une situation comparable. Dans ces deux cas, on constate que des entreprises québécoises ont francisé ce qu'elles pouvaient faire localement mais qu'en revanche, elles n'ont pas le contrôle sur leurs fournisseurs étrangers (américains pour la plupart). Ces entreprises font donc face à des problèmes de francisation qui ne relèvent pas de leur compétence propre et cela entrave considérablement les efforts développés à cette fin.

Les difficultés du même ordre se retrouvent chez les entreprises dont les produits, fabriqués au Québec, sont destinés à l'extérieur (c'est le cas du secteur de l'aéronautique et de l'aérospatiale). Enfin on observe que des entreprises ne réalisent pas pleinement le processus de francisation parce qu'elles sont tributaires des technologies de l'information qui assurent le contrôle de la gestion des stocks ou de la gestion des ventes à distance, de la réalisa-

tion de transactions financières à partir ou vers d'autres pays (c'est le cas du secteur financier). On remarque aisément, à travers ces exemples, que le processus de francisation des entreprises est parfois tributaire d'un éventail de facteurs portant sur des situations spécifiques sur lesquelles on a peu de contrôle car elles sont étroitement imbriquées à l'environnement économique international.

Quelles perspectives ?

Il serait erroné de croire que le chemin parcouru et les réussites obtenues par la mise en œuvre de la Loi 101, sont irréversibles. Les défis sont, d'une certaine façon, plus redoutables que ceux d'il y a un quart de siècle. En effet, on constate que si des gains substantiels ont été réalisés depuis la promulgation de la Loi 101, le constat est établi sur l'incroyable précarité et la fragilité de ces gains dont les causes sont connues : force d'attraction de l'anglais, mondialisation de l'économie, impact des technologies de l'information et des communications et enfin poids des transferts linguistiques chez les allophones.

Face à ces enjeux, il s'agit de ne pas baisser la garde et surtout de croire que l'action de francisation du monde du travail relève d'un seul et unique acteur. Bien au contraire la réponse, nécessairement collective, devra émaner des acteurs principaux en présence qui, chacun en ce qui le concerne, est sommé d'apporter sa contribution, car il y va toujours de la survie de cette langue dans un contexte international difficile.

1- Les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont l'ardente obligation de mener jusqu'à son ultime aboutissement un processus qui est l'expression d'une aspiration profonde de la société, codifié dans une loi qui, pour être claire, ne pose pas moins de

graves questions quant aux moyens de sa mise en œuvre et de sa consolidation.

Bien sûr, la priorité devra être d'abord celle des moyens humains et financiers à mobiliser pour permettre aux instances et organes prévus par la loi de fonctionner. C'est le gage de leur efficacité mais c'est aussi la garantie de leur pérennisation.

De ce point de vue, le fonctionnement et le poids des comités santé et sécurité qui existent dans les entreprises, devraient inspirer les pouvoirs publics lorsqu'il s'agira de renforcer l'action et les performances des comités de francisation dans toutes leurs dimensions : mandat, composition, champs d'intervention et de compétence, rôle dans l'entreprise, etc.

L'Office de la langue française, dans l'exercice de ses prérogatives, se trouve quelque peu limité d'abord par rapport à l'étendue de ses pouvoirs, ensuite par rapport aux ententes particulières négociées avec les sièges sociaux et les centres de recherche des entreprises dont 50 % des revenus bruts provient de l'extérieur du Québec et enfin par rapport aux changements organisationnels de ces entreprises. Une telle situation implique qu'un effort soit consenti pour appuyer la démarche de l'Office et cet effort doit nécessairement être soutenu par les travailleurs et travailleuses de l'entreprise.

On ne saurait trop insister non plus sur le rôle que joue le système éducatif en amont de la francisation du monde du travail, sur le double plan de la qualité de l'enseignement du français au primaire et au secondaire et sur la parfaite maîtrise de la terminologie française scientifique et technique. C'est à ces conditions que les différents niveaux du système éducatif pourront être les « pourvoyeurs » du monde de l'entreprise en main-d'œuvre et personnel technique et scientifique bien préparés à assumer l'objectif de consolidation et de valorisation de leur langue de travail.

Par ailleurs, il existe au Québec 190 000 petites et moyennes entreprises qui ne sont pas assujetties à certaines dispositions du processus de francisation. Parmi elles, environ 20 000 emploient de 20 à 49 personnes et parmi ces dernières, celles qui sont localisées dans la grande région métropolitaine posent un réel problème. En effet, elles sont souvent considérées comme la porte d'entrée aux nouveaux arrivants, dépourvus de connaissances en langue française. À ce sujet, un chercheur américain, monsieur Marc Lévine, professeur à l'Université du Wisconsin, a affirmé en 1992 à propos de Montréal, que la Loi 101 ne suffit plus à y protéger le français en raison notamment de l'étalement urbain, du nombre d'immigrés qui s'y installent et de la régression des francophones qui y vivent. Il appelle en conséquence à un renforcement significatif de la Charte avec des moyens nouveaux adaptés à la conjoncture.

Il y a certainement des actions à mener de façon à ce que ces entreprises s'inscrivent dans un processus spécifique de francisation avec un accompagnement approprié des pouvoirs publics.

L'idée qui prévalait initialement était que la francisation des grandes entreprises entraînerait automatiquement, par osmose celle des petites unités. L'expérience a démenti cette prévision et par manque de moyens l'Office qui possède pourtant la faculté d'intervenir, en application de l'article 151 de la Loi, est quelque peu désarmé devant cette situation. Pour rappel, cette disposition de l'article 151 stipule qu'avec l'accord du Ministre, l'Office a la faculté d'exiger d'une entreprise de moins de 50 employés d'effectuer l'analyse de sa situation linguistique et de réaliser un programme de francisation.

On peut comprendre la difficulté d'un travailleur immigrant face à l'usage de la langue de travail lorsque le francophone québécois éprouve parfois des difficultés à utiliser sa propre langue au sein de l'entreprise. Le degré d'intégration linguistique des immigrants est directement

fonction du niveau de francisation de son lieu de travail. Et de ce point de vue, il faut considérer l'action en faveur des immigrants comme le prolongement naturel de la lutte des Québécois francophones pour le recouvrement entier de leur langue dans l'entreprise.

Ainsi pour les immigrants, des initiatives fortes devraient être prises afin de signifier que le français au Québec est d'abord la langue de leur intégration économique, sociale et culturelle sans pour autant les amputer de leur identité d'origine. La langue française doit constituer pour eux une langue de convergence qui, loin de dissoudre leur identité, sera au contraire le repère essentiel dans leur nouvelle vie et celles de leurs enfants. Il s'agira aussi de favoriser une immigration de personnes qui peuvent développer rapidement la capacité d'assimiler et de maîtriser le français dans leur travail.

2- Les employeurs

La francisation exige et exigera encore pour longtemps un effort soutenu et continu des entreprises. Les cas les plus réussis de francisation ont montré que les employeurs ont pris les décisions appropriées. Ils ont géré le processus de francisation comme un projet de l'entreprise. Ils y ont consacré des ressources, ils ont diffusé une information complète auprès des employés, ils ont confié un mandat clair au chargé de projet désigné à cet effet et ils ont soutenu et encouragé le comité de francisation dans son action.

La francisation de l'entreprise est donc intimement liée à la capacité et à la volonté de cette dernière d'en faire un objectif à atteindre et de tout mettre en œuvre pour être proactive dans sa démarche.

3- Les syndicats

Directement impliqués sur le terrain de l'entreprise, les syndicats ne peuvent pas non plus se soustraire à l'exigence de qualité de leur représentation au sein des comités de francisation comme ils doivent maintenir un haut degré de mobilisation autour de cet objectif avec tout ce que cela comporte en termes de formation, de sensibilisation et de vigilance.

Le mouvement syndical a certainement fait sa part dans cette œuvre collective. Il a participé à l'effort de conscientisation des travailleurs, contribué à la réflexion sur les voies et mécanismes propres à asseoir durablement la pratique du français dans les lieux de travail, comme il a enfin développé des actions permanentes et multiformes de sensibilisation et d'apprentissage des terminologies professionnelles appropriées.

Mais il n'en demeure pas moins qu'il reste fort à faire pour équiper le monde du travail des moyens destinés à y élargir l'usage du français. Les travailleurs devraient bénéficier de toute l'information et de la documentation adéquate qui leur permette de participer pleinement aux travaux des comités de francisation. Dans ces instances, les travailleurs qui acceptent la charge de membre d'un comité de francisation, devraient s'exprimer, argumenter, relever toute insuffisance et entorse quant à l'application de la loi sans que cela entraîne pour eux une quelconque menace pour leur sécurité d'emploi.

Il s'agit également pour les travailleurs d'insérer dans leurs conventions collectives chaque fois que cela est possible, des dispositions spécifiques reliées à la langue de travail.

Il faut rappeler à cet effet que les articles 41 à 49 de la Charte sont réputés faire partie intégrante de la convention collective. Ces articles traitent des aspects liés à la communication, à l'offre d'emploi, à la rédaction des conventions collectives, à la traduction d'une sentence arbitrale, à l'in-

terdiction de congédier ou rétrograder un employé, à l'interdiction dans certaines conditions, d'exiger une autre langue, à l'application du Code du travail, à l'arbitrage et enfin aux communications écrites.

Il y a sans aucun doute nécessité, à la fois par vertu pédagogique et par souci d'informer pleinement les travailleurs, d'insérer ces dispositions dans la convention collective. Une vaste campagne dans tous les milieux de travail devrait être menée, sous forme d'affichage approprié des dispositions de la loi, afin de faire connaître aux travailleurs la nature et l'étendue de leurs droits de travailler en français.

Mais pour concrétiser ces propositions, il est clair qu'il faudra entreprendre systématiquement un travail de sensibilisation et de motivation auprès des militants syndicaux qui sont, de fait, les porteurs privilégiés du projet au sein de leurs milieux de travail.

Conclusion

Enfin, en guise de conclusion, faisons utilement référence à ce jugement perspicace émanant de monsieur Salvail, cité plus haut, qui déclarait devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française : *« La francisation du monde du travail, bien qu'elle ait progressé au cours des 20 dernières années, doit demeurer sous haute surveillance »*.

Il est bien vrai que les gains obtenus depuis un quart de siècle de mise en œuvre de la Charte, ne sont pas irréversibles, loin s'en faut et une vigilance de tous les instants est indispensable pour assurer leur pérennité. En effet, rien n'est jamais acquis définitivement surtout dans un domaine aussi sensible et vulnérable que celui de la francisation des milieux de travail.

Malgré une situation globale encourageante à l'égard du chemin parcouru vers un usage de plus en plus répandu du français dans le monde du travail, il reste encore beaucoup à faire. Bien sûr, il faut approfondir la réflexion, poursuivre les recherches et affiner les indicateurs qui traduisent le mieux l'état de la situation dans tous les milieux de travail. Mais par dessus tout, la clé du succès réside indubitablement dans la mobilisation de moyens financiers et la conscientisation de tous les acteurs politiques, économiques et sociaux. C'est à ces conditions que l'on pourra atteindre les objectifs de ce projet collectif que la société québécoise s'est donné. ♦

L'école française ne suffit pas

.....

Jean Dorion*

La révélation, par une série d'articles du soussigné parus dans *Le Devoir* en janvier dernier, du recul de l'école française au Québec depuis huit ans, a eu des suites. De nombreux lecteurs et lectrices m'ont fait parvenir commentaires et compléments d'information. *L'Action nationale* a repris les textes dans son édition de mars, cette fois en version intégrale, et le Mouvement national des Québécoises et Québécois a tenu, le 20 avril, un forum sur la cause principale du problème, soit la Charte canadienne des « droits » imposée au Québec en 1982.

On ne peut que se réjouir de cet intérêt accru pour le dossier linguistique, de même que des intentions préalablement annoncées par le Gouvernement d'interdire le recours à l'école anglaise non subventionnée comme passerelle vers l'admissibilité à l'enseignement anglais public ou

* Sociologue, l'auteur a été notamment directeur de cabinet du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Gérard Godin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et délégué général du Québec à Tokyo.

subventionné, même si la mesure annoncée, partielle, n'a aucune chance d'enrayer le recul de l'école française et pourra seulement le ralentir.

La préoccupation provoquée par le recul de l'école française n'a pas de quoi surprendre : dans les années soixante, l'inquiétude face à l'anglicisation scolaire des enfants d'immigrants avait été le catalyseur de l'ensemble du mouvement de restauration du français au Québec. Par ailleurs, la scolarisation en français de la majorité des enfants d'immigrants constitue sans doute le résultat le plus impressionnant de la Loi 101 : le spectacle d'enfants de toutes provenances et de toutes couleurs s'exprimant dans la langue du pays serait banal à New York, Paris, Rio ou Toronto, mais il émeut les Québécois, que leur histoire n'avait pas habitués à si grand honneur. Même parmi les plus laxistes en matière de langue, il s'en trouve beaucoup pour dire que, sur cet acquis au moins, on ne doit pas céder. D'où le recentrage actuel du débat linguistique autour de l'école. Mais ce phénomène a des effets pervers : il risque de nous distraire d'autres enjeux tout aussi importants pour l'avenir du français au Québec. Je veux évoquer ici l'un d'entre eux, soit le choix de l'anglais comme langue de la vie au Québec, que font bon nombre d'immigrants adultes.

« Les enfants, c'est l'avenir » :

Un postulat inexact

Bien des gens croient – je l'ai moi-même déjà cru – que la préférence d'une grande partie des immigrants adultes pour l'anglais, abondamment démontrée par les travaux de Charles Castonguay et facilement perceptible par quiconque réside à Montréal et dans l'Outaouais, constitue un problème secondaire ; ce qui compte, dit-on, c'est la scolarisation en français de leurs enfants. Pour comprendre pourquoi, vingt-cinq ans après l'adoption de la Loi 101, cette scolarisation en français de la grande majorité des

enfants d'immigrants n'a pas été et ne sera pas, à elle seule, la solution magique qu'on attendait au problème linguistique québécois, il faut commencer par prendre ses distances d'un postulat hérité de l'analyse démographique des années soixante. Dans sa forme populaire, ce postulat s'énonce ainsi : « Les enfants, c'est l'avenir ». Or, cela est devenu beaucoup moins vrai qu'autrefois. Je m'explique :

Jusque dans les années soixante, la part des enfants et des adolescents dans l'ensemble de la population québécoise était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et la longévité des adultes moindre. À titre d'exemple, les moins de 15 ans formaient l'an dernier 17,6 % de la population du Québec, alors que leur part était de plus du double (35,4 %) en 1961. Et, à la même époque, la vie prenait fin, en moyenne, à soixante-sept ans, soit onze années plus tôt qu'aujourd'hui. On assistait donc, à mesure que les jeunes atteignaient l'âge adulte, à un remplacement rapide des générations précédentes par les suivantes ; la vitesse de ce dernier processus, beaucoup plus forte alors que ce n'est le cas maintenant, constitue l'une des explications principales des mutations vertigineuses, de tous ordres, qu'a connues la société québécoise des années soixante et soixante-dix.

De nos jours, donc, les jeunes d'âge scolaire et pré-scolaire constituent, dans la population totale, une fraction beaucoup plus faible. Cela vaut pour les Québécois de souche comme pour les immigrants (les démographes vous diront que la fertilité des couples en provenance de pays à forte natalité se rapproche beaucoup, après leur immigration sur notre continent, de celle des Nord-Américains). *L'avenir du Québec des prochaines décennies, y compris son avenir linguistique, sera donc fait principalement par des gens qui sont déjà des adultes (qu'il s'agisse de Québécois ou de personnes qui s'apprentent à immigrer au Québec) et non par des personnes qui sont aujourd'hui des enfants.*

À titre d'illustration, prenons un immigrant et une immigrante dans la vingtaine qui, à leur arrivée au Québec, optent pour l'anglais comme principale langue de travail, de consommation et de culture. Supposons par ailleurs qu'ils ont un enfant que l'école francisera. Si les parents vivent encore cinquante ans, leur orientation linguistique aura, durant cette période, toutes autres choses restant égales par ailleurs, deux fois plus de poids dans la société, du seul fait qu'ils sont deux, que celle de leur unique enfant. Bien sûr, s'ils en ont deux, les choses iront mieux pour le français. Et elles iront bien plus mal s'ils n'en ont aucun !

La prétention que le choix linguistique de l'immigrant adulte importe peu, et que la fréquentation par ses enfants de l'école française garantit à elle seule l'avenir du français au Québec, ne résiste donc pas à l'analyse, du moins à court et à moyen terme. Quant au long terme, allez donc savoir. Cinquante ans, c'est bien long !

Il faut donc intervenir auprès de l'immigrant adulte. Le Gouvernement s'efforce de le faire au niveau de la sélection : la part des francophones parmi les immigrants choisis par le Québec a crû considérablement ces dernières années. Mais le Québec ne choisit pas tous ses immigrants. De plus, la question de la sélection sera toujours complexe. Il y a des considérations éthiques : personne, heureusement, ne préconiserait qu'on refoule un demandeur d'asile dont la vie est menacée dans son pays, en alléguant qu'il ne parle pas le français. Il y a aussi des considérations économiques. C'est pourquoi je ne suis pas sûr qu'on pourrait faire beaucoup plus que maintenant du côté de la sélection (ce qui ne veut pas dire qu'il faille relâcher nos exigences actuelles à cet égard, au contraire).

Rendre le français incontournable

C'est donc au niveau de la vie de l'immigrant au Québec qu'il faudrait également agir **en rendant le français incontournable**. C'est la dualité linguistique actuelle, et le libre choix qu'elle permet, qui incitent tant d'immigrants à faire de l'anglais la langue de leur vie au Québec. On finit toujours par préférer ce dont on a besoin : l'anglais est incontournable en Amérique ; tant que le français ne le sera pas au Québec, une part énorme des immigrants, même sachant le français, préférera utiliser autant que possible l'anglais.

Parmi les facteurs qui empêchent le français d'être perçu comme indispensable figure la disponibilité quasi universelle des services publics en anglais. Le bilinguisme institutionnel au Québec est un héritage de la défaite de 1760. Il constitue un facteur de division sociale et un énorme gaspillage de ressources ; il est la source principale de nos problèmes linguistiques et l'on peut certainement dire que s'il ne nous avait pas été imposé, on ne débattrait pas de l'avenir du français au Québec, pas plus que l'on ne débat de l'avenir de l'espagnol au Mexique, du portugais au Brésil ou de l'anglais en Ontario.

Dans la version originale de la Loi 101, l'article 16 imposait l'unilinguisme français dans les communications écrites de l'Administration avec les personnes morales *établies au Québec*, c'est-à-dire les entreprises, les associations, etc.

Cette disposition a eu des effets considérables sur la langue de travail : les communications avec le gouvernement abondent dans toute entreprise, qu'elles concernent l'incorporation, les permis, la fiscalité, les relations de travail, la sécurité, l'hygiène, les subventions, etc. Pour gérer toute cette correspondance en français, l'entrepreneur anglophone ou allophone devait engager des gens qui par-

lent cette langue ou il devait l'apprendre lui-même ou la faire apprendre à ses employés.

Au milieu des années quatre-vingts, j'étais agent de liaison avec les organismes communautaires indiens, pakistanaï et tamoul de Montréal, aux clientèles presque exclusivement anglophones. J'ai pu constater alors que certains dirigeants de ces associations devaient leur élection à leur connaissance du français, devenue essentielle pour traiter avec le Gouvernement du Québec. Cette situation a engendré un début de prestige pour notre langue dans ces communautés.

Malheureusement, en 1993, la Loi 86 du ministre Claude Ryan est venue abolir cette obligation faite aux fonctionnaires de ne communiquer qu'en français avec les personnes morales. Les représentants de l'État pouvaient dorénavant accompagner les communications en français d'une version anglaise. Cela a dû faire beaucoup de papier en français dans les poubelles des compagnies et des organismes.

Le Gouvernement du Québec devrait donc rétablir l'article 16, concernant les personnes morales *établies au Québec*, dans sa forme originale. Il devrait également ne dispenser que dans la langue officielle la plupart des services aux personnes physiques, à l'image de ce qui se fait presque partout dans le monde, avec certaines exceptions relevant de considérations humanitaires (en faveur de malades, personnes âgées, réfugiés) comme on en consent dans tout pays civilisé. Ainsi enverrait-on un message clair à toute la population : le Québec n'a pas deux langues officielles ; il n'en a qu'une, le français, pour maintenant comme pour l'avenir. ♦

Le français à l'école

.....

*Paul-Émile Roy**

J'ai enseigné le français et la littérature au cégep depuis les débuts de cette institution jusqu'en 1990. Je dois constater que la qualité de la langue des élèves qui m'arrivaient du secondaire ne s'est pas améliorée au cours des années. Je dois plutôt reconnaître qu'elle s'est détériorée de façon alarmante, et des collègues qui enseignent encore aujourd'hui au cégep me disent que la situation est restée la même, ou qu'elle s'est encore peut-être aggravée. Comment peut-on expliquer que l'enseignement du français, aux niveaux secondaire et collégial, ait pris l'allure d'un véritable désastre ?

Les causes d'un échec

Il faut noter en tout premier lieu que l'école n'est pas la seule responsable de la médiocrité de la connaissance de la langue de nos étudiants. Si les parents parlaient convenablement, si les médias utilisaient une langue de qualité, les

.....
* Écrivain et ancien enseignant de littérature et de français au Cégep.

jeunes en feraient spontanément autant. Si la société avait vraiment le souci de transmettre à la jeune génération une langue correcte, elle ne permettrait pas qu'un commentateur sportif qui officie devant des millions de personnes parle de « deux défaites comme qu'on a assisté cette semaine », du « positivisme » de son équipe, de « la situation la plus difficile qu'ils ont à faire face ». Et on pourrait multiplier à l'infini les exemples d'expressions fautives employées par des professionnels de la communication et des personnes publiques.

Ajoutons à cela que pour la très grande majorité des Québécois, et j'inclus dans ce nombre la grande majorité des enseignants et des professionnels de l'éducation, la correction du langage n'a aucune espèce d'importance. Dans les institutions scolaires, les directives internes diffusées par l'administration sont souvent rédigées dans un français corrompu. Beaucoup de professeurs ne corrigent pas les fautes de français dans les copies de leurs élèves, encourageant ainsi la négligence et l'à-peu-près. La notion de travail bien fait a été évacuée par la majorité des enseignants, et nous en voyons les conséquences. « Pourvu qu'on se comprenne... »

Je note aussi le ravage de certaines idéologies saugrenues qui pendant plusieurs années ont empoisonné l'atmosphère de nos institutions d'enseignement, et dont je ne suis pas sûr qu'elles aient disparu. Selon certaines de ces philosophies de gauche (?), la correction dans les travaux des étudiants relèverait de l'idéologie bourgeoise, l'écriture serait l'apanage de la classe dominante. Les professeurs qui maintiennent une certaine rigueur dans leur travail d'enseignants, qui imposent certaines exigences sont étiquetés par leurs collègues comme gens de droite, élitistes, nostalgiques du cours classique !

Qu'est-ce qui s'est donc passé ? Nous avons pourtant un ministère de l'Éducation et une armée de technocrates qui se consacraient à la réussite de la réforme pédagogique

que les enseignants et les administrateurs devaient instituer dans un réseau d'écoles et de cégeps censés loger à l'enseignement de la modernité !

Quand on parcourt ce qui s'écrit sur l'enseignement du français dans les années qui suivent l'instauration du ministère de l'Éducation, on constate qu'il souffle alors un vent d'innovation. Il faut faire du nouveau, coûte que coûte. Il faut dépoussiérer la grammaire, et même cesser de l'enseigner, de même que la dictée. Les élèves n'aiment plus ces exercices, il faut les remplacer. Il faut que les élèves s'amuse à l'école. L'effort n'y a plus droit de cité.

Le Programme-cadre de 1969, du ministère de l'Éducation, va institutionnaliser ces nouvelles orientations. Selon un coordinateur pédagogique qu'a rencontré Lysiane Gagnon, « le programme-cadre ouvre la porte à toutes les dérives pour peu que les professeurs ne soient pas encadrés (or, ils le sont très insuffisamment), et il développe dans les classes un climat de laisser-aller et d'inconséquence »¹. Il semble bien pourtant que ce n'est pas seulement la mauvaise utilisation du Programme-cadre qui soit en cause, mais le Programme-cadre lui-même. Ce plan de réforme a été élaboré dans le sillage de la recherche universitaire sur la linguistique et la pédagogie en Europe. L'affectation des résultats de cette recherche au travail pédagogique semble s'être fait chez nous avec beaucoup de naïveté et de confusion. D'ailleurs, il faut noter qu'en Europe, la pédagogie s'est montrée réticente face à ces nouvelles théories.

La réforme centrale qu'impose le Programme-cadre, c'est de fonder l'enseignement du français sur la langue orale en délaissant l'enseignement de la langue écrite. C'était là se fourvoyer de la belle façon. Comme l'explique Nicole Gagnon dans *Un dérapage didactique*, la langue orale ne s'enseigne pas. Elle s'apprend à la maison, dans la rue, avec les copains, à la télévision. Ce qui s'enseigne, c'est la

1. Lysiane Gagnon, *Le Drame de l'enseignement du français*, La Presse, 1975, p. 22.

langue écrite, et cette dernière s'apprend par la grammaire, dans les textes, dans l'écriture, toutes pratiques que la nouvelle pédagogie a écartées. « Si nos jeunes ne savent pas le français, écrit Nicole Gagnon, peut-être est-ce dû à ce qu'on ne prend plus la peine de le leur enseigner ».²

Et c'est ainsi qu'il n'y a plus de fautes de français, mais des niveaux de langue, que la pratique de la communication remplace la grammaire. On apprend aux élèves à jouer avec des appareils d'audio-visuel, on monte des diagrammes, on organise des discussions, on mime les émissions de radio et de télévision, etc. Sous-jacents à toutes ces expériences on trouve la philosophie du vécu, le mythe de l'enfant créateur.

Il semble bien que l'on ait pris conscience que l'on ne pouvait pas aller plus loin dans une certaine direction et qu'il fallait se réorienter. On a commencé à réintroduire de la grammaire, on est revenu semble-t-il à ces instruments traditionnels méprisés qu'étaient le manuel et l'écrit. Quant à la quincaillerie de l'audio-visuel, elle est presque partout mise au rancart. Il s'agit maintenant de s'attaquer à la réforme de l'enseignement du français, mais ce n'est pas une tâche facile.

Une nouvelle réforme à réaliser

Quand on lit la série d'articles que Lysiane Gagnon a publiés dans *La Presse* en 1975, et tant d'autres critiques qui ont paru dans les médias, on se demande pourquoi le ministère de l'Éducation a tellement tardé à rectifier son tir. Dès ce moment, et même avant cette date, il était évident que quelque chose n'allait pas dans l'enseignement du français au Québec et qu'il fallait amorcer une nouvelle réforme.

2. Nicole Gagnon, *Un dérapage didactique*, Montréal, Stanké, 2001, p. 11.

Vingt-sept ans plus tard, cette tâche est plus urgente que jamais, mais elle est aussi plus difficile : il faudrait d'abord avoir des enseignants compétents, mais ceux qui ont été formés dans le nouveau système en sont trop souvent les malheureuses victimes. Lysiane Gagnon rapporte le cas de cette institutrice qui dans un questionnaire de contrôle pose la question : Quel est le féminin de « printemps » ? Le féminin de « dessin » ? Il fallait répondre : une saison, une peinture³. C'est un cas particulier, sans doute, mais exceptionnel ? Je pourrais donner des dizaines d'exemples qui illustrent bien une carence fonctionnelle du système. Comment se fait-il que des jeunes qui ignorent à ce point les fonctions premières de la langue aient pu obtenir le diplôme qui leur permet d'enseigner ? Si le diplôme n'est pas la consécration de connaissances acquises, il est une imposture et une invitation à se complaire dans l'ignorance. Une institutrice m'a assuré que dans son école, si un élève ratait un examen, il devait le reprendre. S'il le ratait une deuxième fois, il devait le reprendre à nouveau. S'il le ratait une troisième fois, il était promu automatiquement ! Il est une manière de promouvoir la « diplomation » qui entraîne la ruine de toute action pédagogique authentique !

La première étape de la nouvelle réforme à engager serait, à mon avis, d'instituer dans le système une réelle cohérence. Cohérence dans le processus d'évaluation. Cohérence aussi entre les différents niveaux. Trop souvent le primaire empiète sur le secondaire, le secondaire sur le collégial, le collégial sur l'universitaire. Au moment où j'enseignais au cégep, certains élèves n'avaient pas réussi leur cours de français au secondaire et étaient acceptés au collégial. Il faut déplorer aussi le manque d'uniformité dans la démarche pédagogique entre les écoles : l'enfant qui change d'école a souvent du mal à se repérer.

3. *Op. Cit.*, p. 7.

Il faut dénoncer les ravages du pédantisme dans le monde de l'éducation. La théorie et la recherche sont certes indispensables, mais l'éducation est une activité extrêmement concrète qui exige d'être pensée et gérée avec justesse. Le passage de la théorie à la pratique peut se prêter à toutes sortes d'aberrations. La recherche en linguistique, par exemple, s'est beaucoup développée en Europe. Nos « didacticiens » qui voulaient se mettre à la page, ont transporté ces activités de recherche dans nos institutions d'éducation, avec le résultat que nous donnions au cégep des cours de linguistique alors que dans l'ensemble des pays industrialisés, la linguistique était réservée à l'université. Et c'est ainsi que les tout jeunes enfants étaient forcés à participer à la révolution du savoir, et qu'ils entendaient, dès le primaire, leurs enseignants leur parler de phonèmes, de graphèmes, de graphies, etc., au grand désespoir des parents qui ne savaient plus s'y reconnaître. D'ailleurs, on peut se demander si les enseignants eux-mêmes s'y reconnaissaient, car ce vocabulaire sophistiqué sonnait trop souvent comme des formules creuses qui cohabitaient très bien d'ailleurs avec le « joual ». Pédantisme et incurie, un couple qui paradoxalement fait bon ménage dans le monde de l'enseignement ! Tout comme celui du dogmatisme obtus des idéologies nouvelles et du laisser-aller de l'égalitarisme antiélitiste !

Réformer l'enseignement du français ? Une tâche urgente et capitale. La langue ce n'est pas une matière comme une autre, c'est la « pensée elle-même », disait le philosophe Merleau-Ponty, c'est la forme première de la pensée et de la culture. Mais la culture a-t-elle encore droit de cité dans le monde de l'éducation ? A-t-elle encore sa place dans une arène où on se soucie avant tout de « compétence », de performance, de « diplomation » ?

Et il faudrait traiter de la dimension politique du problème. Notre langue dégénérée, flasque, relâchée, est le signe d'une grande misère, d'un mépris de soi, d'un refus

de sa dignité. J'ai la conviction que la déformation de la langue chez nous, est pour une part une facette du processus d'auto-destruction du colonisé qui se voit défavorisé, laid, dénaturé.

C'est pourquoi il n'y a fondamentalement de solution que politique à notre misère linguistique. Quand l'indépendance sera faite, le Québécois cessera de se voir comme un minoritaire. Il retrouvera un peu de fierté. Il sera responsable de son destin. Les immigrants qui se joindront à lui adopteront automatiquement la langue du pays, le français. Nous serons alors capables de communiquer avec les autres dans un rapport d'égalité. Je sais très bien que l'indépendance ne réglera pas tout, mais elle est une condition essentielle à notre épanouissement linguistique et culturel aussi bien qu'économique et social. ♦

La Loi 101, entre la nécessité et une redoutable ambiguïté

Le pas gagné

.....
*Jean Larose**

Le texte de Jean Larose, dont nous publions ci-après de larges extraits (avec l'accord de l'auteur, naturellement) date en fait d'une quinzaine d'années, ce qui en fait d'autant mieux ressortir, avec une triste éloquence, l'actualité. Publié tour à tour dans un ouvrage collectif sous les auspices du Conseil de la langue française, en 1984 (*Douze essais sur l'avenir du français au Québec*) et en 1996 dans un ouvrage intitulé « *La petite noirceur* » (éditions du Boréal), ce texte confirme, chez son auteur, à la fois une remarquable culture historique et une accablante lucidité. Il nous a paru particulièrement opportun de reproduire une partie de cette analyse impitoyable dans le présent numéro. (C'est sous le titre « Le pas gagné » que le texte a d'abord paru dans l'ouvrage collectif plus haut évoqué).

Jean-Marc Léger

La naissance du Québec moderne a coïncidé avec la plus grande menace contre l'existence canadienne-française, et contre sa langue, liée pour son malheur à nos traditions. Sur le coup, la naissance moderne s'est vécue moins

.....
* Écrivain et professeur à l'Université de Montréal, département des études françaises.

comme un écart, un arrachement, un commencement de la fin, que comme une libération. Le peuple qui changeait ne s'est pas senti mourir, pas non plus senti entrer, pour toujours, dans la fin de ce qui commençait. Au contraire, comme dans les nombreux *revivals* qui se produisent partout au choc moderne de l'Occident (le nom même de la chute – *occidere* – hors de soi), notre décomposition culturelle s'est voilée d'abord d'une belle profusion de ce qu'elle achevait. La nouvelle culture n'a pas moins rassemblé, recueilli et réactivé les signes tribaux qu'elle ne les a mis en révolution. La crise de notre naissance nous a fait décoller, mais aussitôt coller ensemble contre la crise. Hors d'un monde arriéré, le Canadien français a senti parfois ne pouvoir avancer d'un pas sans reculer d'autant ; la marche moderne put même sembler incompatible avec le Canada français, non qu'il eût sa marche propre, mais plutôt que toute marche paraissait lui être étrangère. Puis « le Québec » a été cette hésitation entre regretter et détalier. Enfin, c'est à cette hésitation pénible que le Parti québécois a tenté de mettre fin. Mais on ne peut pas en finir avec la fin, pas comme ça. Ainsi, lors du référendum, on a tenté de précipiter notre crise culturelle vers une restauration des valeurs immuables, revues et corrigées. Faute de relancer la lutte populaire (il la craint), le gouvernement dut manipuler, mais comme autant de symboles vidés de leur sens militant, les slogans et la culture de lutte des années 60 et 70. Ce qui revenait, entre la chèvre de la révolution et le chou de la tranquillité, au bon vieux nationalisme canadien français, essentiellement **conservateur**.

Pour assurer la force du français québécois, suffit-il d'une loi ? Non, tous en conviendront, même à Québec. Il n'empêche que, dans les faits, l'adoption de la Charte de la langue française s'est substituée aux luttes contre l'hégémonisme anglais. Au sens strict, le juridisme définit « l'attitude de quelqu'un qui s'en tient à la lettre des lois ». (Robert) Dans le cas de la Loi 101, le juridisme consiste d'abord à croire dans le pouvoir transformateur de la loi

elle-même, ensuite à penser que les situations qu'elle veut corriger épuisent les dangers qui menacent notre langue. En opérant un clivage entre le dedans et le dehors du groupe français, la loi dirige tous les soupçons vers le dehors, elle détourne l'attention de la lâcheté linguistique à l'intérieur de la nation.

La loi ne suffit pas

La parole ne relève pas couramment de la loi, mais de la norme. Dans les magasins de Montréal où l'on me parle seulement anglais (la devanture est française), ce n'est pas la loi qui s'applique, mais la norme. Que je résiste au marchand et poursuive la conversation en français, je sentirai une pression normalisatrice – à laquelle je pourrais bien céder, si je souhaite le moins faire aboutir les choses. Car la pression normalisatrice ne me pousse pas vers la langue anglaise (à cela il est facile de s'opposer) mais vers un « no language's land », une attitude moderne de « communication », pratique, économique, etc. Partout où « la langue n'a pas d'importance », l'anglais s'impose. Le pas moderne, on l'a dit, gagne par une déposition globale du symbolique. Évidemment, je peux sortir carrément du repaire anglophone, magasiner ailleurs ; ou invoquer la Charte, en appeler au Parlement, brandir le Sceau royal... Dans les deux cas, ma vengeance reconnaît implicitement l'impuissance de la loi contre la norme. Et dans le contexte de fronde contre l'État qui règne depuis Reagan, je transforme mon oppresseur en « individu » brimé par la loi « totalitaire » ; cela pourrait même lui susciter des défenseurs jusque chez ses clients français. Je peux aussi pousser plus loin, porter plainte, entamer un procès, que je gagnerai peut-être... si la loi n'a pas été déclarée inconstitutionnelle. Car celui qui vit par la loi périra par la loi. Le plus grave, c'est qu'à cause de la loi, je me serai cru dispensé de l'essentiel : parler français avec une telle force, une telle assurance, ou même avec assez d'agressivité pour que la norme

change de langue. Quoi qu'il en soit, quand je sortirai du magasin, la ville sera là, autour de moi, et anglaise partout où paraissent la puissance et la richesse.

La Charte est essentielle, et encore trop timide. Mais il ne faut pas y « croire » ; elle demeurera sans grand effet sur l'immense champ de la parole, à moins d'une décision vivante de lutte. Or le juridisme ne crée pas une incitation à la lutte, mais à l'entente bonhomme où se réfugie volontiers le colonisé dans l'âme. Cela le dispense de se déchirer contre l'Anglais qu'il admire et dont il voudrait être aimé. M. Lévesque l'avait dit, au moment du débat sur la loi : il est humiliant pour un peuple d'avoir à légiférer pour protéger sa langue. Entrons un instant dans la logique de cet énoncé. S'il est humiliant de confier à la loi la garde de sa langue, c'est qu'elle devrait pouvoir s'en passer, « normalement », comme on dit au PQ. Cela signifie qu'on demande à la loi de faire se substituer la norme française à la norme anglaise dans les milieux dominants et modernes. Alors pourquoi se contenter de légiférer, contre des réalités qui échappent à la loi ? Et pourquoi s'en prendre seulement aux « autres » ? Dans l'esprit du gouvernement, une réponse positive au référendum et l'épanouissement subséquent de la société québécoise française, devaient évidemment rendre ces questions sans objet. C'est pourquoi le juridisme du gouvernement doit être critiqué non seulement dans sa manière de traiter la langue, mais comme attitude globale devant la crise québécoise.

Car un des traits de l'effronterie moderne est la complète dévaluation de la loi, aujourd'hui dépourvue de toute autorité morale. Chacun considère, et d'autant plus qu'il a l'esprit moderne, qu'il possède au fond le droit de faire ce que la loi interdit. On s'en vante même. Il est communément admis que « ce qui n'est pas permis, c'est de se faire prendre ». Chacun s'estime lésé par la loi et la norme s'établit souvent contre elle. Faire confiance à la loi pour faire vivre le français ou pour agir de quelque manière contre

la colonisation culturelle, c'est s'accrocher à « ce qui devrait être parce que c'est écrit dans la loi », au lieu de lutter contre ce qui est réellement ; c'est surinvestir le Signe (juridique et linguistique), alors qu'il faudrait lancer une action pour le garder vivant dans l'époque de sa défection. Le juridisme qui gagne actuellement tous les grands acteurs de la scène publique révèle un refus toujours plus apeuré de considérer la crise du Québec comme une crise québécoise, une crise de la vie, de l'espoir, des raisons d'être là – une crise politique interne, pas causée par d'autres pour l'essentiel, mais par une peur d'avancer entérinée dès 76 par le gouvernement. Peur d'avancer, d'imaginer, d'oser : peur de **parler**. À mesure que le réel lui échappe d'avantage, que le Québec se fait plumer, le gouvernement devient toujours plus juriste ; au lieu de modifier la réalité, il change la loi.

L'abdication des universitaires

Des étudiants en lettres à l'université se plaignent d'avoir à structurer leurs travaux, et demandent l'autorisation de n'utiliser qu'une écriture « poétique », une versification libre, un style « vécu », une forme « moderne ». On s'aperçoit ensuite que c'est parce qu'ils ne peuvent écrire la prose courante.

On a pu lire dernièrement l'essai politique d'un poète déjà classique dans les cercles de la « nouvelle écriture ». On a découvert qu'il ignore l'écriture en prose (et qu'il ne s'en aperçoit pas), maîtrise mal la syntaxe, prend souvent ce qui est clair dans sa tête pour ce qui est marqué sur son papier. Il n'est pas le seul.

De quelle modernité peut-il s'agir, chez des nouveaux scripteurs, quand la poésie, peut-être vraiment géniale à sa manière pulsionnelle, est d'abord un évitement de la loi, un droit de veto ou un statut particulier, une anté-prose prélogique, non un dépassement de la platitude prosaïque

par une maîtrise supérieure. *Baby-talk* veut se faire passer pour *genius talk*.

« Bof... à quoi sert de connaître à fond cette langue étrangère, le français de France. Le français québécois va comme ça lui vient, sauvage et subversif, vivant et vigoureux, il outrepassa heureusement les règles désuètes, etc. » Voilà la réponse à mes remarques précédentes, d'une bonne partie de nos professeurs de français. On a tout dit sur cette manière de « penser » ; on l'a dénoncée, déconstruite, on a démasqué la métaphysique de son soi-disant matérialisme. Il n'empêche qu'elle représente toujours l'idéologie de nombreux enseignants au sujet de la langue, de la culture et de la pensée très élaborées, parfois même au sujet de l'instruction en général. Le mépris des études avancées (dénégation face au doctorat, par exemple) et du « bon parler » ne sont pas le fait des paysans ou des ouvriers, mais d'intellectuels « arrêtés » dans leurs études supérieures, et retournés contre le savoir et la culture en un geste de veto qui confère une autorité sans plus attendre. L'autorité du savoir s'acquiert péniblement et à la longue ; l'autorité contre le savoir s'obtient d'un coup, par décision érective du sujet et par autoconstitution de son « vécu » en régime de statut particulier.

De nombreux intellectuels, professeurs en littérature, en philosophie ou en sciences humaines, refuseraient tout simplement de se présenter comme des intellectuels ; ils en seraient insultés, avec un rire fuyant. L'attitude envers la langue et son strict enseignement va de pair. De la langue provient la pensée ; dénigrer (je ne dis pas « déconstruire ») l'autorité de l'intellectuel, refuser d'assumer sa tâche critique, c'est aussi refuser l'exigence d'une langue très articulée et de son pénible apprentissage écrit, et s'en remettre à l'oral, à l'expression, au sens, à l'idéologie, à l'ombre occulte des mots. Il faut rappeler que cette attitude répond à une ambiance idéologique générale en Amérique du Nord. Malheureusement, au Québec, cette impulsion antiintel-

Nos « médias » desservent gravement la langue chaque jour

.....

*Jean-Marc Léger**

Il y a décidément grande pitié au pays de Québec quant à l'état de la langue. Il y a grande pitié de la langue française dans les écoles et dans la plupart des médias, sous l'effet conjugué de la montée de l'ignorance et du progrès constant de l'anglo-américanisation. Plus encore que l'école, les médias de toute espèce portent une éminente responsabilité de cet état de choses parce que leur action est massive (quant au volume et aux catégories du public), globale (quant aux formes et aux modalités), constante (par les horaires, la durée, la répétition).

Il est pas excessif, hélas, d'estimer que le français est en voie de devenir langue étrangère au Québec par la vertu (au sens premier, on l'aura compris !) de notre système d'enseignement mais plus encore de nos médias qui contribuent chaque jour, chaque heure, chaque minute, et quasi jour et nuit, tout au long de l'année, à blesser, à pervertir, à affaiblir, à défigurer la langue et concourent, plus encore que

.....
* Journaliste, ancien haut fonctionnaire québécois et international

l'école, à la ruine de ce qui constitue l'élément central, le cœur du patrimoine, de l'identité nationale et ce qui, dès lors, dans une société normale doit faire l'objet du plus haut souci et de la première préoccupation, doit apparaître comme la plus haute priorité. Cette responsabilité incombe au premier chef aux artisans des médias, plus encore qu'aux pouvoirs publics, parce qu'ils sont de fait en permanence les principaux utilisateurs et diffuseurs de la langue et ses premiers gardiens, médiateurs en quelque sorte entre la langue et les citoyens et chargés, par là, d'une mission sociale primordiale.

Paradoxe redoutable

Je fais ou plutôt je reprends (après beaucoup d'autres) ce constat avec une profonde tristesse. Pareille situation est d'autant plus désolante que, par ailleurs, la majorité de nos médias – presse écrite notamment mais aussi stations de radio et de télévision – manifestent depuis plusieurs années, sous de nombreux aspects, une vitalité et une créativité impressionnantes. On y observe un élan et un pouvoir d'innovation remarquables et, à cet égard, nos médias, toutes catégories confondues, s'inscrivent peut-être au premier rang des pays de langue française, aujourd'hui. Voilà qui ne rend que plus accablant et plus étonnant à la fois le sort fait à la langue française ainsi que l'apparente indifférence devant le phénomène et l'incapacité ou le refus de réagir et d'agir. De surcroît, il en irait de leur propre intérêt : le rayonnement et l'influence de nos médias chez nous même et dans l'ensemble du monde francophone, seraient puissamment accrus s'ils tentaient de retrouver la maîtrise et le respect de la langue française, s'ils engageaient à cette fin un effort exigeant et persévérant. Ce pourrait être, par exemple, une sorte de plan décennal de récupération de la langue. Pareil plan comprendrait une large gamme d'initiatives, de moyens incitatifs et d'obligations, depuis des

cours d'apprentissage de la langue jusqu'à des stages à l'étranger, en passant par les primes à la qualité de la langue.

Contrairement à une opinion largement répandue, il ne s'agit pas de la permanence et de l'aggravation d'un phénomène ancien, celui de la qualité de la langue – écrite et parlée – mais bien plus et bien autrement, du sens même de la langue. Il y a en effet une différence radicale, une différence de nature entre les problèmes d'hier qui révélaient essentiellement une connaissance insuffisante de la langue et la situation d'aujourd'hui qui traduit dramatiquement la perte du sens même de la langue, du génie de la langue française. Ce peuple est en voie de devenir orphelin de sa langue, dans une sorte d'indifférence générale. Que dis-je ? bien plus, bien plus grave, avec la complicité de fait de l'école et le concours empressé, quotidien, des médias. En même temps que se développe le mimétisme croissant de l'anglais, ou plutôt de l'anglo-américain, la syntaxe est désormais atteinte autant que le vocabulaire.

Dépossession de la langue

Lorsque l'on a su préserver au moins le sens de sa langue, la maîtrise minimale de celle-ci, on peut certes, même alors, commettre des fautes causées par la précipitation, l'inattention, fautes d'accord, de concordance, de liaison. Mais chez nous aujourd'hui il s'agit de la tragique manifestation de la dépossession de sa langue, à laquelle on est devenu étranger. Des rédacteurs, intervieweurs, chroniqueurs de plus en plus nombreux, incapables de faire des phrases correctes, en sont réduits à mettre bout à bout des ensembles de termes dont il est difficile de saisir le sens. De même, on n'a plus le sens de vocables élémentaires, comme par exemple : « choix » (on ignore qu'il n'y a qu'un choix parmi diverses hypothèses), « retard » confondu avec « délai », « tablette » (petite table ou petit bloc) au lieu de rayon, étagère, « solidifier » au lieu de consolider,

« rabattre » au lieu de rebattre les oreilles, et des anglicismes chaque jour plus nombreux : « confus » dans le sens de sénile, « être confortable » ce qu'on ne dit pas pour des personnes, l'affreux « à l'effet que... » et autres « imputables » avec les policiers « en devoir », l'abus du verbe « forcer » dans un sens fautif : forcer un règlement, forcer le retour au travail, forcer l'acceptation du projet, autant d'anglicismes, là où il faudrait dire : imposer, obliger, entraîner, susciter, etc. car en français on ne force pas quelque chose (sauf une barricade, une porte, etc.) Mais on peut forcer quelqu'un à faire quelque chose.

La perte du sens du régime prépositionnel s'inscrit dans le même glissement catastrophique : biographie « sur » Riopelle, au lieu « de », la forte dépendance du pays « sur le pétrole » au lieu de : par rapport au pétrole ou simplement : du, mais surtout la préposition « en » employée à toutes les sauces et dont on ne sait visiblement pas ce qu'elle signifie et à quoi elle doit servir. Partout, c'est « en » : en soirée, en carrière, en journée, en escale, en reprise, et surtout « en interview », alors qu'il faudrait dire ou écrire, dans la plupart de ces cas : dans, pendant, lors de, à l'occasion de etc. Plus grave, peut-être, la perte du sens du genre et du nombre, avec la progression constante de formules type : « un bon deux heures », « un gros cinq minutes », « un autre 200 \$ millions » et autres barbarismes que cautionnent les médias, surtout télé et radio dans ces derniers cas, quand il faudrait évidemment dire : deux bonnes heures, cinq bonnes minutes, 200 \$ millions de plus (sans compter les formules laides et lourdes genre « On s'en va aux informations », au lieu de : « Voici les nouvelles », « C'est l'heure du journal » etc.)

Notons au passage la quasi disparition de « Nous » au bénéfice de « On », et, de surcroît, la 3^e personne employée avec la première : « On a perdu notre place »... « on va faire notre pause café », et, enfin, le progrès des barbarismes du genre : « clause crépusculaire... clause orphelin... ». Pas

étonnant après cela que : « Bush apprécie la candeur des discussions avec Sharon », que « le projet de Loi X manque de dents », que « une démotion a été assénée à ce fonctionnaire » et enfin que l'on aurait voulu « accommoder l'épouse du ministre X... » (sans préciser à quelle sauce elle serait mangée !) En règle générale, il faut hélas constater que rares sont les reportages et les chroniques où on ne relève pas plusieurs fautes, souvent grossières, à la radio et à la télévision plus encore que dans la presse écrite. Et cela vaut autant hélas, sinon plus encore, pour Télé-Canada et Radio-Canada (la télé de radio... et radio de radio... comme ils disent), même si cette dernière se définit, dans une formule aussi infantile que prétentieuse, comme « la radio de toutes les cultures ! » Faut-il en rire ou en pleurer ? Comment ne pas évoquer les formules, correctes mais lourdes et puériles, du genre : X a obtenu ce qui suit... Y a plus de détails... Voici ce que Z a préparé, au lieu de dire comme dans les autres pays francophones, simplement et élégamment : Reportage de X... Enquête de V... etc.

Anglicismes, non plus seulement de vocabulaire mais de syntaxe, solécismes multiples, barbarismes toujours plus nombreux (« interrogés à savoir si... » « la majorité libérale a voté en faveur de ne pas autoriser des questions portant sur... » ou encore « des enfants âgés de entre trois et sept ans », sans omettre les classiques du genre « coupures » au lieu de coupes) confirment chaque jour avec une triste éloquence que la langue française a déserté les salles de rédaction de nos médias.

Qu'attend la profession ?

J'entends bien l'excuse éculée que l'on nous sert en permanence : la pression, la précipitation, l'urgence, l'heure de tombée, l'antenne, bref « le manque de temps ». Tout cela est parfaitement fallacieux et je m'étonne que l'on invoque encore une aussi lamentable excuse. Le sens mini-

mal de sa langue maternelle, la maîtrise de celle-ci interdisent naturellement certaines catégories, certains types de fautes dont la plupart de nos médias sont coutumiers et qui révèlent que la langue française est désormais pour eux et chez eux langue étrangère. On peut à la rigueur comprendre que la direction des médias n'ait pas conscience de la nature et de la gravité du phénomène ou encore – c'est le cas le plus fréquent – qu'elle y soit parfaitement indifférente. Comment ne pas s'étonner, toutefois, si blasé soit-on, de l'indifférence des organismes professionnels et de leur inaction : la Fédération des journalistes professionnels, le Conseil de presse estiment apparemment que cette tragédie ne les concerne pas ou que le mal est incurable.

Je ne résiste pas à la tentation de citer encore quelques « perles », émanant surtout hélas, de la « radio de toute inculture », recueillies dans l'une ou l'autre des nombreuses éditions quotidiennes du journal. Ainsi : « la manœuvre visait à mettre du sable dans l'engrenage judiciaire », « Le musée voguait de crise en crise depuis son ouverture » « le facteur le plus majeur de cette nouvelle crise », « ce qui souligne le manque d'informations dont disposent les autorités (disposer d'un manque !) », « blâmant ces mauvais résultats sur le ralentissement économique » (on blâme quelqu'un, non quelque chose, on explique une situation par et non sur quelque chose), « le parcours devant se mettre en branle sur l'itinéraire prévu », « le périmètre de sécurité semble être en train de prouver sa fonction » « les circonstances exceptionnelles qui accaparent les policiers ». Voilà qui peut nous déridier un moment, certes, mais qui plus encore doit nous accabler. Et c'est ainsi à longueur de journée. Quels sont donc les analphabètes qui rédigent ces textes et pourquoi donc les lecteurs – en principe, lettrés – appelés... ou condamnés à lire de telles abominations ne les corrigent-ils pas d'eux-mêmes ? La perle des perles, peut-être : « On va faire une pause pour permettre aux informations de vous être présentées » (à RDI, lors d'un reportage sur la conférence au « sommet » des Amériques).

Malgré le sentiment d'accablement qui ne peut que nous gagner, il importe de poursuivre l'effort, fût-ce sans illusion, selon la parole célèbre : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ». Mais ici, il n'est pas question d'entreprendre mais de reprendre un effort mille fois engagé et qu'il nous incombe de poursuivre, en nous disant avec Cyrano : « C'est bien plus beau lorsque c'est inutile ». Nous devons prendre conscience de la mesure du drame qui se joue : la perte de la maîtrise de la langue et, davantage, du sens, du génie même de la langue et éprouver à cet égard un sentiment d'urgence.

Comment ne pas méditer cette parole du cher, du grand Gaston Miron : « Je dis que la langue est le fondement même de l'existence d'un peuple parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture, en signe, en signifié, en signifiante » (*L'homme rapaillé*). À quoi j'incline à ajouter ce propos de l'écrivain Philippe de Saint-Robert : « La langue est l'ultime patrie des pauvres ». Alors, tenons-nous vraiment, Canadiens français, Québécois français, à être et à rester des apatrides ? ◇

La langue « standard » d'ici : innovation périlleuse

.....

*Claude Sauvage**

Charles Quint avait, humoristiquement, placé ainsi les pions des langues sur son échiquier mondial : « Je parle anglais aux commerçants, italien aux femmes, français aux hommes, espagnol à Dieu et allemand à mon cheval. » Cette remarque porte des variantes, *aux hommes* étant parfois remplacé par *aux scientifiques* ou *aux philosophes*.

Les anecdotes, les citations ou les études sur l'universalité du français, la qualité de la pensée qu'il permet, la précision et la clarté de son architecture, le rayonnement culturel qui le sous-tend, abondent : La Prusse et la Russie signant un traité de coalition contre Napoléon...en français ; l'Académie de Berlin couronnant, en 1783, le franco-italien Rivarol pour son *Discours sur l'universalité de la langue françoise*, répondant au sujet imposé : « Pour quelles raisons la langue française s'est-elle élevée au rang d'une langue universelle ? (...) », par des passages comme celui-ci : « Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue

.....
* Professeur et écrivain

française, c'est la langue humaine. », et : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. » ; ou Paul Valéry écrivant au XX^e siècle : « Notre langue rebelle aux formations des mots composés, aux facilités d'accords, au placement arbitraire des mots dans la phrase (...) est justement fameuse pour la clarté de sa structure. » ; Clarté exploitée par exemple par les États arabes à l'ONU, réclamant l'application de la résolution 242 en se référant à la version française, plus précise pour définir les territoires occupés par Israël ; ou encore Léopold Sédar Senghor, homme d'État sénégalais et poète, agrégé de grammaire, écrivant : « Le français, ce sont les grandes orgues les plus suaves, aux fulgurances de l'orage, et puis il est tour à tour flûte, hautbois, tam-tam. Le français nous a séduits de ces mots abstraits et rares dans nos langues maternelles (...). Chacun des mots est naturellement nimbé d'un halo de sève et de sang. Les mots français rayonnent de mille feux comme des fusées qui éclairent notre nuit. »

Le prestige international de cette langue eut un effet rassembleur, stimulé par les œuvres d'un Camus aussi bien que d'un Senghor, d'un Feraoun, d'un Ben Jelloun ou d'une Anne Hébert. Ce regroupement officieux de la francophonie, au substrat culturel, devait en susciter un autre, la Francophonie, organisme officiel cherchant une place au sein des groupes d'influence de la scène politico-économique internationale, autour des notions de refus d'idéologie, de « commune manière de forger ces solidarités intellectuelles et morales mais aussi bien économiques et sociales qui sont les exigences d'aujourd'hui. » (Xavier Deniau.) Leur outil de communication : le français international ou français standard, celui de l'ONU, des J.O., de l'Union européenne et, bien sûr, des divers organismes de la Francophonie (ACCT, AIPLE, etc.). Les peuples ayant en partage l'usage de la langue française ont enrichi et continuent d'enrichir celle-ci de leurs régionalismes, de leurs expressions du terroir, de leur(s) accent(s) propre(s), de leur façon de s'exclamer, de jurer, voire de prier, dans la mesure où ces particularités restent conformes au génie de la

langue. En aucun cas, cette appropriation locale n'a inclus une intention délibérée d'attenter à la structure, à la syntaxe, non plus qu'au vocabulaire de base de cette langue standard, puisque c'étaient là ses forces premières partagées.

Au Québec cependant, si l'on est d'accord pour dire que le soutien à la Francophonie et à ses manifestations officielles a été constant, on ne peut en dire autant de l'attitude de certains de ses intellectuels envers le français standard. À intervalles réguliers en effet, ceux-ci réclament une langue vernaculaire complètement dégagée de la langue « de Paris » – pour reprendre leur expression réductrice – et qui serait la preuve vivante d'une « réappropriation » libératrice, « l'autre français » étant jugé comme un puissant résidu de colonisation, une langue qu'on exige des élèves et des étudiants alors qu'elle n'est pas la leur.

Le dernier exemple en date de cette attitude n'est pas le moindre, d'autant qu'il bénéficie d'un flou et d'un silence étonnants dans les circonstances. Il semble en effet que deux universitaires de Sherbrooke aient reçu l'approbation de mener à terme leur projet d'élaboration d'un dictionnaire québécois, de « québécois standard », expression qui situe d'emblée l'opération. Les motifs d'étonnement s'accumulent, qu'il s'agisse du montant (cinq millions \$ sur cinq ans) ou du contexte de l'octroi, un projet d'une telle envergure n'ayant fait l'objet d'aucune médiatisation par le Gouvernement, le ministère de l'Éducation, les organismes officiels voués à la langue ou les bénéficiaires ; d'aucun concours (il s'agit pourtant d'un projet *national*), d'aucune diffusion des critères d'attribution de cette subvention, d'aucune consultation ou information auprès de l'ensemble des professeurs, des langagiers et des chercheurs en la matière ; d'aucun débat public national, alors qu'on veut définir la langue de la Province ; d'aucun rapport d'étape (le premier octroi datant de mars 2001) ; surtout, et c'est sur

cela que nous insisterons, **d'aucune description précise du contenu.**

Que sera en effet ce *vrai* dictionnaire du français québécois ? Donnera-t-il préséance à l'usage populaire, comme le laissent entendre les déclarations, les allusions et les articles engagés des tenants depuis le début des années 90 ? L'approche des auteurs sera-t-elle **descriptive** ou **normative** ? Les emplois marqués seront-ils ceux du français au Québec ou du « français de Paris » ? Les responsables de ce projet écrivent : « (...) les Québécois sont propriétaires de leur langue au même titre que les Français, mais aussi les Wallons, les Suisses romands. Ils se sont approprié la totalité de leur langue en 'rapatriant' la norme du français au Québec » (*Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie, CLF, Fides, 2000, p. 380*). Grande ambiguïté, car les Wallons apprennent le français standard à l'école, les Suisses romands aussi (les échanges de professeurs entre ces régions et le Québec sont là pour le prouver). Enfin, le « rapatriement » de la norme du français au Québec signifie-t-il avant tout une rupture avec le français standard, si l'on se réfère à la partie de cette citation voulant que « ...les Québécois (...) se sont approprié la totalité de leur langue » ?

Question cruciale qui découle de cette déclaration : **Quelle est la norme du français au Québec ? Qui l'a définie et où peut-on en prendre connaissance ? En d'autres termes, sur quoi s'appuie la construction du dictionnaire à venir et de ses accessoires ? D'autres questions :**

Aura-t-on affaire à un dictionnaire du *parler* standard québécois (**l'oralité**), de la langue écrite (**la textualité**) ou des deux ? Auquel cas, lirons-nous aux articles *air, ascenseur, autobus, avion, escalier,...* « féminin à l'oral, masculin à l'écrit », ou ferons-nous savoir au reste de la francophonie qu'au Québec, ces mots sont du féminin parce que la majorité des Québécois tendent à les utiliser ainsi et que le reste du monde devra s'y faire ?

Et, s'il est certain que les différences, qui « se rencontrent dans tous les domaines de la vie courante et professionnelle : mots nouveaux, sens nouveaux, référents nouveaux, groupements de mots nouveaux » auront à juste titre droit de cité pour permettre « de s'adapter au contexte québécois et nord-américain » (*Op. cit.*, p. 385), comme *outarde*, *tourtière*, *vente-débarras*, *ne pas déranger*,... (p. 386) ; que fera-t-on, après avoir officialisé *balayeuse*, *carreaulé*, *centre d'achat*, *chaudrons*, *tapisserie*, *toupet*, *vidanges*..., de *aspirateur*, à *carreaux*, *centre commercial*, *casseroles*, *papier peint*, *frange*, *ordures* ? Imposera-t-on les premiers à l'écrit comme à l'oral ?

Comment traitera-t-on les anglicismes formels ou sémantiques, et les calques ? Quand on y introduira la notion d'américanité, dont on tient à faire un des piliers de l'originalité québécoise, parfois à bon escient, que choisira-t-on, du terme de français standard ou de l'anglicisme que l'on dénonçait naguère mais que la majorité emploie : *couper* les dépenses, *charger* tel montant, *partir* une entreprise, *opérer* une machine ? ...les anglicismes de prononciation : aller au *zou*, alors qu'on prononce par ailleurs naturellement 'zoologie' ? ...et les **anglicismes syntaxiques, qui attaquent directement la structure de la langue** : on *contribue cent dollars*, *j't'ai manqué* (contresens pour *tu m'as manqué*) ?

Parlant de syntaxe, officialisera-t-on pour les mêmes raisons les atteintes à la construction d'un verbe, le mauvais emploi d'un relatif ou la mauvaise place d'une préposition : *J'l'ai ri*, le livre *que je travaille avec* ?

Entérinera-t-on les exemples suivants (signalés non fautifs) tirés de *La grammaire québécoise d'aujourd'hui*, de J.-M. Léard, de l'université de Sherbrooke (*Guérin universitaire*, 1995), ayant comme sous-titre ambigu : *Comprendre les québécismes* : « *Qu'a rise don d'elle, avant qu'a rise des autres* », « *Faudrait qu'i s'assise* », « *Faut pas que ça continusse* », accompagnés de la mention « inattendu, et

donc intéressant pour montrer la vivacité du subjonctif en québécois »? ou « *Pour que j'aille, faudrait que ça vaille la peine* », accompagné là de la remarque : « Puisque le subjonctif reste bien marqué, on ne peut considérer cela (la perte du /j/ de 'aille' et de 'vaille') comme une réelle perte »?

Le fait que l'on en soit rendu à supputer de cette façon à propos d'un projet aussi important, montre l'urgence à lever cette grande et permanente ambiguïté pour le bien de la langue française internationale, à propos de laquelle il est nécessaire de rappeler le caractère vital de (son) unicité profonde (...): cela revêt en permanence pour le Québec, une importance particulière, notamment dans le domaine de l'enseignement à tous les niveaux. Cela ne met en cause ni l'intérêt de l'enrichissement de ce français universel par l'apport propre des diverses régions francophones, ni, sur un autre plan, le droit fondamental de spécialistes universitaires de poursuivre des recherches pour leurs fins propres. Mais personne n'a été mandaté par la nation, ni par les pouvoirs publics pour définir et tenter de diffuser un quelconque français québécois. ♦

Bibliographie sélective
portant sur la langue française
parus dans l'Action nationale depuis 1970*

Revue	Auteur	Titre
1970		
1970/01	ANGERS FRANÇOIS-ALBERT	<i>Le statut de la langue française</i>
1970/12	SCHNEIDER LUCIEN	<i>La langue esquimaude</i>
1972/09	ANGERS FRANÇOIS-ALBERT	<i>Pour la francophonie au Québec</i>
1973/01	ARES RICHARD	<i>L'avenir des minorités francophones</i>
1973/04	BOUTHILLIER GUY	<i>Cette langue qui nous divise</i>
1973/11	ARES RICHARD	<i>Langue maternelle et langue d'usage au Québec</i>
1974/04-05	RENAUD LAURIER	<i>Entre le 29 octobre et l'avènement d'une politique linguistique</i>
1974/04-05	GENEST JEAN	<i>La langue officielle du Québec, c'est le français</i>
1974/04-05	LAURION GASTON	<i>La langue seconde ou Des langues étrangères</i>
1974/04-05	ARES RICHARD	<i>Le Québec peut-il proclamer le français seule langue officielle</i>
1974/09	LAURION GASTON	<i>Manichéisme intellectuel et question linguistique</i>
1974/12	ANGERS FRANÇOIS-ALBERT	<i>La situation linguistique au Québec</i>
1975/03	ARES RICHARD	<i>La situation des langues dans les écoles du Québec</i>
1975/04	ALLEN PATRICK	<i>Une langue seconde à l'élémentaire</i>
1976/02	GENEST JEAN	<i>Actualités : langue de travail - Sidbec</i>
1977/11-12	SNOW GERARD	<i>L'Acadien face aux garanties linguistiques</i>
1978/01	SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL	<i>L'enseignement précoce d'une langue seconde</i>
1978/04	MORIN ROSAIRE	<i>Répertoire des industries francophones à Montréal et Laval</i>
1978/09	CASTONGUAY CHARLES	<i>La langue française à Hull et Ottawa</i>
1978/11	CASTONGUAY CHARLES	<i>Montée de l'exogamie chez les jeunes francophones hors Québec</i>
1978/12	ARES RICHARD	<i>La langue française au Canada et au Québec</i>
1979/01	BOUTHILLIER GUY	<i>L'an 1 de la Loi 101</i>

* Cette liste est non exhaustive. La revue comporte de nombreux autres textes sur la langue française dont le titre ne comporte pas un des mots clés utilisés (langue, français, Loi 101, bilingue, bilinguisme, bilinguiste, linguiste, francophone et francophonie).

Revue	Auteur	Titre
1979/03	CASTONGUAY CHARLES	<i>Comparaison linguistique de 1971-1976</i>
1980		
1980/06	CASTONGUAY CHARLES	<i>Position des minorités francophones en 1976</i>
1980/10	VELTMAN CALVIN	<i>Le sort de la francophonie aux États-Unis</i>
1980/11	GRUBE JOHN	<i>Angers et la bataille de la langue</i>
1981/03	BEAUPRE VIATEUR	<i>Culture, politique et langue</i>
1981/05	LILLETTE	<i>Chronique de la langue</i>
1981/10	GIROUX JEAN-BAPTISTE	<i>La C.E.Q. contre « l'enchâssement » des droits linguistiques</i>
1981/10	MARCHAND CLEMENT	<i>Le profil du langage québécois et ses rapports avec la culture</i>
1982/02	JULIEN PIERRE-ANDRE	<i>Économie et lois linguistiques au Québec</i>
1982/05-06	ROBILLARD JEAN-D.	<i>La langue française au Québec</i>
1982/09	PONCELET LEO	<i>Démantèlement du réseau universitaire francophone</i>
1982/09	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Ottawa, cause des tracas linguistiques</i>
1982/11	RHÉAUME GILLES	<i>Loi 101, jugement Deschênes et notre avenir</i>
1983/03	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Le commissaire aux langues et ses rapports</i>
1983/10	DUHAMEL ROGER	<i>La francophonie en pleine tourmente</i>
1983/11	BELANGER REAL	<i>Difficile remontée des ingénieurs francophones</i>
1984/01	DUHAMEL ROGER	<i>La Loi 101 triomphe des embûches</i>
1984/01	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Les francophones hors Québec</i>
1984/04	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Les francophones hors Québec</i>
1984/05	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Frères et soeurs francophones des maritimes</i>
1984/09	BRUNET MICHEL	<i>L'avenir des minorités francophones à l'heure d'un nouveau Québec</i>
1984/10	DIEP BICH NGOC	<i>Minorité anglaise au Québec et francophone hors Québec</i>
1984/10	CLOUTIER ANDRE	<i>Pollitisation des rapports entre Québec et francophones hors Québec</i>
1984/10	DUHAMEL ROGER	<i>Récant assaut contre la Loi 101</i>
1985/03	DUHAMEL ROGER	<i>L'affichage dans toutes les langues</i>
1986/04-05	RHÉAUME GILLES	<i>La 8^e conférence des communautés ethniques de langue française</i>
1986/04-05	DELAFOURNIERE MARTIAL	<i>Rapport de la Conférence des communautés de langue française</i>
1986/06	CHAUSSÉ ROLLAND	<i>Le Sommet de la francophonie</i>
1986/06	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Les francophones du Grand Nord</i>

Revue	Auteur	Titre
1986/10	SAINT ROBERT-PHILIPPE	<i>La Francophonie</i>
1986/10	RHÉAUME GILLES	<i>La langue d'un peuple sans pouvoir ! sans vouloir</i>
1986/11	PELLETIER-BAILLARGEON HELENE	<i>La trêve linguistique vit ses derniers beaux jours</i>
1986/11	BEGUELIN ROLAND	<i>Solidarité du Jura avec les États francophones</i>
1986/12	PLOURDE MICHEL	<i>Le Rapport Lalande : un recul pour la langue française</i>
1987/01	DUSSAULT GEORGES	<i>La francophonie, une réalité mal connue</i>
1987/01	LECLERC FELIX	<i>La Loi 101</i>
1987/02	CHOLETTE GASTON	<i>Restaurer la Charte de la langue française</i>
1987/03	BLANCHARD RENE	<i>La défense et l'illustration de la langue française</i>
1987/04	TURCOTTE GERARD	<i>Langue : statu quo</i>
1987/04	LIGUE D'ACTION NATIONALE	<i>Les cours de langue française pour les immigrants</i>
1987/05	TURCOTTE GERARD	<i>La SSJBM et les luttes linguistiques</i>
1987/06	LACOURSIERE JACQUES	<i>La langue continuellement menacée</i>
1987/06	BOUTHILLIER GUY	<i>Les entraves au redressement linguistique</i>
1987/09	BOURQUE JEAN-LOUIS	<i>Regards sur la francophonie</i>
1987/10	BOUDREAU NICOLE	<i>À quand un véritable sommet francophone</i>
1987/10	BOUDREAU NICOLE	<i>La Déclaration de solidarité des pays de langue française</i>
1987/11	GROULX YVON	<i>Élargir et renforcer l'espace francophone du Québec</i>
1987/11	LEBEL MAURICE	<i>Le Dictionnaire général de la Francophonie</i>
1987/11	BOURQUE JEAN-LOUIS	<i>Versailles, Québec, Dakar : la francophonie en marche</i>
1987/12	PAGE LORRAINE	<i>L'avis du Conseil de la langue française</i>
1988/01-02	CHOLETTE GASTON	<i>Les droits linguistiques des Québécois sont-ils vraiment protégés</i>
1988/03	ROBILLARD JEAN-D.	<i>Les Sommets de la Francophonie ou les affaires extérieures</i>
1988/04	BLANCHARD RENE	<i>La situation des langues officielles au Canada, présage de l'avenir</i>
1988/05	LECLERC JACQUES	<i>Dynamique linguistique au Canada et la force politique du français</i>
1988/05	CHARBONNEAU HUBERT	<i>Les francophones du Québec de 1608 à 1960</i>

Revue	Auteur	Titre
1988/06	JACQUES LEO	<i>La politique linguistique du Québec, 1977-1987</i>
1988/09	GROULX YVON	<i>Alerte au relâchement linguistique</i>
1988/09	LECLERC FELIX	<i>La Loi 101</i>
1988/12	PLOURDE MICHEL	<i>La situation linguistique au Québec en 1988</i>
1989/03	CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	<i>La langue d'accueil et la langue de service dans les commerces</i>
1989/05	ROY BRUNO	<i> Ici ma langue</i>
1989/05	LÉGER JEAN-MARC	<i>Le Québec dans la francophonie</i>
1989/06	PLOURDE MICHEL	<i>La situation linguistique au Québec en 1989</i>
1989/06	LÉGER JEAN-MARC	<i>Le Québec dans la francophonie</i>
1989/09	PICHE MICHELINE	<i>Femmes et francophones : un double défi</i>
1989/11	PAGE LORRAINE	<i>L'enseignement de l'anglais aux jeunes francophones</i>

1990

1990/01	MAURAI JACQUES	<i>Petite histoire des législations linguistiques au Royaume-Uni</i>
1990/02	HARVEY JULIEN	<i>Langue du travail et intégration des immigrants</i>
1990/02	THERIAULT AURELE, FALARDEAU PHILIPPE	<i>Les francophones hors Québec sont-ils les avant-postes du Québec</i>
1990/03	LECLERC JACQUES	<i>Langue et concurrence législative au Canada</i>
1990/05	TREMBLAY MARC-ADELARD	<i>La crise de l'identité culturelle des francophones québécois</i>
1990/05	BOIVIN AURELIEN	<i>La politique linguistique du Québec 1977-1987 de Michel Plourde</i>
1990/09	BOUTHILLIER GUY	<i>Sur la langue, les pleins pouvoirs au Québec</i>
1990/11	ORBAN EDMOND	<i>Immigration et intégration francophone au Québec</i>
1990/11	CHOLETTE GASTON	<i>Propositions pour une nouvelle charte de la langue française</i>
1990/12	MAURAI JACQUES	<i>Les législations linguistiques soviétiques de 1989</i>
1990/12	THERIAULT AURELE	<i>Pour un espace francophone – Obsèques du réflexe minoritaire</i>
1991/01	BOULAY JACQUES	<i>L'anglais est devenu la langue de la communication médicale</i>
1991/03	BOURBEAU ROBERT	<i>Évolution démolinguistique des francophones hors Québec</i>
1991/03	LECLERC JACQUES	<i>Un modèle de puissance linguistique : le cas du français</i>

Revue	Auteur	Titre
1991/04	SAINT-GERMAIN MAURICE LAVOIE	<i>L'assimilation des francophones hors Québec</i>
1991/04	DION JEAN LUC	<i>Les francophones du Canada : un cas de réciprocité</i>
1991/10	CASTONGUAY CHARLES	<i>L'effondrement démographique des minorités francophones</i>
1992/04	PAILLE MICHEL	<i>S'instruire au Canada dans la langue de la minorité...</i>
1992/09	CASTONGUAY CHARLES	<i>La situation linguistique au Québec, 1971-1986</i>
1992/10	MAURIS JACQUES	<i>Les langues autochtones sont-elles plus menacées au Québec... ?</i>
1992/12	CASTONGUAY CHARLES	<i>L'enjeu linguistique au Québec</i>
1993/02	ONEILL LOUIS	<i>La langue, vecteur de développement</i>
1993/02	BOURBONNAIS DESIREE	<i>Lettres et cultures de langue française, ADELFI</i>
1993/03	LUSSIER DORIS	<i>La langue, signe et ciment de la nation</i>
1993/04	LESAGE GILLES	<i>Le débat sur les langues : le premier choc, 21 janvier 1793</i>
1993/06	BAUM GREGORY	<i>Réflexions éthiques sur la Loi 101</i>
1993/06	PERREault JEAN-PAUL	<i>Une législation linguistique à renforcer</i>
1993/09	TREMBLAY RODRIGUE	<i>Les Québécois francophones forment-ils un peuple ?</i>
1993/10	PAQUETTE ROMEO	<i>La solidarité francophone</i>
1993/11	ROY PAUL-ÉMILE	<i>Vadeboncoeur et la langue</i>
1993/12	CASTONGUAY CHARLES	<i>La connaissance des langues au Québec</i>
1993/12	SARRA-BOURNET MICHEL	<i>La question linguistique</i>
1994/01	LECLERC JACQUES	<i>La mort des langues</i>
1994/03	LAURIN LOUISE	<i>Faire avancer la langue</i>
1994/04	GUILLOU MICHEL	<i>Le français, langue scientifique</i>
1994/04	DEHAYBE ROGER	<i>Pour donner un avenir à une francophonie en péril</i>
1994/05	BALLADUR EDOUARD	<i>La France et la langue française</i>
1994/06	TERMOTÉ MARC	<i>L'évolution prévisible de la population francophone du Québec</i>
1994/09	LEBEL MAURICE	<i>Axel Maugey, Le roman de la francophonie</i>
1994/10	PELLETIER JEAN-FRANÇOIS	<i>Jean-Louis Roy, La francophonie : le projet communautaire</i>
1994/11	PELLETIER JEAN-FRANÇOIS	<i>Fédération des communautés francophones et acadiennes</i>
1995/01	CARDINAL LINDA	<i>Les rapports entre francophonies</i>
1995/03	CASTONGUAY CHARLES	<i>La situation linguistique dans le « West Island » et le « West Quebec »</i>

Revue	Auteur	Titre
1995/04	LANGLAIS JACQUES	<i>Nouveau départ entre juifs et francophones</i>
1995/06	MONIÈRE DENIS	<i>La lutte des langues dans le contexte post-référendaire</i>
1995/11	ROY BRUNO	<i>Godin la langue.</i>
1995/11	ROYER JEAN	<i>La part humaine du langage</i>
1996/04	CHOLETTE GASTON	<i>Faut-il toucher à la Loi 101 ?</i>
1996/05	CHOLETTE GASTON	<i>Application de la Loi 101, persuasion ou coercition</i>
1997/05	CASTONGUAY CHARLES	<i>L'anglais langue du Pontiac</i>
1997/09	LÉGER JEAN-MARC	<i>Orfèvre de la langue, prophète du Québec</i>
1997/09	RIOUX MICHEL	<i>Une langue et une culture doivent avoir une expression politique qui partout ailleurs s'appelle un État</i>
1997/10	TÉTU MICHEL	<i>Francophonie et francophonie</i>
1997/10	BOURQUE JEAN-LOUIS	<i>Faut-il faire appliquer ce qui reste de la Loi 101</i>
1997/10	LÉGER JEAN-MARC	<i>La francophonie entreprise nécessaire et exemplaire mais encore fragile</i>
1997/10	CASTONGUAY CHARLES	<i>L'anglais, langue d'usage de l'Ouest-de-l'Île</i>
1998/01	AUCLAIR ROBERT	<i>Invasion du Québec par les canaux de télévision de langue anglaise</i>
1998/01	PEDNEAULT HELENE	<i>La francophonie : ça serait une très bonne idée.</i>
1998/01	TETU MICHEL	<i>Les origines du mot francophonie</i>
1998/02	TETU MICHEL	<i>Y a-t-il une culture francophone ?</i>
1998/03	POISSON JACQUES	<i>L'Office de la langue anglaise</i>
1998/04	PAILLE MICHEL	<i>Admissibilité des enfants d'immigrants à l'école de langue anglaise.</i>
1999/02	PERREAULT JEAN PAUL	<i>L'égalité des deux langues officielles : une manipulation</i>
1999/02	WEILBRENNER RICHARD	<i>L'évolution dégénérante de notre langue</i>
1999/03	LÉGER JEAN-MARC	<i>Notre responsabilité permanente envers la langue française</i>
1999/04	DAOUST FERNAND	<i>La défense de la langue française</i>
1999/05	PEDNEAULT HÉLÈNE	<i>La langue de l'eau : des signes vitaux...</i>
1999/06	GOUIN JEAN LUC	<i>Les bilinguistes, grands sorciers des langues phagocytaires</i>
1999/09	JACQUES LECLERC	<i>La qualité de la langue : un projet de société ?</i>
1999/11	SERRÉ PIERRE	<i>« Une île une ville » et minorisation des francophones</i>

Revue	Auteur	Titre
1999/11	WEILBRENNER, RICHARD	<i>Le français, langue étrangère</i>
1999/12	GAGNON CHRISTIAN	<i>Adrienne Clarkson comprend-t-elle le sort des francophones hors Québec</i>
1999/12	LÉGER JEAN-MARC	<i>Québec, langue française et francophonie</i>
2000		
2000/01	MARCEL JEAN	<i>L'indicateur de la langue d'usage public</i>
2000/02	TREMBLAY RODRIGUE	<i>La polarisation politique et les politiciens francophones à Ottawa</i>
2000/02	AYOUB SINANO CHRISTIAN	<i>Le français comme langue de travail au Moyen Orient</i>
2000/02	CASTONGUAY CHARLES	<i>Minorités de langue française : démographie et assimilation</i>
2000/03	MIROUX DANIEL	<i>La langue française et le plurilinguisme en Nouvelle-Calédonie</i>
2000/03	SAINT-HILAIRE HUGO	<i>Protection de la langue de la majorité par une loi</i>
2000/10	LÉGER JEAN-MARC	<i>En marge des États généraux, La langue française, patrie constamment menacée</i>
2000/11	GAULIN ANDRÉ	<i>Donner la langue à manger ou favoriser l'enseignement des langues ?</i>
2000/11	CASTONGUAY CHARLES	<i>En marge des États généraux, Et la langue de travail, bordel !</i>
2000/12	CASTONGUAY CHARLES	<i>Les États généraux doivent aller plus loin que la Loi 101</i>
2001/04	FERGUSON, JEAN	<i>J'ai mal à la langue de mon pays</i>
2001/04	SERRÉ PIERRE	<i>Minoritaires sur l'île de Montréal, les francophones franciseront-ils suffisamment</i>
2001/06	BARITEAU, CLAUDE	<i>La langue française au Québec : de la défensive à l'affirmation</i>
2001/06	ANNÉE FRANCOPHONE INTERNATIONALE 2001	<i>L'Année francophone internationale 2001</i>
2001/09	LÉGER JEAN-MARC	<i>Il faut à la Francophonie un sursaut et des moyens</i>
2001/09	GAUTHIER FRANÇOIS	<i>L'intensification de l'enseignement de l'anglais langue seconde</i>
2001/10	ROY PAUL-ÉMILE	<i>La langue française est-elle condamnée à disparaître ?</i>
2002/01	LÉGER JEAN-MARC	<i>Le 25^e anniversaire de la Loi 101</i>
2002/03	LÉGER JEAN-MARC	<i>Le Québec et la Francophonie</i>

Important levier économique au Québec



loto-québec

85^e ANNIVERSAIRE

— Pour mémoire —





À chaque numéro, tout au long de l'année 2002, nous reviendrons sur un article qui, aux yeux de la rédaction, a marqué la décennie où il a paru. Cette reproduction intégrale permettra à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de constater que des questionnements perdurent. Par-delà le vieillissement du vocabulaire, malgré le dépérissement de certains thèmes et en dépit de l'inéluctable érosion des conjonctures, ces articles demeurent autant de contributions au façonnement de notre histoire. Une histoire qui, avec ses grandeurs et ses misères, n'en reste pas moins celle d'un peuple qui n'a jamais consenti à se laisser enfermer dans la négation de son être.

Le texte « mémoire » du présent numéro a été publié en avril 1968 sous la signature de François-Albert Angers, alors Président de la Ligue d'Action nationale. On sait le rôle capital que M. Angers a joué dans la vie de la Ligue (dont il fut longtemps président) et dans celle de la revue (dont il a été directeur) mais beaucoup plus largement encore dans la vie, dans l'évolution du Canada français et du Québec. Brillant économiste – sa contribution à l'essor de l'École des Hautes études commerciales a été primordiale – autant qu'apôtre engagé dans la défense et la promotion de notre nation sous tous les aspects et observateur lucide et impitoyable de la scène politique, il a de multiples titres à notre gratitude collective.

L'article ci-après, dont nous citons de très larges extraits était un essai d'analyse de la première partie du Rapport de la fameuse Commission. On notera en particulier la dernière partie de cet extrait qui, sous le titre « *Trop peu trop tard!* » illustre une fois de plus les talents d'analyste pénétrant et prophétique de F.A. Angers.

La rédaction

Les langues officielles devant la Commission Laurendeau-Dunton

François-Albert Angers – Avril 1968

Comme chacun de nos lecteurs le sait déjà, la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme vient de soumettre ce qu'elle appelle le premier volume de son Rapport. Premier volume qui est, en fait, le second ; mais la Commission a préféré, pour des raisons inconnues, considérer le premier volume comme un rapport préliminaire plutôt que comme l'introduction de son rapport principal qu'il était vraiment.

Nous avons dit dans ces pages, en avril 1965, le bien que nous pensions de ce premier rapport. Nous sommes prêts à redire de ce second tome à peu près exactement ce que nous avons dit du premier : même « franchise » devant la question des langues que devant celle des deux « sociétés » ; même « courage des membres anglophones » à affronter enfin le problème sans faux-fuyants ; même « pierre blanche » d'une grande importance à jalonner la voie, parce que venant d'une commission royale fédérale. Mais aussi mêmes « faiblesses », qui ne sont cependant plus de détails, et qui ont été comme autant de « concessions, de compromis, qui ont pu paraître nécessaires » pour obtenir l'assentiment à l'ensemble des commissaires anglophones ; qui ne sont plus de détails cette fois, ai-je dit, et qui marquent un commencement d'affaiblissement de la résistance, de glissement des membres francophones vers des compromis où l'égalité est faite de « petits tiers » et de « gros tiers » comme disait César dans « Manus » de Pagnol.

Ainsi prend encore plus d'importance la remarque que j'exprimais ainsi à l'occasion du premier rapport : « ...en

scindant son rapport en deux, la Commission Laurendeau-Dunton se donne un avantage sur la Commission Massey-Lévesque: il y avait aussi de bien belles paroles dans les préliminaires du rapport de cette dernière commission... attendons donc maintenant le deuxième rapport Laurendeau-Dunton. » Mais voilà; le deuxième rapport n'est lui-même que le premier tome d'une série qui en comportera huit autres, dont on ne sait pas en combien de tranches ils seront publiés; et au sujet desquels il nous est dit qu'on abordera dans le dernier seulement, « les grandes questions constitutionnelles concernant les relations et l'avenir des deux sociétés ». Cela m'apparaît d'autant plus grave que mon expérience de 30 ans avec les hommes qui composent la Commission dans la discussion des idées en jeu, m'incite à croire qu'on se trouve à procéder ainsi des questions sur lesquelles il est plus facile de mettre d'accord les anglophones concernés (et « concessions » dont les Canadiens français du Québec sont de moins en moins prêts à se contenter), aux questions sur lesquelles ceux-là sont le moins disposés à céder quoi que ce soit et qui sont celles auxquelles les Québécois tiennent le plus.

Dans les conjonctures politiques actuelles, comme de toujours d'ailleurs dans notre histoire, cette « tactique » risque de conduire à une journée des dupes, dont les conséquences risqueront fort de ruiner tout le bon effet éventuel du travail de la Commission étant donné les voies dans lesquelles elle s'était engagée avec son rapport préliminaire. Pourquoi? À cause des Anglo-Canadiens surtout, dont la plupart sont loin d'être même au diapason de « générosité » dont les Commissaires anglophones s'estiment sans doute touchés. Le marché le plus « généreux » *qui nous ait jamais* venu d'un secteur important du Canada anglais – en l'occurrence les milieux intellectuels de gauche – a toujours consisté à nous offrir de troquer des droits linguistiques à travers tout le Canada contre l'abandon des prétentions du Québec à rester « maître chez lui », pour un

consentement du Québec à accepter la centralisation fédérale d'après des normes d'efficacité économique et sociale.

Cette forme de démarche pragmatique que les Commissaires anglophones ont fait accepter aux Commissaires francophones est déjà l'un de ces glissements dans des compromis dangereux auxquels je faisais allusion précédemment. D'une part, l'occasion est fournie aux Anglo-Canadiens de séduire les Canadiens français à l'idée que ce dégel ne serait qu'un début, alors que dans leur esprit cela ne restera qu'un maximum déjà considéré comme très large. Et d'autre part, les Anglo-Canadiens sont induits eux-mêmes à croire que cela seul va suffire à régler la question ; et à trouver ensuite irrecevables, déraisonnables, signes d'une insatiabilité à laquelle il importe de résister pour ne pas ouvrir la porte à pis encore, toute autre revendication subséquente. C'est le droit strict des francophones de savoir si en acceptant la réalisation intégrale – en supposant qu'elle serait offerte par le Canada anglais – des recommandations du premier rapport Laurendeau-Dunton, ils se ferment la porte pour un avenir prochain à toute autre réalisation sur le plan québécois (et d'autant plus que le Québec ne gagne absolument aucun point à ce stage des discussions) ; c'est le droit strict des anglophones de savoir ce qui pourra leur être encore réclamé au delà de ce qu'ils accorderaient en se rendant aux suggestions de la Commission.

Ces propos, auxquels conduit la seule analyse du Rapport dans la situation générale et qui par suite étaient déjà envisagés auparavant, les événements récents ne font qu'en apporter l'éclatante confirmation. Malheureusement, le Canada anglais a encore réussi à se trouver un Canadien français de quelque prestige (espérons que nous le brûlerons comme nous avons déjà brûlé les Lamontagne, les Favreau, et même déjà les Marchand), pour lui redonner confiance de pouvoir mater le Québec, et par lui le Canada français. Et si nous allons lui donner, sous prétexte qu'il est Canadien français, le crédit que nous avons consenti aux Saint-Laurent,

ce sera pire que jamais, car j'ai la vague impression que ce nouveau venu, c'est dans un esprit de froide vengeance envers un Québec où ses mouvements n'ont été que déboires, qu'il veut servir le « Canada » avec le support des anglophones. Or que propose Trudeau, pour écraser le Québec... et sans s'en cacher ? Il adopte la thèse de considérer le premier rapport Laurendeau-Dunton comme le dernier ; comme celui au delà duquel les propositions devront ravalier le Québec au rang de province comme les autres, sans aucun droit à représenter le Canada français dans son entier et d'en être le foyer national. Et pourquoi aura-t-il perdu ce droit ? Parce que les droits linguistiques du français seront reconnus partout. À ce point, notons-le, la solution apportée ne ferait qu'explicitier, sans aller au delà, les conclusions du rapport Massey-Lévesque. Trudeau s'annonce pour rétablir l'unité du front assimilateur, dont la franchise des deux rapports rédigés sous la direction de Laurendeau, nous permettait d'espérer enfin la rupture, pour engager les solutions dans la voie de la véritable égalité entre deux sociétés. Et l'on voit alors tout de suite comment la démarche de la Commission a ouvert la porte à cette fraude, qui risque d'annihiler l'œuvre dont certains membres de la Commission paraissaient entretenir le dessein.

Car il n'y a pas l'ombre d'un doute : la thèse de Trudeau est une astucieuse, une machiavélique manœuvre d'utilisation des conclusions linguistiques du rapport Laurendeau-Dunton inachevé pour détruire, en invoquant le rapport lui-même, les conclusions qui se dégagent du rapport préliminaire. Trudeau s'annonce ainsi en quelque sorte pour être notre nouveau Durham : acceptant la thèse des deux sociétés comme un fait actuel dû aux erreurs anglophones comme Durham avait admis en 1838 les « deux nations », mais pour conclure à la nécessité d'une Union qui détruirait la « société » française, en ne lui laissant que l'expression linguistique sans la maîtrise de ses institutions dans un centre vital. Car si seule la langue compte, Trudeau

a raison à partir du moment où le gouvernement central se porte garant de la langue et de l'épanouissement linguistique ainsi que le proposait le rapport Massey-Lévesque. Mais il a ridiculement tort s'il y a bien deux sociétés; car jamais le gouvernement central, avec les meilleures intentions du monde, ne pourra créer des institutions d'inspiration typiquement française, et constamment et totalement d'inspiration française en fonction d'un climat de civilisation française, dans un Parlement à majorité anglophone. Ce goût de l'absurde dans lequel Trudeau s'engage montre tristement, une fois de plus, combien il est difficile à l'esprit de rester le maître des politiciens; combien leurs intérêts, leurs soucis électoraux, leurs hargnes, les combines de pouvoirs, pour le pouvoir, rabaisse presque fatalement l'esprit en eux aux fraudes nécessaires pour gagner les élections; et fait des politiques, des politiciens. Là est le talon d'Achille de la démocratie encore plus que de toutes les autres formes de gouvernement, à cause de la nécessité d'obtenir le concours des masses, plus faciles à tromper que toutes les « puissances » qui se meuvent « derrière le trône ».

La substance du Rapport

Mais revenons à notre Rapport. Il se présente sous la forme d'une introduction générale sur le concept d'égalité et ses modalités d'application. À ce passage relativement court mais substantiel de 43 pages, succède le premier livre (objet du reste de ce second volume) sur les langues officielles: analyse de la situation et recommandations pour créer un état d'égalité entre le français et l'anglais au Canada.

L'introduction sur l'égalité doit être considérée comme une contribution majeure, de la même qualité que le premier volume sur les deux sociétés. C'est donc un texte à lire et auquel il y aura lieu de référer souvent; et d'autant que c'est une prise de position officielle d'une Commission royale. À son sujet, je me pose la même question que sur le

premier volume : dans quelle mesure les membres anglophones de la Commission se sentent-ils vraiment liés aux conclusions logiques qu'implique si clairement, pour un esprit français, un exposé de principe aussi riche que celui-là ?

Encore là, en fonction des deux tempéraments qui s'affrontent dans un tel organisme comme dans la vie, il y a toujours le risque d'une sorte de duperie à procéder ainsi par étapes, par une formulation de principes qui n'ont en quelque sorte pour l'Anglo-Saxon aucune signification contraignante envers telle ou telle solution logique avec les prémisses, alors que l'esprit français croit tout réglé et tout accepté une fois les prémisses consenties. D'où la sorte de compromis dont nous avons trop souvent connu l'exemple, où les Anglo-Canadiens nous abandonnent ce qui ne pèse pas lourd pour eux : l'accord sur les idées générales ; ce qui les satisfait d'avoir fait leur part et les incite à attendre que nous leur laisserons le contrôle des réalités substantielles, vu qu'ils nous ont concédé ce qui nous intéresse le plus selon leur schéma : les victoires d'idées. Alors que du côté francophone, on prend pour acquis que tout est réglé quand l'accord est fait sur les principes, pour se retrouver ensuite devant la surprise de constater que tout est à reprendre au moment des décisions concrètes. Autrement dit, avant de donner notre complet accord, nous aimerions bien savoir quelles conclusions certains des membres de la Commission sont prêts à en tirer.

Enregistrons en tout cas quelques-unes des conclusions ou constatations auxquelles les Commissaires ont souscrit à l'unanimité. D'abord – et il faudrait le faire lire et relire à Pierre Elliott-Trudeau – que le bilinguisme n'est pas une condition suffisante pour permettre l'épanouissement de deux cultures ; qu'il faut à chacune « d'autres conditions également vitales » (p. xxvi). Que déjà au niveau des droits individuels, il n'est pas suffisant pour cela que les membres d'un groupe minoritaire « aient accès aux mêmes activités, aux mêmes institutions et aux mêmes avantages que ceux

du groupe majoritaire » ; il faut plutôt « que celui qui s'engage dans une telle activité ou s'associe à telle institution, n'ait pas à renoncer à sa culture propre, mais puisse se présenter, agir, se manifester, se développer et être accepté avec tous ses traits culturels » (p. xxxi).

Pour dépasser les droits individuels et s'élever au niveau du droit des communautés à l'égalité, il faut tenir compte de plus que « le développement culturel et l'épanouissement des individus », et juger « du degré d'autodétermination dont dispose une société par rapport à l'autre » (p. xxxv). Pourtant, les Commissaires ne paraissent pas avoir réussi à s'entendre pour affirmer formellement alors que l'égalité exigera pour chaque société les mêmes droits d'autodétermination et la même liberté de les exercer. Cela se serait imposé en fonction du fait reconnu des deux sociétés et de la reconnaissance de leur droit à l'existence. Mais dans la Commission même n'est évidemment pas disparu l'esprit du conquérant qui refuse de lâcher son emprise par crainte de perdre les avantages qu'elle lui vaut. L'accord n'a donc pu se faire ici que pour poser le problème : pour dire que « cette façon de voir... (étant) très profondément ancrée au Québec... l'ignorer dans le présent Rapport serait non seulement une erreur ; ce serait risquer à la fois de ne pas être entendu au Québec et renoncer à faire prendre conscience au Canada anglophone d'un élément particulièrement sérieux de la situation actuelle » (p. xxxvi). Cependant, le Rapport situe nettement le problème au niveau du « cadre constitutionnel dans lequel chacune des deux sociétés peut vivre ou aspirer à vivre : la formule fédérative, un statut particulier pour une province dans laquelle est concentré le groupe minoritaire, ou encore pour cette portion du territoire, le statut d'État associé ou enfin l'État indépendant ». La question est donc au moins bien posée.

Elle l'est également en ce qui concerne la position du Québec. Elle reconnaît qu'il se dégage des faits « un *leadership*

québécois pour la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada, quelle que soit la solution politique qui l'emporte en définitive » ; ce qui résulte, spécifie le texte, « non des idéologies ou d'un quelconque messianisme, mais de la nature des choses, (si bien que) dans ce sens, il est évident et indiscutable que Québec n'est pas *une province comme les autres* ». Ce passage met bien en évidence comment Trudeau trahit le Rapport Laurendeau-Dunton en utilisant les recommandations actuelles et incomplètes comme une arme de négation du *leadership* québécois.

[...]

Trop peu, trop tard !

Faut-il avouer que ce n'est pas sans nostalgie qu'un vétéran des luttes nationalistes se trouve devant un aussi important mouvement officiel du Canada anglais en association avec le Canada français – et qui n'est d'ailleurs pas encore passé dans les faits ! – et que pourtant il doit s'en montrer totalement insatisfait, alors qu'il y a trente ans – Dieu ! que le temps passe vite ! – un tel déblocage eût pu définitivement sauver l'œuvre des Pères de 1867 ? Oui, avouons-le, en dépit du fait que les jeunes générations risquent de mal comprendre et de parler de relents d'un fédéralisme velléitaire. Car s'ils ne comprennent pas, c'est qu'ils ont perdu le sens de la différence des situations. De ce qu'eût été la reconnaissance de ses torts par le Canada anglais, de ses torts à n'avoir pas respecté l'esprit officiel des grandes déclarations de 1867, en un temps où les droits des provinces n'avaient pas encore été sérieusement attaqués, et où nos défenseurs à Ottawa comme à Québec étaient encore écoutés et respectés dans leurs oppositions à toute violation de ce qu'ils ne craignaient pas d'appeler le « pacte de 1867 », alors que les autorités qui comptaient chez les Anglo-Canadiens ne faisaient pas faute de le considérer comme tel.

Malheureusement il s'est passé bien des choses depuis dont les membres français de la Commission Laurendeau-Dunton ne me paraissent pas avoir tenu assez compte. Pour accepter un système dans lequel le Québec serait de plus en plus tenu au bilinguisme le plus strict, donc à la continuation d'un état de choses où l'anglais dominerait en fait dans le secteur économique et financier, il faudrait que les chances de progrès du Québec à long terme soient plus grandes qu'elles ne le sont devenues depuis que les coups d'État successifs du gouvernement fédéral depuis 1940 ont réduit son influence sur une immense partie de la vie culturelle, sociale et économique. Ce qui donc aurait pu être acceptable il y a trente ans en termes de bilinguisme alors que le Québec disposait encore des moyens et de la latitude d'une plus large autonomie, ce qui aurait pu paraître un premier pas rémédiateur il y a quinze ans alors que le gouvernement central aurait pu l'engager en annonçant en même temps son intention de rentrer dans l'ordre constitutionnel quant aux compétences, ne peut plus l'être aujourd'hui, alors que les méfaits du centralisme fédéral se sont manifestés partout et qu'au surplus les intentions du gouvernement central sont loin d'être claires quant à l'avenir des relations fédérales-provinciales. Pour réparer les dommages graves qui lui ont été causés, le Québec a besoin aujourd'hui de plus de pouvoirs qu'il en aurait suffi il y a trente ans ; et dans ses déficiences, il lui est devenu impossible d'assumer le risque du bilinguisme total en son sein.

Ici, à mon sens, les membres français de la Commission ont gravement glissé dans le piège qui se préparait pour eux par la démarche progressive au lieu de globale de la production du rapport ; et par leur consentement à se satisfaire de l'acceptation de principes pour donner leur accord, avant d'avoir vu par le détail ce que consentirait la partie anglo-saxonne. Ils ont effectivement ainsi gagné l'idée, le principe du bilinguisme, mais en condamnant le Québec à

ne rien obtenir, à consacrer les *privilèges* accordés à la minorité anglo-saxonne (privilèges, puisque selon les termes de la Constitution nous n'avions pas à leur donner plus d'anglais dans Québec qu'ils nous donnaient de français à Ottawa). Ailleurs qu'au Québec, les Anglo-Canadiens ne donneront pas tout tout de suite : ils n'accepteront qu'en principe le bilinguisme, quitte à le réaliser progressivement. Québec, lui, devra rester dans sa position d'avoir tout donné ; et le principe de l'égalité absolue des deux langues lui rendra extrêmement difficile, sinon impossible d'établir un climat véritablement français dans Québec. Les propositions de la Commission ne créent donc pas un véritable état d'égalité ; alors qu'il se révèle au surplus que Québec, qui ne recevra rien en termes linguistiques, verra au contraire ce qui est accordé aux autres francophones, et pour quand ? devenir immédiatement un argument pour le bloquer dans la revendication de ses droits.

C'est là qu'on voit combien sont « dangereuses » ces « liaisons » entre des Anglo-Saxons pragmatiques et des Français idéalistes. Il a été vu et dit dans le Rapport que Québec constituait le modèle du respect des droits linguistiques de la minorité (oh ! combien, puisque c'est la minorité qui fait pratiquement la loi et qui gruge la majorité). Très délicatement aussi, il nous est dit que s'il en est ainsi, c'est au fond parce que nous étions des conquies et que nous n'avons pas pu imposer le respect de nos droits au Conquérant : « Cependant on ne saurait dégager des règles absolues de l'expérience québécoise. D'abord cette expérience dure en réalité depuis la Conquête de 1760 ; elle a donc pu pénétrer les mœurs » (p. 104). On a même pris conscience du fait qu'il était impossible en pratique de demander aux autres de faire autant, assez vite, que le Québec : « Il ne faut pas se cacher, cependant, qu'il s'agit de réformes majeures pour le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. On leur demande d'accorder à leur minorité de langue officielle ce que le Québec donne à la sienne depuis plus d'un

siècle » (p. 107). Tout cela, par conséquent, ne saurait se faire « du jour au lendemain » (p. 121). Aussi, « dans la pratique, la conversion d'une province aujourd'hui unilingue entraînera la mise en route d'un processus permettant à cette province de s'approcher par étapes des façons de faire et des normes en cours sur ce plan dans Québec » (p. 105).

Ainsi, on le voit très clairement, Québec doit encore se sacrifier. Consentir à donner plus pendant un temps indéterminé, pendant que les autres auront seulement promis de le rejoindre sans qu'on sache si dix ans après ce nouveau « pacte », ne recommenceront pas les réticences et les violations. Et cela à un moment où le Québec a besoin pour se reprendre d'être un État français, et non bilingue. À besoin, par exemple, sans violer les droits linguistiques de la minorité anglophone, que les immigrants ne puissent pas invoquer l'égalité de statut de l'anglais pour exiger l'école anglaise pour leurs enfants.

En 1968

DIRECTION

PATRICK ALLEN - JEAN GENEST - ROSAIRE MORIN

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou 235 Est, rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2 1/2 à 6 1/2 : 866-8034

Abonnement : 7,00 \$ par année. Au coût réel : 10,00 \$

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1^{er} VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloût

2^e VICE-PRÉSIDENT : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Rosaire Morin, Jean Marcel, Mme Julia Richer.

Les débuts de la souveraineté !

Un livre essentiel pour tous ceux qui veulent connaître les débuts du mouvement souverainiste contemporain.

Le prophète solitaire : Raymond Barbeau et son époque

*« Raymond Barbeau mérite pleinement l'hommage
de cette biographie. »*

*« Jean-Marc Brunet doit être remercié pour cette œuvre qui
restera incontournable pour quiconque voudra comprendre
le phénomène majeur qu'est l'indépendantisme québécois. »*

Gilles Rhéaume, *L'Action nationale*



Commandez en envoyant
un chèque ou mandat de
24,95 \$

(frais de poste inclus)
à l'adresse suivante :

Ordre naturiste social
8523, Saint-Denis
Montréal (Québec) H2P 2H4

Vous pouvez également
téléphoner
au (514) 381-8996
ou au (514) 279-1024

Dédicace de l'auteur
sur demande

**2002 marque le 45^e anniversaire de la
fondation du 1^{er} mouvement souverainiste :
l'Alliance laurentienne.**

*« Puisque changer le monde aujourd'hui
est œuvre d'artiste, la beauté étant
l'ultime violence qu'il peut supporter¹. »*

Andrée Ferretti

Andrée Ferretti Culture et démocratie

Difficile de dire mieux que ce qu'a dit si éloquemment Hélène Pedneault dans sa préface à *La Passion de l'engagement*² d'Andrée Ferretti. Pour ma part, dès que j'ai connu cette dernière en 1969, au retour d'un séjour européen de douze ans, j'ai été fascinée par son insatiable soif de liberté, tant pour elle-même que pour notre peuple et l'humanité entière. C'est ce refus de toute forme de dépendance que portera sur toutes les tribunes, porte-à-porte, d'une personne à l'autre cette « femme de parole » au sens le plus

1. Andrée Ferretti, *Renaissance en Paganie*, Montréal, L'Hexagone, 1987, p. 81.

2. Andrée Ferretti, *La Passion de l'engagement*, Montréal, Lanctôt éditeur, 2002.

noble du terme. Et, en véritable femme de parole, qui respecte sa parole, elle n'a pas dit son dernier mot, au moment où ceux et celles qui nous dirigent trahissent chaque jour davantage la leur.

Il y a tout au long de ce livre une pensée radicale qui s'exprime dans la nécessité toujours affirmée de démocratiser le mouvement indépendantiste si on veut vraiment être en mesure de faire l'indépendance. Cette volonté de démocratisation est vraiment le fil rouge qui parcourt le livre d'Andrée Ferretti, la véritable condition *sine qua non* pour se libérer et réaliser nos objectifs. Les autres thèmes abordés dans le livre sont aussi plus que jamais d'actualité : question nationale, égalité hommes-femmes, aliénation, libre-échange, critique de la pensée unique, de l'individualisme et de l'embourgeoisement des politiciens, nécessité de vaincre la peur, élargissement de nos solidarités.

J'aimerais revenir ici sur deux thèmes majeurs de la réflexion d'Andrée Ferretti, soit l'importance de l'éducation populaire et de la lutte sur le front culturel. Ces deux thèmes sont conjugués au fil des années et déclarés prioritaires par l'auteure pour amener les forces vives de la nation à s'emparer de la question de l'indépendance et les rendre capables de la réaliser par la prise et l'exercice démocratique du pouvoir. La sauvegarde de notre singularité culturelle est, pour Ferretti, cruciale face au néolibéralisme et à l'uniformisation des cultures sous le rouleau compresseur anglo-américain que certains dénoncent à juste titre comme « la mise en place des monopoles du savoir³ ».

La routine électoraliste

Dans « Aliénation et dépossession », texte fondateur s'il en est, Andrée Ferretti montre, après la défaite du référen-

.....
3. Paris, l'Harmattan, 2002.

dum de 1980, la nécessité primordiale de démocratisation et de politisation du mouvement indépendantiste. Cette critique forte et profonde de notre aliénation est à lire et à relire. Ce qu'il y a d'exceptionnel dans le cheminement de cette indomptable militante, c'est son insistance constante sur la formation politique face aux instances dirigeantes du RIN ou du PQ qui ne mobilisent les membres que pour les campagnes de financement et pour mettre leur croix sur le bulletin de vote. Pour Ferretti, politiser les gens et élargir les solidarités au cœur des luttes quotidiennes sont les seules voies pour vaincre la peur. C'est une femme de pensée qui veut aller au bout de ses rêves et qui prend les moyens pour les réaliser.

À l'époque du RIN, elle déclare qu'il doit avant tout éviter de devenir électoraliste, se donner des structures, des cadres, une organisation et des moyens d'action tout à fait différents et basés sur la participation permanente d'une proportion toujours grandissante de la majorité des Québécois. (p. 39). Elle explique l'impuissance du PQ à exercer le pouvoir en fonction de ses objectifs par la manière dont il a pris le pouvoir, c'est-à-dire sans avoir mobilisé une population dont il a peur, parce qu'il ne s'est jamais donné les moyens efficaces de la rejoindre, de la sensibiliser, d'intégrer ses principales revendications en la faisant participer à l'élaboration et à la défense d'un nouveau modèle de société. Plus tard, elle déclare encore :

Nous devons nous unir par-delà toutes nos oppositions réelles et fondées, mais secondaires par rapport à notre objectif fondamental de libération nationale, puisque celle-ci constitue la condition préalable et sine qua non de toutes les autres transformations économiques, sociales et culturelles qu'à juste titre les travailleurs, les femmes, les jeunes et les personnes âgées souhaitent et exigent. (p.74)

Cette déclaration de 1979 dans *Le Devoir* revient à toutes les époques, simultanément et parfois en apparente contradiction avec la nécessité d'éduquer le peuple en pro-

fondeur et d'établir les conditions nécessaires à l'avènement d'une véritable démocratie permettant de réaliser l'indépendance sur des bases solides. À chaque fois que l'impatience devient trop grande ou trop brûlant l'espoir que les « conditions gagnantes » sont réunies quel que soit le messenger qui en fait la promotion, l'ardente indépendantiste claque les portes face à tous ceux qui prétendent que ce ne sera jamais le Québec Inc. et la bourgeoisie nationale qui feront l'indépendance. En entrevue, elle me confiait récemment qu'elle désire tellement la réalisation de son rêve qu'au moment du vote, elle espère toujours s'être trompée sur la nature de ceux et celles qui se prétendent les porte-parole exclusifs de la souveraineté nationale.

Pourtant, nous avons entrevu ce que pourrait être un projet porté par le peuple lors de la Commission Bélanger-Campeau en 1990-1991 et des Commissions régionales sur l'avenir du Québec en 1995. Pour juger de l'intérêt réel du gouvernement péquiste pour la souveraineté, il n'y a qu'à voir, fin mars, l'enterrement de première qu'il réserve à la mise-à-jour des 3 800 pages du rapport de la Commission Bélanger-Campeau, effectuée au coût de 600 000 \$, sous prétexte que la souveraineté n'est pas actuellement un enjeu de l'actualité.

Il est clair que *la condition préalable et sine qua non* ne peut être que la prise en charge de l'idée d'indépendance par les forces vives de la nation et non par une bourgeoisie toujours prête à vendre ses intérêts au plus offrant. Aujourd'hui, Jacques Parizeau lui-même fait amende honorable après avoir été l'artisan de ce cheval de Troie anti-indépendance qu'est l'Accord de libre-échange. Il déclare également qu'il n'aurait pas démissionné de son poste de premier ministre en 1995 s'il avait su à quel point l'option souverainiste allait être mise sous le boisseau par ceux qui lui ont succédé à la tête du Québec après la défaite référendaire⁴.

4. *Le Soleil*, 30 mars, 2002.

Pour illustrer la pensée paradoxale à l'œuvre dans *La Passion de l'engagement*, on peut lire plus loin dans le même texte cette autre condition « *sine qua non* » que constitue l'élaboration d'un projet de société :

Cela appelle une vaste entreprise de politisation systématique et méthodique de tout ce que le Québec compte de forces vives, de Québécois décidés à vivre autrement, librement et dignement. Cela implique un changement profond de nos valeurs directrices, cela implique que nous ayons le courage de remettre véritablement en cause les structures fondamentales de notre société, de remettre en cause notre intégration à l'ordre capitaliste, de remettre en cause les institutions fondamentales et sociales qui oppriment les femmes, de remettre en cause les structures hiérarchiques.
(p. 76)

Impossible de ne pas faire le constat qu'il y a eu de tout temps de la part des souverainistes un manque d'articulation des différentes luttes identitaires à l'œuvre dans la société québécoise (sexes, classes, ethnies, autochtones) d'où une rigidité dans le choix des priorités, en dépit des échecs à répétition, favorisant la dichotomie entre les revendications sociales et les aspirations nationalistes des masses populaires dont la réunion constitue pourtant le seul véritable moteur politique d'une lutte de libération nationale. (p. 95)

Après la défaite du PQ aux dernières élections complémentaires, à la veille d'élections générales où un nouveau parti de la gauche unie présentera des candidats et dans la perspective de l'adoption à plus ou moins brève échéance du mode de scrutin proportionnel, il est de toute première importance de relire la réflexion d'une militante indépendantiste de la première heure qui est décidée à ne pas voter pour le PQ même si, à court terme, cela signifie la prise de pouvoir par le parti libéral. Comme le rappelle Andrée Ferretti, il serait beaucoup plus efficace de contribuer à la prise de conscience de l'urgence de créer un nouveau modèle de développement. (p. 106)

Dans ce contexte, il est essentiel dans les mois qui viennent de remettre en question l'étapisme et la direction bourgeoise du mouvement socio-indépendantiste. Il est désormais clair que le Canada refusera toujours toute forme de « société distincte » au Québec et que tous les compromis dérivés de la souveraineté-association mènent à l'impasse.

À l'heure de la globalisation des marchés, l'indépendance économique n'est pas dans l'intérêt de la bourgeoisie québécoise pour qui le capital de plus en plus transnational est source grandissante de profits alors qu'il est générateur d'inégalités croissantes, de pertes d'emplois, d'appauvrissement et de désespoir pour la majorité des Québécois et des Québécoises. Il n'y a qu'à lire les déclarations satisfaites de Bernard Landry sur l'état de l'économie québécoise pour se convaincre de son appui total à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Libre-échange et sacrifice des cultures

C'est le même processus de désagrégation qui est à l'œuvre dans le domaine de la culture québécoise. Andrée Ferretti n'a pas attendu 2001 pour reconnaître, comme Jacques Parizeau qui en avait été l'instigateur et le plus féroce défenseur, que le libre-échange (aujourd'hui la ZLEA) est *la grande charte des droits des multinationales* et qu'avec l'ALENA, *le Québec s'est fait prendre*. Il fait ainsi référence au Chapitre XI de l'ALENA pour le droit qu'il donne aux multinationales de poursuivre les gouvernements qui adoptent des lois contraires à leurs intérêts et d'éliminer l'exception culturelle.

Andrée Ferretti fait partie des intellectuels qui ont lutté sans relâche pour la promotion de la culture québécoise et pour la défense du français qu'elle porte, dit-elle, *comme une belle robe, suprême élégance de [s]on âme* et son article du 20 février 2002 dans *Le Devoir*, sur l'enseignement de la lit-

térature québécoise au cégep, en témoigne éloquemment. Ses textes de 1987-1988 sur le libre-échange sont d'une brûlante actualité. Dès les années quatre-vingts, elle dénonce vigoureusement l'aliénation généralisée, l'affaiblissement des cultures régionales et nationales, l'uniformisation universelle des besoins et de la pensée, l'extension massive de l'individualisme, la résignation face à la possibilité de réalisation d'un modèle de développement différent. (p. 87) En 1987, à la veille de l'adoption de l'accord de libre-échange, elle écrit :

Il s'agit pour eux, par le biais d'une programmation et d'une diffusion massive des mêmes informations et des mêmes messages, de créer partout et en même temps les mêmes besoins, d'inculquer les mêmes goûts, de développer les mêmes compétences, de répandre les mêmes idées, de promouvoir les mêmes valeurs. Il s'agit, en bref, de détruire le potentiel productif de chaque société qui tient à l'originalité de sa culture nationale, à sa manière spécifique d'attribuer utilité et signification aux objets et aux idées. Il s'agit en bref, de pulvériser toutes les différences culturelles afin de transformer les personnes et les nations en consommatrices passives de tout ce qui dérive des innovations technologiques produites par les firmes transnationales. (p. 102)

Pour Ferretti, il est évident que nous assistons avec le développement des industries culturelles à un complet renversement des rapports entre économie et culture, celle-ci remplaçant celle-là comme pouvoir fondateur de tous les autres pouvoirs. (p. 101) Il en résulte donc que l'exercice de la démocratie devient de plus en plus restreint comme le montrent notamment la concentration grandissante des médias et la platitude incommensurable des « produits culturels » dont le sensationnalisme fondé sur la recette gagnante sexe + violence, matraquée à satiété par la publicité, est gage de profits records et de conditionnement des mentalités et des comportements.

La Passion de l'engagement montre qu'il ne faut jamais plus perdre de vue que les politiques néolibérales sont complètement opposées à la réalisation démocratique de l'indépendance nationale. Dans le même ordre d'idées, le sociologue Jacques B. Gélinas⁵ écrit dans le numéro d'avril de *l'aut'journal*, qu'il est important de voir que « ce n'est pas un complot, mais simplement de la planification de la part de gens qui voient à leurs affaires » et qu'il est toujours possible de réaliser un projet de société fondé sur une conception sociale de l'État, sur la coopération plutôt que sur la compétitivité.

En conclusion, la parution d'un livre d'Andrée Ferretti est toujours un événement politique et littéraire. Celui-ci ne fait pas exception tant pour la beauté de la langue que pour le feu qui l'anime. Ce livre est unique parce qu'il réunit enfin les articles et les discours disséminés de la militante indépendantiste dans divers journaux et revues depuis 1964. C'est Michel Martin qui, avec patience et détermination, a colligé et présenté ces textes qui illustrent le parcours intellectuel et militant d'Andrée Ferretti. C'est un livre qui devrait figurer dans toutes les bibliothèques. Une référence incontournable sur la lutte de libération nationale au Québec et un instrument de lutte indispensable pour les mois qui viennent.

Élaine Audet

5. Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde. Laisser faire ou faire?*, Montréal, Écosociété, 2000

Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE
COMPTABLES AGRÉÉS

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177
Courriel : allardp@qc.aira.com



La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



le **R**assemblement
pour un **p**ays **S**ouverain

UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie

C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy@videotron.ca - Site internet : www.rsquebec.qc.ca

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS MD

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur : (450) 471-0026
(514) 355-7923



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

-  **Normand Baillargeon**
La lueur d'une bougie, Éditions Fides, 2001, 57 p.
-  **Victor-Lévy Beaulieu**
Les mots des autres, la passion d'éditer, VLB Éditeur, 2001, 237 p.
-  **Robert Bernier**
Un siècle de propagande?, Presses de l'Université du Québec, 2001.
-  **Marc Brière**
Le Québec, Quel Québec? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.
-  **Samuel de Champlain**
Des Sauvages, texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet, Éditions Typo, 2002, 288 p.
-  **Claude Corbo et Marie Ouellet**
L'idée d'université, Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970, Presses de l'Université de Montréal, 377 p.

-  **Donald Cuccioletta, Jean-françois Côté, Frédéric Leseman**
Le grand récit des Amériques, Polyphonie des identités culturelles dans le contexte de la continentalisation, Éditions IQRC, 2002, 192 p.
-  **René Derouin**
Pour une culture du territoire, VLB, L'Hexagone, 2001, 215 p.
-  **Pierre Duchesne**
Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.
-  **Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec**
Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation, Actes du colloque, Lanctôt Éditeur, 2001, 200 p.
-  **Andrée Ferretti**
La passion de l'engagement, Discours et textes (1964-2001), Lanctôt Éditeur, 2002, 190 p.
-  **Jean-Claude Germain**
De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.
-  **Colette Godin**
Montréal, la ville aux cent clochers, Collection images de sociétés, Fides, 2001, 128 p.
-  **Denise Helly, Nicolas van Schandel**
Appartenir au Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 235 p.
-  **André Joyal**
Le développement local, Comment stimuler l'économie des régions en difficulté, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, 2002, 156 p.
-  **Naïm Kattan**
L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.

-  **Joseph Kinsey-Howard**
L'empire des Bois-Brûlés, traduit par Ghislain Pouliot, Éditions des Plaines, 329 p.
-  **Jean-Claude Labrecque**
Le RIN, un film de Jean-Claude Labrecque, durée 78 mn., Productions Virage, 2002.
-  **Robert Lahaise**
Canada-Québec, Entrouverture au monde, 1896-1914, Lanctôt Éditeur, 2002, 256 p.
-  **Normand Lester**
Le livre noir du Canada anglais, Éditions les Intouchables, 2001, 303 p.
-  **Shenwen Li**
Stratégies missionnaires des jésuites français en Nouvelle-France et en Chine au XVII^e siècle, L'Harmattan – Les Presses de l'Université Laval, 2002, 275 p.
-  **Geneviève Mathieu**
Qui est Québécois?, Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation, vlb éditeur, 2001, 140 p.
-  **Shiro Noda**
Entre l'indépendance et le fédéralisme, 1970-1980, La décennie marquante des relations internationales du Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 333 p.
-  **Henri J.M. Nouwen**
Par ses blessures, nous sommes guéris, le ministère sacerdotal dans le monde d'aujourd'hui, Éditions Bellarmin, 2002, 96 p.
-  **Léonard Otis**
Une forêt pour vivre, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.
-  **Stéphane Paquin**
La revanche des petites nations, VLB Éditeur, 2001, 219 p.

-  *Poètes des saisons des poètes, Anthologie, 1994 - 2001, Guérin littérature, 2001, 535 p.*
-  **Jean-Denis Robillard**
Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)**
Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.
-  **Michel Seymour**
Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.
-  **Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin**
Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.
-  **Rodrigue Tremblay**
L'heure juste, le choc entre la politique, l'économie et la morale, Éditions Stanké, 349 p.
-  **Marcel Trudel**
Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.
-  **Marcel Trudel**
Chiniquy, prêtre catholique, ministre presbytérien, Lidec, 2001, 62 p.
-  **Paul Wyczynski**
Album Nelligan, une biographie en images, Fides, 2002, 416 p.

Vous souhaitez recevoir ce bulletin par courriel chaque lundi ? C'est simple, il suffit de nous envoyer votre adresse de courriel électronique à revue@action-nationale.qc.ca ou de s'abonner à partir de notre site Internet.

Un coup de fil suffit

Branle-bas dans le « red compact », Jean Chrétien a téléphoné à Lisa Frulla pour lui offrir de relancer sa carrière du côté d'Ottawa. Les élections complémentaires dans la circonscription de Verdun où elle se présentera ont été évoquées comme une simple formalité. Quant à l'assentiment de l'association locale du Parti libéral du Canada, s'il faut en croire les médias, la chose n'aurait pas été considérée comme un élément pertinent au dossier. Madame Frulla a fait carrière à brandir son ambition et c'est comme cela qu'elle s'est présentée comme candidate de Jean Chrétien.

Le sans-gêne avec lequel elle a procédé, la vacuité des arguments qu'elle a utilisés pour justifier sa décision ont heurté beaucoup de gens. Michel David s'en est vivement offusqué, qualifiant l'impétrante de transfuge. Rageur, David trouve outrecuidante cette annonce : « à la veille de célébrer le vingtième anniversaire du rapatriement de la Constitution, ce choix illustre remarquablement la démission, pour employer un terme poli, de ceux qui prétendaient jadis

incarner une vision québécoise du fédéralisme » (*Le Devoir*, A3, 4 avril 2002). Le chroniqueur, habituellement plus réservé, n'en revient tout simplement pas de la voir réciter sa cassette et de nous faire le coup de celle qui devra apprendre « à se mettre dans une perspective fédérale ». Qu'elle se rassure, lui dit-il, « c'est très simple : il lui suffira de se taire quand les pouvoirs du Québec seront attaqués, comme ses collègues l'ont toujours fait ».

La colère de Michel David, pour justifiée qu'elle soit, ne l'a néanmoins pas conduit au bout de l'analyse. C'est vrai que le spectacle du carriérisme mercenaire a toujours quelque chose de dégoûtant. L'opportunisme de dame Frulla n'est pas très joli à voir. Mais ce n'est pas une exception. Le rôle de l'establishment pro-canadian au Québec est désormais dépouillé de toute ornementation. Ottawa ne tolère même plus la frime des discours sur la double légitimité, de la loyauté au Québec et au Canada. C'est clair : il n'y a qu'une nation au Canada et c'est elle qu'on sert lorsqu'on milite au Parti libéral du Canada. L'appartenance au Québec, ce n'est plus qu'une réminiscence régionale, un détail pittoresque. Députée libérale, madame Liza pourra sans doute dire qu'elle a à cœur les intérêts de sa province, mais elle ne sera autorisée à le faire et à le manifester que dans des formes identiques à celles considérées comme acceptables pour un député de l'Île du Prince-Édouard.

Le Canada – et encore moins le Parti libéral du Canada – ne tolère plus que des élus fédéralistes du Québec se présentent à Ottawa avec une quelconque esquisse de programme spécifique pour le Québec. La voie est tracée désormais, c'est une province comme les autres et il faudra prendre les moyens pour le faire comprendre à tout le monde. L'usage du neutre pour nous désigner se répand d'ailleurs de plus en plus vite. La négation de notre existence nationale se traduit de plus en plus fréquemment par notre réduction au statut de francophones. Le Canada nous folklorise en oblitérant notre nom et en s'adressant à

tous ceux et celles qui refusent de se joindre à la nation québécoise comme à des *Canadians* de la province de Québec. Et la députation libérale aura désormais le rôle d'y inclure les francophones : *their Canada includes Quebec*.

Liza Frulla vient de joindre les rangs des gens qui font carrière à se rendre utiles. Aux côtés des Coderre, Dion, Cauchon et autres Pettigrew de la bourgade, elle pourra s'activer à saper la légitimité de l'Assemblée nationale du Québec et à accélérer la minorisation du peuple québécois. Comme eux, elle pourra se contenter de parler du haut de sa hauteur pour faire semblant d'avoir des perspectives. Un tout petit strapontin fera l'affaire. Son statut sera suffisant pour l'installer comme une figure autorisée dans l'espace médiatique.

Toute la classe politique fédéraliste du Québec se trouve désormais dans la même position légitimiste : à Québec ou Ottawa c'est maintenant du pareil au même, à cette différence près que le parti provincial apparaîtra de plus en plus comme un club ferme. Les vraies questions se débattant et se résolvant au gouvernement « national », les perspectives de carrière pour ces agents de minorisation se déclinent désormais selon l'étendue des renoncements qu'ils sont prêts à faire explicitement. Le Canada, lui, n'offre plus que des rôles de *smart guys* à Ottawa.

La négation du peuple québécois ouvre des perspectives de carrière. Il y a des courtiers et des preneurs pour transiger la démission en monnaie de singe. *Canada is open for business*. Un coup de fil suffit.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 8 avril 2002
.....

Clôturer la bourgade

Par les choix qu'il a faits en matière de libre-échange et de commerce international, par le dynamisme remarquable de ses entreprises et sans oublier son insatiable curiosité pour le monde, le Québec se définit de plus en plus comme une nation exportatrice. La réalité de nos échanges aussi bien que les nécessités d'élargir nos horizons ont, particulièrement au cours des deux dernières décennies, pris une telle place dans la dynamique de notre développement que les relations internationales y occupent désormais une place névralgique.

Jamais cependant n'auront été aussi grandes les contradictions entre notre statut de minorité niée dans le Canada unitaire et les ambitions que nous pouvons légitimement nourrir dans l'ordre du monde en construction. Le Sommet de Québec en a donné une spectaculaire illustration. Mais il ne se passe pas une semaine sans que des événements ne viennent nous rappeler que le Canada entrave notre accès au monde, qu'il met tout en œuvre pour s'arroger le droit de nous définir, de nous interpréter et de nous présenter dans le monde sans que nous ayons même voix au chapitre.

Les derniers jours n'ont pas manqué d'apporter leur lot d'aberrations. Pendant que la ministre des Relations internationales du Québec, Mme Louise Beaudoin, sillonnait l'Europe à la recherche d'alliés pour soutenir la position québécoise sur la diversité culturelle, Jean Chrétien profitait de sa tournée africaine pour encore une fois nous annuler, réduire à l'anecdote notre existence et nos ambitions.

Interrogé lors de sa visite en Afrique du Sud sur la politique gouvernementale d'accessibilité aux médicaments pour tenter d'enrayer la propagation du sida, le Premier ministre du Canada n'a rien trouvé de mieux à dire pour se justifier de ne pas commenter une politique interne du pays hôte que de présenter une image rabougrie du Québec. « Il n'est pas question d'aller dire à chaque pays

comment administrer un hôpital dans un village. On a le même problème chez nous: on ne peut pas aller dire au gouvernement du Québec quoi faire dans les hôpitaux»! («Chrétien refuse de critiquer la position du président sud-africain», *Le Devoir* 8.4.2002.) a-t-il déclaré. Telle est l'image du Québec qu'il véhicule à l'étranger: une particularité à mettre au même plan qu'une réalité locale, sans plus. Les termes de la comparaison sont d'autant plus odieux que le sabir qu'il parle pourrait bien suffire à lui seul à nourrir chez ses interlocuteurs tous les malentendus au sujet du caractère folklorique de notre culture.

Le Premier ministre du Canada se comporte comme un vulgaire colporteur de camelote. Son discours, en plus d'être méprisant, est mensonger. Non seulement Jean Chrétien dénature-t-il le Québec et son statut d'État fédéré dans ce beau Canada pour lequel des dizaines millions de dollars de propagande sont dépensés chaque année pour le présenter comme une fédération modèle mais, encore et surtout, ment-il effrontément. Car ce n'est pas vrai qu'Ottawa ne cherche pas à dire au Québec comment gérer ses hôpitaux: en font la preuve les ingérences, le chantage aux subventions et les manœuvres technocratiques de toute nature qui pourrissent le dossier de la santé.

Jean Chrétien peut manœuvrer en toute impunité. Il dit ce que le Canada pense et veut entendre. La question du Québec a été réglée, la province va se faire remettre à sa place. C'est le gouvernement «national» qui s'occupe des choses importantes au Canada. Et comme il n'y a qu'une nation dans ce plus meilleur pays du monde, elle ne s'exprimera que d'une seule voix sur la scène internationale. Nos impôts servent donc à financer la stratégie d'oblitération de notre présence dans le monde de la même manière qu'ils servent à défrayer les mesures d'accélération de notre minorisation.

Le Canada fait écran, il s'interpose entre le Québec et le monde et cherche à le faire par tous les moyens, en commençant par ceux-là qui servent à nous déprécier et à

diminuer ce que nous sommes aussi bien que notre potentiel. Jean Chrétien veut nous enfermer dans la province de Québec, réduire nos horizons et nous rendre dépendants du bon vouloir de l'État *canadian* qui veut s'arroger le droit de décider à qui nous parlons, comment nous nous présentons. Et surtout, le Canada entend décider de nous laisser agir sur la scène internationale seulement lorsque cela lui paraîtra compatible avec ses propres intérêts.

A l'heure où notre peuple est mieux outillé que jamais pour faire sa place dans le monde, le Canada se dresse devant lui de façon de plus en plus vicieuse. Le mépris, la vulgarité, le mensonge, Jean Chrétien a fait la preuve, une fois de plus, cette semaine que tous les moyens sont bons pour nous réduire au folklore et dresser une clôture autour de la bourgade.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 15 avril
.....

La ruine de l'esprit

L'ennui avec l'esprit de démission c'est qu'il prédispose à s'accommoder sans gêne de la bêtise en la drapant dans les atours du calcul rationnel et de la hauteur de vue. Les exemples ont plu cette semaine alors que le Canada célébrait le moment fondateur de sa modernité unitaire. L'ordre qui devrait durer mille ans, comme l'a prophétisé Elliott Trudeau, n'est en rien entaché par ses conditions d'émergence. La fin l'emporte sur les moyens. L'oblitération du peuple québécois, le piétinement de l'Assemblée nationale et la banalisation du Québec, tout cela c'est du ressentiment de séparatiste frustré.

Le rapatriement unilatéral ce n'est qu'une question technique, il faut voir plus haut et vibrer aux plus nobles idéaux auxquels il nous a permis de souscrire. Pour les ténors légitimistes, plus rien ne tient devant la grandeur de

la Charte, pas même le sens élémentaire du respect des institutions. Ainsi, l'ineffable juge Antonio Lamer place-t-il sur le pied l'Assemblée nationale du Québec et les sondages commandités par Patrimoine Canada. « Tantôt on m'a demandé si je pensais que le fait que le Québec n'a pas signé la Constitution (en réduisait la légitimité). Et j'ai dit « Les Québécois l'ont signée. » Mais le gouvernement du Québec n'a pas signé. J'ai dit « Oui mais la population du Québec a signé si 91 % pensent que c'est une bonne affaire. » Ça vaut mieux qu'une signature, c'est un jugement. » (*Le Devoir*, 16 avril 2002, A4). On repassera pour la logique du droit et le sens des institutions.

N'importe quoi pour se soumettre ! L'argument ne vaut évidemment que lorsqu'il s'agit de défendre la légitimité du beau Canada. On imagine ce que dirait le bon juge d'un pareil raisonnement à propos de la Loi sur les jeunes contrevenants unanimement décriée au Québec, ou encore des sondages sur la légalisation de la marijuana. Des personnages pareils ne restent crédibles que parce qu'ils sont utiles aux maîtres. L'ex-juge en chef de la Cour suprême vient de faire la démonstration d'un esprit mercenaire qui en n'importe quelle autre circonstance et à propos de n'importe quoi d'autre que la question du Québec en aurait fait la risée de toutes les facultés de droit. Mais nous sommes dans le plus meilleur pays du monde.

Il n'y a vraiment que les séparatistes pour faire du scandale puisque même en votant à l'Assemblée nationale le chef Charest ne voit pas de « très grave injustice » dans le piétinement de notre État. On comprend dès lors qu'il ne lui pèse guère de souscrire à la motion votée mercredi le 17 avril. Il a beau prétendre en faire une question de principe, à l'instar de tous les inconditionnels québécois du fédéralisme, il est le premier à reconnaître que cela n'a pas d'importance. La grandeur des principes, leur rôle fondamental dans l'organisation de la vie collective, ça vaut

pour la Charte et le Canada. Le Québec, lui, peut s'accommoder de la négation de ce qu'il est.

Prétendre avoir des principes et les laisser piétiner, les invoquer pour mieux les dévoyer, refuser d'en tirer les conséquences pour l'action, telle est la ligne de conduite des fédéralistes québécois. Rien n'est jamais assez grave pour remettre en cause le lien canadien. De recul en recul jusqu'à la reconnaissance finale !

Les fédéralistes du Québec ont démissionné. Le spectacle qu'ils nous ont offert cette semaine n'est pas seulement celui de la lâcheté politique (à cet égard, du reste, il faut bien leur concéder qu'ils n'en ont pas le monopole), c'est celui de la reddition sans condition. La capitulation tranquille.

Une minorité niée trouverait dans l'ordre qui l'oblitére les conditions de son développement et de sa prospérité ? Il faut une singulière volonté d'aveuglement pour accepter de se laisser ainsi dériver dans l'histoire. Et une propension inouïe à pécher contre la lucidité.

Les idéologues qui cherchent à maquiller cette capitulation ne reculent devant rien, pas même devant la plus élémentaire logique. André Pratte s'est dépassé cette semaine en affirmant que « La plaie a été pansée, le temps a fait son œuvre, mais une cicatrice reste » en raisonnant comme si l'événement n'avait pas eu de conséquences durables. L'éditorialiste de Gesca a travesti non seulement le sens des attentes des Québécois mais aussi la définition même de ce qu'est une constitution. « Les Québécois n'ont pas oublié 1982, écrit-il, pas plus qu'ils n'ont oublié l'échec de Meech. Ils veulent toujours que la Constitution s'accorde mieux avec ce qu'ils sont et ce qu'ils voudraient être. Mais ils y voient un idéal, pas une urgence. Ils connaissent leur passé, mais ne s'en veulent pas esclaves. Surtout, ils souhaitent voir le gouvernement du Québec agir sur le présent, pour l'avenir » (La nuit des longs couteaux. *La*

Presse, 17 avril 2002). C'est se payer de mots. Et proposer l'amnésie comme politique.

Pendant que *La Presse* fait semblant de languir sur un idéal lointain, la Constitution canadienne fixe des règles du jeu qui soumettent le devenir du Québec au choix d'une majorité qui nous ignore. C'est un carcan qui assujettit le présent et compromet l'avenir. Pendant qu'il scribouille pour évoquer l'idéal, l'effet réel de la Constitution est de nous emprisonner dans des urgences que monsieur Pratte ne veut pas voir. Le Canada et ses règles constitutionnelles privent maintenant le gouvernement du Québec des moyens d'assumer sa mission de défense et de promotion de nos intérêts nationaux.

Mais c'est là un argument inutile puisque, selon ce même ordre constitutionnel, il n'y a qu'une nation au Canada. Et ceux qui la servent au Québec ont fait la démonstration cette semaine qu'ils sont prêts à le faire au mépris même des évidences puisqu'ils érigent en principe que rien dans la condition de notre peuple, pas même son oblitération, ne vaut qu'on ne trouble les idéaux canadiens. Curieux tout de même que dans ce cas ils acceptent que la défense des principes puisse porter à conséquence et avoir ses exigences. Comme quoi il ne peut y avoir de capitulation politique sans ruine de l'esprit.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 22 avril
.....

Une machine à distiller la résignation

La « drôle de grève » des journalistes de Radio-Canada a vite tourné à la sale manœuvre. La décision de la société d'État d'enfermer dehors son personnel ne procède pas seulement du bon vieux répertoire de l'intimidation patronale conventionnelle. Les lock-out sont toujours des démonstrations de force pour remettre les pendules à

l'heure : le patron veut bien jouer le jeu de la négociation, certes, mais il veut rester le patron et entend bien faire comprendre à quoi lui sert sa force. Il n'y a rien de mieux qu'une bonne humiliation pour fixer le cadre de la négociation, donner le ton, comme on dit. Et l'on pourrait croire que Radio-Canada a décidé de se comporter comme un employeur des années de plomb.

Mais les cadres qui plastronnent sur la place publique ne se comportent pas seulement comme des simulacres de capitaines d'entreprise. Ils se conduisent comme de vulgaires petits maîtres-chanteurs. Il y avait quelque chose d'odieux à voir un petit parvenu prétentieux venir expliquer à la télévision que les autorités n'apprécient pas que les employés fassent des déclarations publiques, qu'ils tentent de faire comprendre les enjeux de la crise, qu'ils manifestent pour obtenir le soutien populaire. Odieux ou pas, pourtant, la chose est passée comme une lettre à la poste. Et le conflit dure toujours.

Il y a fort à parier que son équivalent à la CBC donnerait lieu à de grands épanchements torontois, à de pathétiques envolées outaouaises, à la mobilisation des intellectuels *canadian* pour défendre la grande voix « nationale ». À peine quelques couacs ici et là et Sheila Copps continue de bien s'en tirer. Décidément, quand les affaires ne concernent que les francophones...

Il y a un peu plus de quarante ans la fameuse grève des réalisateurs avait révélé un René Lévesque qui allait faire bouger les choses ; elle avait servi de détonateur. Le présent conflit prend de plus en plus les allures d'une métaphore sur le traitement du Québec dans le Canada. Discrimination salariale, précarisation planifiée, copinage érigé en système avec des pratiques de distribution de primes qui donnent aux cadres les moyens de faire chanter les subalternes, de les contraindre à l'autocensure et à placer la restriction mentale au cœur de leur pratique professionnelle, tout cela ressemble à s'y méprendre à l'importation

dans la société d'État de toutes les techniques de l'*Indirect Rule*. En matière de loyauté, on s'y connaît et l'on sait comment s'y prendre.

C'est très certainement à l'emprise de ces pratiques qu'il faut attribuer la difficulté des journalistes à faire lever le conflit, à le porter sur la place publique dans les termes qui leur vaudraient la solidarité populaire. Ils le sentent bien, il y aura forcément un lendemain, et le système en place va continuer de fonctionner. Ils doivent donc se battre en tentant de composer. Et cela les tient forcément éloignés d'une lecture de la situation qui pourrait leur valoir de faire porter le débat public sur le rôle de la SRC dans l'évolution des affaires publiques, sur la nature de l'information qu'on y diffuse, sur le type de pratique professionnelle que le modèle de gestion impose, sur l'aseptisation et la désincarnation des enjeux collectifs, sur l'émasculatation d'un service public, etc.

Cette difficulté est d'autant plus grande que les médias privés, tout entiers acquis à l'industrie du divertissement et aux canons de l'information spectacle, voient plutôt dans ce conflit une occasion de marché qu'un problème de société. La dérive peut donc se poursuivre en douce et la main-mise se raffermir pour achever de faire de Radio-Canada la machine de propagande dont on a besoin à Ottawa pour enclore et gérer la bourgade.

C'est Télé-Québec qui pourrait changer la donne. C'est là qu'on devrait trouver les émissions spéciales qui nous éclaireraient sur la vraie nature du conflit. C'est sur ses ondes qu'on devrait voir les journalistes grévistes prendre le maquis. Et quant à rêver tout haut, on pourrait même imaginer que le gouvernement du Québec réaliserait tout à coup la nécessité de donner à notre télévision publique les moyens de son mandat en lui fournissant les crédits qui lui donneraient enfin la possibilité de construire une véritable information publique émancipée de la logique *canadian* qui achève de l'éroder à la SRC. Mais il y a les contraintes

budgétaires de la province de Québec, mais il y a le CRTC, mais il y a ...

C'est bien en cela que ce conflit est une métaphore du Québec contemporain : l'espace dans lequel nous pouvons nous représenter collectivement et faire une lecture des services publics en fonction de nos intérêts nationaux n'en finit plus de se rétrécir. Les lamentations et le cynisme désabusé l'emportent sur l'audace et la volonté. Le conflit à Radio-Canada va finir par se régler, c'est inévitable. Et au train où vont les choses, il aura servi à transformer ce service public en véritable machine à distiller la résignation.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 29 avril
.....

À la recherche d'une conscientisation

Je lis tous vos écrits. Vous établissez ce que j'appelle des constats. Je sais pertinemment que ce n'est pas toujours facile à les établir ces constats. C'est déjà beau, déjà bien.

Après avoir dit : *« Le mépris, la vulgarité, le mensonge, Jean Chrétien a fait la preuve, une fois de plus, cette semaine que tous les moyens sont bons pour nous réduire au folklore et dresser une clôture autour de la bourgade. »*, qu'est-ce que l'on fait ? Qu'est-ce que l'on peut faire ?

En somme, se dire des choses comme celles-là, entre nous, *« qu'ossa donne »* ? devrions-nous nous dire. C'est *« saliver »*, *« parler pour parler »*, faire du *« parlaillage »*. Du tournage en rond avec aucune efficacité, sauf de se satisfaire. Pas de propositions ou de suggestions pour permettre un véritable débat. Faudrait-il créer une tribune libre sur votre propre site ? Dans les pages de la revue *L'Action nationale* ? Comment alimenter le débat pour créer un courant, une nouvelle prise de conscience et de responsabilités communes, sociales ?

Je pense à Monsieur Rosaire Morin qui a réalisé un immense travail en regard des sommes d'argent à Toronto et qui ne nous reviennent pas. C'est un document fondamental qu'il faudrait reprendre de quelque façon. Rester fidèle avec ce qui a été bien fait.

Faudrait-il proposer que les sommes placées à Toronto reviennent au prorata des provinces d'où ces sommes proviennent ?

On travaille, chacun de notre côté. Nous sommes tous à la recherche d'une conscientisation de nos gens. Leur donnons-nous les moyens de réagir ? de soutenir leur élan ? Comment aller plus loin que juste constater, dénoncer ? Écrire un texte sollicitant des suggestions, des commentaires, des idées nouvelles, des propositions...

J'avais le goût de vous en faire part.

Bien amicalement,

Robert Bertrand, rédacteur,
Québec un Pays



Baptiser des barrages

Nous avons demandé à la notre gouvernement, avec copie conforme à « Hydro-Québec », et appui de la SSJB de Montréal, il y a plus de deux ans de nommer quatre barrages orphelins des noms des quatre grands personnages ayant présidé à la naissance de notre société d'État, avec aucun résultat. Voici les noms de ces « Grands Hommes » : Adélard Godbout, René Lévesque, Dr Philippe Hamel, et Jean Lesage. Sans rien enlever à M. Georges Dor que nous aimons bien et qui mériterait d'être honoré, je pense que ces quatre « Grands personnages » de notre histoire ont bien mérité de la « Patrie » et que celle-ci devrait songer à leur rendre l'hommage qu'ils méritent. Pourquoi notre gouvernement alors sous la gouverne de Lucien 1^{er}, n'a-t-il pas compris l'importance du message à donner à la population du Québec ? Les libéraux auraient eu beaucoup de difficulté à s'opposer à ce projet, puisque tous ces « Grands hommes » avaient été membres du parti libéral du Québec !

Mais ce vil personnage, alors premier ministre du Québec, ne voulait surtout pas donner des motifs de fierté à son peuple, craignant qu'avec ce sursaut de fierté ils veulent se donner un pays indépendant. Ceci dit, ce serait maintenant à notre premier ministre Landry d'agir en fonction de cette proposition qui ne pourrait qu'agir comme outil pédagogique (tout comme une constitution du Québec indépendant) pour promouvoir l'indépendance du Québec. Lorsque l'on aura honoré ces « grands noms de notre histoire « hydroélectrique », il sera toujours temps de penser à honorer ce grand Georges Dor.

Jacques Bergeron,
président section Ludger-Duvernay



Radio Galilée

Excellent texte sur Radio-Canada, Télé-Québec et Cie.

Le gouvernement du Québec est simplement trop timoré et trop paroissial pour faire de la nouvelle internationale avec Télé-Québec.

Ici à Québec existe un poste chrétien appelé Radio-Galilée. J'ignore quel est leur budget, mais ce doit être approximativement un dix-millième de celui de Télé-Québec. Pourtant, ils ont des bulletins de nouvelles internationales fort intéressants : ils rediffusent ceux de Radio-Vatican !

Télé-Québec pourrait au moins nous rediffuser des nouvelles européennes en français. Mais non : le Québec, c'est enfantin et ce doit rester paroissial. L'international, c'est pour les grandes personnes qui nous dirigent à partir d'Ottawa...

Léonce NAUD, Québec

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



BLC

VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100

Montréal (Québec) H3A 3K3

Tél.: (514) 350-3047

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2

Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227

Courriel: translate.com@sympatico.ca

Soyez notre mécène !

.....

Protégez l'avenir de L'Action nationale !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de **L'Action nationale** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Michel Grimard
Patrick Allen †	Yvon Groulx
François-Albert Angers	Marcel Henry
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron	Denis Lazure
Yvan Bédard	Jacques-C. Martin
Henri Blanc	Yvon Martineau
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin	Claude-P. Vigeant
Claude Ghanimé	Madeleine Voora
Paul Grenier	

L'Action NATIONALE

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

Écrivez-nous !

**VOS IDÉES ET VOS OPINIONS
NOUS INTÉRESSENT !**

L'Action nationale ouvre ses pages depuis plus de 85 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

revue@action-nationale.qc.ca

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5**

(514) 288-8711

Tu me fais et tourner fête!

*Venez faire la fête autour du conte,
de la musique, de la chanson,
de la danse et des arts traditionnels.
Dix festivals vous invitent à découvrir
la richesse des cultures du Québec
et du monde entier.*

Une tournée à ne pas manquer!



MemoArt

Réseau des festivals en patrimoine vivant

www.memoart.qc.ca

Pour informations: (418) 643.2772 ou par courriel: cqpv@cvfa.ca

À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : adm@marcveilleux.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

ABONNEMENT

10 numéros	20 numéros
---------------	---------------

Abonnement

46 \$	-	85 \$
-------	---	-------

Institution

75 \$	-	130 \$
-------	---	--------

Abonnement de soutien

100 \$	-	175 \$
--------	---	--------

Étudiants

25 \$	-	45 \$
-------	---	-------

Autres pays

75 \$	-	130 \$
-------	---	--------

Paiement par VISA
accepté

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 83 000 pages publiées par la revue depuis 85 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



Achévé d'imprimer chez
MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.,
à Boucherville,
en juin deux mille deux



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

**Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.**

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

[®] Cabinet de services financiers, gérant et placier principal des fonds OPTIMUM.

[®] Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113